

Communauté d'agglomération
Rochefort Océan



20 ans «FORT BOYARD CHALLENGE»

© Photographie HOUYET Frédéric

rob

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2026

ROCHEFORT
OCÉAN

Communauté d'agglomération

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF.....	4
UN CONTEXTE LEGISLATIF INCERTAIN	4
LES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES DU PROJET LOI DE FINANCES POUR 2026.....	5
1.Une croissance économique française fragile :	5
2.Un taux d'inflation ² en recul en France :	5
3.Une politique monétaire européenne assouplie :	5
4.Un ralentissement de l'inflation harmonisée (IPCH) au sein de l'Union Européenne :	7
LES PRINCIPALES MESURES GOUVERNEMENTALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES.....	8
1.Reconduction du « Dilico » et doublement de son montant :	8
2.Dégel de la TVA en 2025 affecté aux collectivités locales :	8
3.Recentralisation des dépenses éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :	9
4.Prélèvement sur les compensations d'exonérations de fiscalité locale :	9
5.Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) :	9
LA SITUATION FINANCIERE DE LA CARO	10
L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA CARO.....	10
LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DES RESSOURCES POUR CE BUDGET 2026.....	11
1.Les concours financiers de l'Etat :	11
2.Fiscalité directe locale « ménages » :	12
3.Fiscalité directe locale « professionnelle » :	13
4.Les fractions de TVA transférées.....	14
5.Les autres produits de nature « fiscale » :	15
6.Autres recettes :	17
7.Subventions reçues :	19
LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CARO.....	20
1.Un Budget Primitif 2026 prudent :	20
2.L'évolution prévisionnelle des charges de personnel :	20
3.La gestion de la dette	22
LES PARTENARIATS.....	25
Avec l'Etat	25
Avec la Région Nouvelle-Aquitaine	27
Avec le Département de la Charente-Maritime	28
LES PROJETS DE LA CARO	29
LES STRATEGIES COMMUNAUTAIRES	29
Le Projet de territoire	29
Le SCoT	29
AXE 1 - ACCROITRE LES POSSIBILITES D'ADAPTATION AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE EN S'APPUYANT SUR LES CAPACITES DES MILIEUX	30
Valoriser les possibilités d'adaptation des milieux et des paysages aux effets du changement climatique	30
Appréhender les effets du changement climatique sur le territoire.....	30
Gérer la ressource en eau en qualité et en quantité.....	30
Définir les usages et les fonctions des espaces naturels	32
Structurer la gestion des milieux et des paysages et accroître leur notoriété	32
Elaborer et mettre en œuvre des outils de gestion des milieux et des paysages	32
Le Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort	32
Opération Grand Site (OGS) du Marais de Brouage	33
Le projet de Parc Naturel Régional (PNR) des marais littoraux charentais	34

AXE 2 – TERRITORIALISER DES CHAINES DE PRODUCTION LOCALES EN MOBILISANT LES RESSOURCES LOCALES	35
Favoriser le déploiement des énergies renouvelables	35
Réduire la consommation énergétique du bâti.....	35
Réduire les consommations énergétiques liées aux transports	36
Favoriser la réduction des déchets et le développement de filières de réemploi	38
Accroître l'autonomie alimentaire	39
Inscrire l'excellence environnementale et la prise en compte du bien-être dans l'action communautaire et communale	40
AXE 3 – ACCROITRE LE RAYONNEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET CONFORTER LA DESTINATION TOURISTIQUE.....	41
Accroître le rayonnement de l'activité industrielle.....	41
Stimuler et accompagner les innovations dans le champ de l'industrie	41
Asseoir les activités industrielles.....	41
Diversifier les filières économiques en détectant les opportunités	42
Affirmer la notoriété et l'attractivité.....	42
Accroître la part de la valeur ajoutée du tourisme.....	43
Conforter la destination touristique.....	43
Valoriser le tourisme culturel et de nature sur l'ensemble du territoire	45
Conforter les séjours en recherchant un équilibre entre les logiques touristiques et résidentielles	46
AXE 4 – ENGAGER UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITE EN FAVEUR DES JEUNES ET DES FAMILLES.....	47
Devenir un territoire apprenant, attractif et inspirant pour les étudiants, les apprentis et les acteurs de la formation et de la recherche	47
Rendre le territoire attractif pour les jeunes et les familles.....	48
Développer une offre de logements abordable	48
Répondre aux besoins des familles en matière de services	49
CONSOLIDER LES SYNERGIES ENTRE COLLECTIVITES	56
Le déploiement d'outils communs	56
La mutualisation des moyens	56
ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	57
LES ANNEXES.....	59
ANNEXE 1 : GESTION DE LA DETTE PROPRE ET GARANTIE DE LA CARO	59
ANNEXE 2 : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT.....	65
ANNEXE 3 : SYNTHESE DES INDICATEURS DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE 2024	67
ANNEXE 4 : SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024	73
ANNEXE 5 : ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION	80

INTRODUCTION

Préalablement au vote du Budget Primitif, le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants.

Il permet aux conseillers communautaires d’être informés de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat s’appuie notamment sur un Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB) qui s’articule autour des axes proposés ci-après :

- ✓ Le contexte économique et législatif,
- ✓ Les tendances budgétaires retenues,
- ✓ Les partenaires privilégiés de la collectivité et les dispositifs contractuels existants,
- ✓ Les projets poursuivis en 2026,
- ✓ Les rapports réglementaires annexés.

Ce rapport fixe ici les bases sur lesquelles le budget communautaire 2026 sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d’accompagner le développement de la Communauté d’Agglomération Rochefort Océan (CARO).

Le présent Rapport d’Orientations Budgétaires pour l’année 2026 s’inscrit dans un contexte particulier, marqué par la tenue des élections municipales, qui se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Dans cette perspective, il est proposé que le Budget Primitif de la CARO pour l’exercice 2026 soit soumis aux votes des élus communautaires dès le mois de décembre 2025. Il permettra aux services de la collectivité d’exécuter, dès janvier 2026, les dépenses et les recettes de fonctionnement récurrentes et de continuer les opérations d’investissement concernant les projets déjà engagés.

De plus, les services de la CARO auront ainsi la possibilité, en cette fin d’année 2025, de travailler sur la fiabilisation des opérations de fin d’exercice et la réduction du niveau des restes-à-réaliser de l’année, recommandation faite par la Chambre Régionale des Comptes, lors de son dernier contrôle en 2025.

Il est à souligner que certains éléments déterminants de ce rapport reposent sur les dernières données disponibles à ce jour, demeurant ainsi inchangés par rapport à l’exercice précédent (ex : population, annexe de la dette). En revanche, pour d’autres indicateurs, une projection a été établie afin de refléter leur évolution au 1^{er} janvier 2026.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF

Un contexte législatif incertain

La préparation de la Loi de Finances pour l'année 2026, fixant le cadre budgétaire de l'Etat, s'avère particulièrement complexe, marquée par divers défis majeurs :

- Sur le plan monétaire, la France a l'obligation de réduire son déficit public (< à 3% du PIB) et de limiter la dette publique (< à 60% du PIB) pour répondre aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance,
- Sur le plan budgétaire, le gouvernement vise un effort de réduction inédit dans le budget 2026 et entend demander aux collectivités locales une probable contribution au redressement,
- Sur le plan politique, le gouvernement rencontre une majorité parlementaire relative qui complique l'adoption du texte législatif.

A ce jour, et dans l'attente du vote et de la promulgation avant le 31 décembre 2025 de la Loi de Finances et de la Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale pour 2026, il est proposé un projet de budget 2026 sur les bases prudentes de certaines hypothèses du Projet de Loi de Finances 2026 qui seront présentées dans ce rapport.

Les hypothèses macro-économiques du Projet Loi de Finances pour 2026

1. Une croissance économique française fragile :

Selon les prévisions du Gouvernement et de la Banque de France, la **croissance économique du PIB¹ en volume pour 2025** devrait connaître un ralentissement de **+0,7%** par rapport à 2024 (+1,1% selon l'INSEE).

Cette diminution s'expliquerait principalement par une hausse de l'incertitude à la fois sur le plan national (instabilité politique, réduction du déficit public, probable contribution au redressement) et par un environnement international en repli (faiblesse de la demande en zone euro, accroissement des tensions géopolitiques, guerre commerciale...).

- ▶ **Dans le Projet de Loi de Finances pour 2026, la prévision de croissance du PIB en volume s'établit autour de +1%,** en légère reprise par rapport à 2025. Les conditions monétaires restrictives, la désinflation pour soutenir la consommation des ménages, la reprise graduelle du commerce mondial et des exportations françaises sont autant de facteurs qui freinent une reprise économique marquée.

2. Un taux d'inflation² en recul en France :

L'**indice des Prix à la Consommation³ (hors tabac) annuel de 2025 devrait s'élever en France autour de +1%,** selon les prévisions publiées par l'INSEE. Cette estimation confirme la poursuite d'une phase de **désinflation**, après des niveaux plus élevés en 2022 de +5,2%, en 2023 de +4,9% et en 2024 de +2%.

Selon les prévisions gouvernementales, cette baisse de l'inflation en 2025 s'expliquerait principalement par la réduction des tarifs de l'électricité intervenue début 2025, la modération des prix de l'énergie ainsi que la stabilisation des prix alimentaires.

- ▶ **Dans le Projet de Loi de Finances pour 2026, le taux de l'inflation (hors tabac) est estimé autour de +1,3%.**

3. Une politique monétaire européenne assouplie :

Après un durcissement de sa politique monétaire de 2022 à 2023, la Banque Centrale Européenne (BCE) a engagé, depuis 2024, une baisse progressive de ces taux directeurs pour répondre à la désinflation et au ralentissement de l'économie en zone euro.

Afin de poursuivre ses objectifs de soutien de la croissance et d'atteindre son objectif d'inflation autour de 2% à moyen terme, la BCE a décidé depuis juin 2025 de stabiliser ses taux.

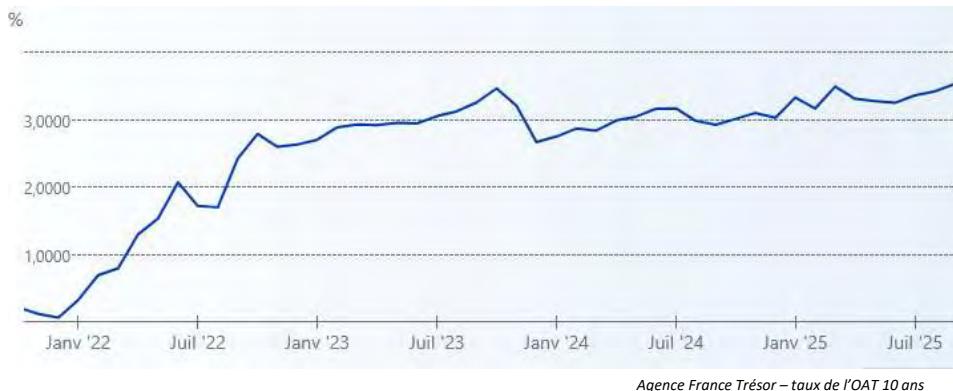
¹ *Produit Intérieur Brut aux prix du marché vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée.*

² *Inflation, calculée par l'INSEE, est la hausse généralisée et durable des prix des biens et des services pour des raisons conjoncturelles et structurelles.*

³ *Indice des Prix à la Consommation est l'instrument de mesure de l'évolution générale des prix des biens et des services consommés par les Français.*

Cette politique a entraîné des effets sur le coût des emprunts publics d'Etat et sur le financement des collectivités.

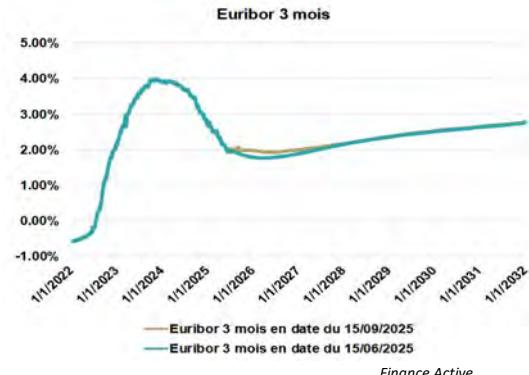
Le taux d'intérêt à long terme OAT TEC 10 ans⁴, indice de référence qui détermine le taux auquel empruntent les banques à long terme sur le marché interbancaire, a connu une remontée marquée depuis 2022.



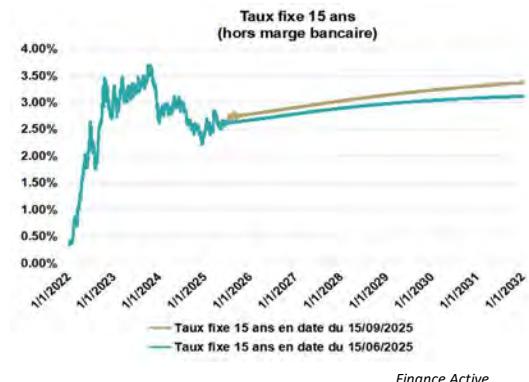
En 2024, ce rendement long terme s'élevait à 2,97%, tandis qu'en 2025, le **TEC 10 a oscillé entre 3,2% et 3,6%**, selon l'Agence France Trésor.

► Compte tenu du taux actuellement élevé de cet indice qui se traduit par une prime de risque accrue exigée par les investisseurs, liées aux incertitudes politiques, budgétaires et monétaires, **le niveau du taux du TEC 10 ans pourrait rester élevé, autour de 3,60%, pour 2026.**

A titre d'exemple et selon les anticipations de marché, on pourrait s'attendre à une **stabilité des taux d'intérêt variables pour 2026** (sans marge bancaire appliquée) qui s'établirait autour de 2% pour l'indice Euribor 3 mois. Aucune baisse n'est toutefois envisagée. A horizon 2028, ce taux pourrait se maintenir.



Le **niveau des taux d'intérêt fixe**, quant à lui, serait légèrement réévalué à la hausse suite aux anticipations de marché. Un taux fixe 15 ans sur 2026 devrait s'établir autour de 2,75% (*sans marge bancaire appliquée*).



NB : ces taux s'entendent hors marges bancaires.

⁴ *Obligations Assimilables du Trésor* sont des emprunts à taux fixe auquel l'Etat français emprunte pour une durée de 10 ans.

4. Un ralentissement de l'inflation harmonisée (IPCH) au sein de l'Union Européenne :

Le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation est indexé sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N. Cet indice sert d'outil de référence pour ajuster les bases fiscales.

Pour rappel, ce taux d'actualisation concerne uniquement les valeurs locatives :

- des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

► Pour 2026 et au moment de la rédaction du présent rapport, les bases d'imposition définitives ne sont pas notifiées. **Le coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle** n'a pas encore été publié, mais son évolution depuis 2023 laisse penser qu'il **pourrait être inférieur à 1%**.

GRAPHIQUE - INFLATION IPCH HISTORIQUE (FRANCE)



Site internet global-rates.com

Les principales mesures gouvernementales du Projet de Loi de Finances 2026 pour les collectivités locales

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 comprend, comme en 2025, **des mesures clés de ponction des ressources pour les collectivités locales** afin que ces dernières **contribuent à l'effort national de réduction des dépenses publiques**.

Pour réaliser son budget 2026, la CARO a tenu compte des prévisions des différentes mesures principales gouvernementales suivantes :

1. Reconductuon du « Dilico » et doublement de son montant :

Créé à partir de 2025, le **dispositif** appelé « **Dilico** » **de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités territoriales** qui avait pour objet d'associer les collectivités locales à l'effort de réduction des comptes publics en 2025 à hauteur de 1 milliard d'euros est reconduit dans le PLF 2026, à hauteur de 2 milliards d'euros.

Les critères d'éligibilité devraient être modifiés par rapport à 2025 ainsi que les modalités de restitution. Un élargissement des contributeurs est fort probable, en fonction de caractéristiques économiques et de richesse du territoire. De plus, le versement serait conditionné au respect d'une évolution des dépenses par rapport au PIB. Concernant les recettes prélevées par le Dilico, elles devraient être désormais restituées en 5 ans par tranche de 20%.

La CARO pourrait devenir éligible à cet effort financier d'environ 80 K€.

2. Dégel de la TVA en 2025 affecté aux collectivités locales :

Le gel des fractions de TVA en 2025 constituait une mesure significative de la Loi de Finances pour 2025, visant à **stabiliser les transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales** dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

Pour rappel, les collectivités perçoivent des recettes de fractions de TVA pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THR) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le Projet de Loi de Finances 2026 revient sur le gel de la TVA de 2025 pour redonner une dynamique liée à l'évolution de la consommation nationale aux collectivités, à condition que la TVA le soit. En effet, cette dernière serait minorée par le taux de l'inflation, cela impliquerait, pour les collectivités, de ne pas voir leurs dépenses de fonctionnement augmenter en valeur.

Le PLF 2026 prévoit une baisse de -0,3% du produit national de la TVA, ce qui entraînera une perte de recette pour la CARO de -68 K€.

3. Recentralisation des dépenses éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :

Le **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** est un mécanisme essentiel qui permettait aux collectivités territoriales de récupérer une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements et, exceptionnellement, sur un type de dépenses de fonctionnement (notamment entretien des bâtiments).

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 a la volonté de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement. De plus, le calendrier de versement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) aux EPCI est rétabli à l'année suivant la dépense d'investissement et non plus en année N.

Aussi, la CARO ne devrait toucher le FCTVA au titre des dépenses éligibles 2026 qu'en 2027, sur la base des dépenses d'investissement uniquement. Dans le budget de la CARO, cela correspondrait à une année blanche, avec 1,7 M€ de manque à gagner en 2026.

4. Prélèvement sur les compensations d'exonérations de fiscalité locale :

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une réduction de la compensation versée par l'État aux collectivités pour l'exonération des valeurs locatives des établissements industriels. Cela concerne la taxe foncière (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Concrètement, cette compensation serait abaissée de 25%, traduisant une moindre prise en charge par l'État et donc des pertes de recettes pour les collectivités. Localement, ce prélèvement va donc impacter principalement les EPCI et les villes industrielles.

Cette compensation pour la CARO représentait une ressource de 1,2 M€ en 2025. Une diminution de 25% représenterait donc une perte prévisionnelle de -300 K€ en 2026.

5. Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) :

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 crée un **Fonds d'Investissement pour les Territoires** regroupant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation Politique de la Ville (DPV) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ceci afin de simplifier l'accès et l'instruction des dossiers. Désormais ce FIT sera quasi-réservé aux collectivités rurales (au sens INSEE) et aux collectivités urbaines en difficulté⁵.

La CARO pourrait être éligible à ce FIT puisqu'elle est compétente en matière de politique de la Ville.

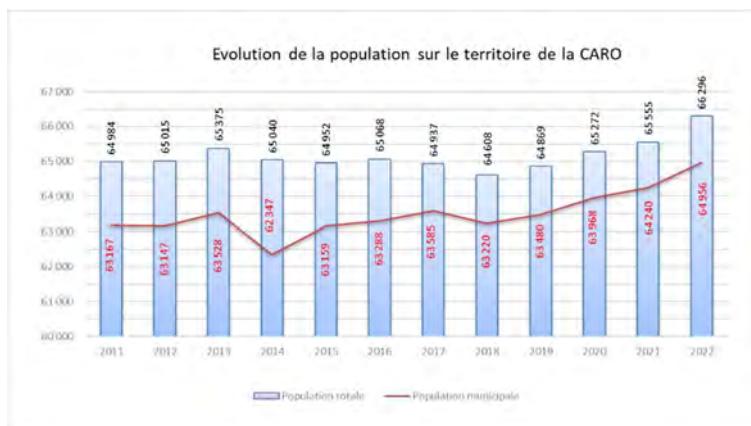
⁵ Communes à population en Quartiers Prioritaires de la Ville dépassant 10 % et EPCI dont elles sont membres si compétents en politique de la ville.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA CARO

L'évolution démographique de la CARO

Il convient de noter que les chiffres de la démographie de la CARO ne font pas l'objet d'actualisation dans le présent rapport.

Au 1^{er} janvier 2025, la population de la Communauté d'agglomération compte **66 296 habitants** (population totale) et affiche une évolution de **+ 741 habitants par rapport à 2024** qui s'explique :



- par une hausse de la population municipale (64 956 habitants) de +716 habitants,
- par une hausse de la population comptée à part (1 340 habitants) de +25 habitants.

Pour rappel, ces données transmis par l'INSEE s'appuient sur une population légale entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, établie à partir des chiffres officiels du **recensement de l'année 2022**.

Commune	Population totale 2024	Population municipale 2025	Population comptée à part 2025	Population totale pour 2025	Variation 2025/2024
Île-d'Aix	211	196	2	198	-13
Beaugeay	798	785	13	798	+ 0
Breuil-Magné	1 917	1 891	55	1 946	+ 29
Cabariot	1 469	1 470	24	1 494	+ 25
Champagne	633	637	17	654	+ 21
Échillais	3 636	3 701	70	3 771	+ 135
Fouras	4 133	4 124	77	4 201	+ 68
La Gripperie-St-Symphorien	596	598	12	610	+ 14
Loire-les-Marais	393	382	7	389	-4
Lussant	1 038	1 013	14	1 027	-11
Moëze	601	592	4	596	-5
Moragne	546	538	6	544	-2
Muron	1 376	1 357	18	1 375	-1
Port-des-Barques	1 774	1 754	15	1 769	-5
Rochefort	23 726	23 188	630	23 818	+ 92
Saint-Agnant	2 835	2 774	66	2 840	+ 5
Saint-Coutant-le-Grand	416	416	6	422	+ 6
Saint-Froult	384	390	2	392	+ 8
Saint-Hippolyte	1 502	1 485	24	1 509	+ 7
Saint-Jean-d'Angle	706	698	9	707	+ 1
Saint-Laurent-de-la-Prée	2 332	2 285	60	2 345	+ 13
Saint-Nazaire-sur-Charente	1 229	1 214	18	1 232	+ 3
Soubise	3 686	3 935	48	3 983	+ 297
Tonnay-Charente	8 304	8 248	112	8 360	+ 56
Vergeroux	1 314	1 285	31	1 316	+ 2
Total Rochefort Océan	65 555	64 956	1 340	66 296	+ 741

NB : La Commune de Soubise voit sa population augmenter significativement depuis le 1^{er} janvier 2023 en raison de l'intégration par l'INSEE d'un grand nombre de militaires de la base aérienne au sortir des différentes périodes de confinement liées au Covid 19. Cette situation devrait être régularisée en 2026.

L'INSEE publierà, par décret fin décembre 2025, les résultats de la population légale, établie sur les chiffres officiels du recensement 2023.

Les hypothèses d'évolution des ressources pour ce budget 2026

1. Les concours financiers de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2025 Notifications	2026 Prévisions	Évolution 2026/2025
Dotation d'Intercommunalité	2 182 K€	2 164 K€	-18 K€
Dotation de Compensation	2 359 K€	2 268 K€	-91 K€
Dotation Globale de Fonctionnement	4 541 K€	4 431 K€	-73 K€

La Dotation Globale de Fonctionnement contribue au fonctionnement des collectivités locales, qui compense une partie de leurs charges et corrige certaines inégalités de richesses au titre de la péréquation verticale. Elle constitue une ressource financière essentielle pour les collectivités locales.

Selon le Projet de Loi de Finances 2026, et à périmètre constant, l'enveloppe de la DGF devrait rester globalement stable pour 2026, sans revalorisation réelle en lien avec l'inflation ou l'évolution des charges supportées par les collectivités.

Cette stabilité est toutefois relative car elle se traduit par une baisse de la DGF pour les EPCI, liée à un écrêtement de la « part salaire » de la taxe professionnelle (CPS), composante de la « Dotation de compensation ».

Les concours financiers ne seront notifiés pour la CARO qu'en avril prochain. Dans l'attente, **l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la CARO est prévue en baisse de - 73 K€ par rapport 2025**. La CARO devrait alors percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement de 4 431 K€.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est estimé pour 2026 à 47%, équivalent à celui de 2025, sans nouveau transfert. Celui-ci mesure le degré de coopération fiscale de l'EPCI sur son territoire : plus la CARO exerce de compétences, plus elle supporte des charges et plus elle doit conserver de la fiscalité.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC est un mécanisme de solidarité, alloué par l'Etat, destiné à atténuer, au plan national, les inégalités de ressources entre les collectivités locales (communes et intercommunalités) en redistribuant une partie des ressources des collectivités les plus riches vers les collectivités les plus pauvres.

Sur les 3 dernières années (2023 à 2025), la part de ce **dispositif de péréquation horizontale perçue par la CARO a diminué de -96 K€ (-10,8%)** et ce, malgré une hausse du potentiel financier par habitant et de la population DGF qui sont deux des trois composantes entrant dans le calcul de cette dotation. La baisse de la valeur de points déterminée par l'Etat (3^{ème} composante prise en compte) explique cette diminution.

Au regard de cette situation, une réduction du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) est envisagée pour l'exercice 2026. Cette perspective s'inscrit dans un contexte marqué par une erreur identifiée par l'INSEE, entraînant une révision à la baisse du nombre d'habitants d'une des communes membres de la CARO (Soubise). Ce facteur, déterminant dans le calcul des dotations, renforce la nécessité d'ajuster ce fonds à la baisse.

	2023 Notification	2024 Notification	2025 Notification	2026 Prévision	Évolution 2026/2025
FPIC	894 K€	828 K€	798 K€	760 K€	-38 K€

2. Fiscalité directe locale « ménages » :

Les bases fiscales

Pour rappel, les valeurs locatives cadastrales, qui constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sont revalorisées chaque année par l'Etat. Cette revalorisation est forfaitaire. Elle relève d'un calcul automatique, publié par l'Insee, correspondant à l'Inflation Harmonisée Constatée (IPCH) de novembre de l'année N-1 à novembre de l'année N.

Pour 2026, au moment de la rédaction du ROB 2026, le coefficient de revalorisation forfaitaire n'est pas connu mais devrait être inférieur à 1%. Le projet de Budget Primitif 2026 a donc été construit sur l'hypothèse d'une évolution forfaitaire des bases provisoires 2025 de +0,5% :

	Bases nettes 2025 provisoires *	Bases nettes 2026 Prévisionnelles
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	14 205 K€	14 276 K€
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	91 093 K€	91 331 K€
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2 110 K€	2 120 K€

*Notification Etat 1259 – avril 2025 (-abattement QPV quartier de la Gélinerie)

Les taux de fiscalité

Il n'est prévu aucune augmentation des taux de fiscalité locale en 2026.

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8,46%	8,46%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	4,46%	4,46%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,25%	4,25%

Le produit fiscal prévisionnel 2026 peut s'établir de la manière suivante :

Ainsi, à taux inchangé, les recettes fiscales prévisionnelles sont estimées comme suit :

	<i>Produit fiscal 2025 *</i>	<i>Produit fiscal 2026 Prévisionnel</i>
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	1 202 K€	1 208 K€
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	4 063 K€	4 079 K€
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	90 K€	90 K€
Taxe Additionnelle sur les Propriétés Non Bâties	115 K€	115 K€
Compensations fiscales TF	58 K€	47 K€
Produit fiscal total	5 528 K€	5 539 K€

**Notification Etat 1259 – avril 2025 (-abattement QPV quartier de la Gélinerie)*

NB : Le produit de la Taxe Foncière 2025 et 2026 prend en compte un abattement supplémentaire de 30% applicable aux logements locatifs sociaux du quartier de la Gélinerie, passé en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville en 2024 (article 1388 bis du Code Général des Impôts). En contrepartie, l'Office Public de l'Habitat Rochefort Océan déployera des actions contribuant à améliorer la qualité de vie des locataires dans les quartiers. Le montant total de l'exonération représente une perte de produit fiscal de -13 K€ pour la CARO, partiellement compensée par l'Etat à hauteur de +5 K€.

3. Fiscalité directe locale « professionnelle » :

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) a été créée pour remplacer la taxe professionnelle et fait partie de la Contribution Économique Territoriale (CET). La CFE est calculée sur la base de la valeur locative des locaux utilisés pour l'activité professionnelle, valeur que l'administration fiscale détermine selon la localisation et l'usage de ces biens.

Pour 2026, au moment de la rédaction du ROB :

- les bases définitives 2025 n'ont pas été notifiées,
- le coefficient de revalorisation forfaitaire n'a pas encore été publié, mais son évolution depuis 2023 laisse à penser qu'il pourrait être inférieur à 1%.

Aussi, le projet de Budget Primitif 2026 a donc été construit sur l'hypothèse d'une évolution forfaitaire des bases provisoires 2025 de +0,5% (hors locaux commerciaux qui font l'objet d'une revalorisation particulière).

Il n'est prévu aucune augmentation des taux de fiscalité locale en 2026. Le taux applicable en 2026 sera donc de 28,13%.

	<i>CA 2023</i>	<i>CA 2024</i>	<i>CA 2025 *</i>	<i>Prévision 2026</i>
CFE	5 417 K€	5 727 K€	6 328 K€	6 275 K€
Compensations fiscales CFE	1 235 K€	1 301 K€	1 460 K€	1 162 K€

**Notification Etat 1259 - avril 2025*

NB : le calcul du produit prévisionnel 2026 prend en compte une baisse de CFE à hauteur de 66 K€ liée à la fermeture du site de Tonnay-Charente de l'entreprise TIMAC.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L’Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est une taxe perçue par les collectivités locales qui s’applique aux entreprises accueillant des installations énergétiques ou télécoms sur le territoire.

Le montant à percevoir en 2026 sera notifié dans l’état fiscal 1259 en avril 2026. Il est prévu au budget 2026 une recette d’un montant de 451 K€, comme en 2025.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *	Prévision 2026
IFER	425 K€	443 K€	451 K€	451 K€

**Notification Etat 1259 – avril 2025*

Taxe sur les Surfaces Commerciales (TaSCom)

Le montant de la TaSCom d’une entreprise est déterminé par l’application, à la surface totale de vente au détail d’un établissement, d’un tarif qui varie en fonction du chiffre d’affaires annuel au m², de la superficie et de l’activité. Cette taxe ne s’applique qu’aux grandes surfaces commerciales.

A ce tarif est appliqué un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 (1,3 sous certaines conditions). Par délibération du 19 septembre 2024, le Conseil communautaire a fixé ce coefficient au taux plafond de 1,30. Le montant de la TaSCom 2026 est alors estimé à 1 508 K€ comme en 2025.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *	Prévision 2026
TaSCom	1 331 K€	1 485 K€	1 508 K€	1 508 K€

**Notification Etat 1259 – avril 2025*

4. Les fractions de TVA transférées

La Fraction de TVA compensant la Taxe d’Habitation sur les Résidences Principales (THRP)

La suppression de la Taxe d’Habitation sur les Résidences Principales (THRP), qui s’est faite progressivement depuis 2020, est devenue totale en 2023. Seule, la Taxe d’Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) perdure et continue d’être réglée par les contribuables.

Concernant la THRP, elle est remplacée par une fraction du produit net de la TVA qui évolue chaque année en fonction de la progression de la TVA nationale.

La Loi de Finances pour 2025 avait prévu de « geler » le montant de la TVA affectée aux collectivités au niveau de 2024, constituant ainsi, en quelque sorte, une « année blanche ».

Au moment de la rédaction du ROB, le Projet de Loi de Finances prévoit une baisse de -0,3% en 2026 du produit de TVA qui sera perçu en compensation de la réforme de la TH, soit une baisse de -50 K€.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	Prévision 2026
Compensation THRP	8 638 K€	8 714 K€	8 761 K€	8 711 K€

**Notification Etat 1259 – avril 2025 + régularisation de 2024 de 23K€*

La Fraction de TVA compensant la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour les entreprises a été compensée par une fraction de la TVA nationale depuis 2023. Le montant de cette compensation est composé :

- d'une **part fixe**, déterminée sur la base de la moyenne du produit de CVAE encaissé par la collectivité entre 2020 et 2023 (y compris les années de crise sanitaire et économique). **Le montant notifié à la CARO pour cette part est de 3 308 385€.** Elle constitue un socle, c'est-à-dire un montant garanti en deçà duquel la compensation ne pourra pas baisser.
- d'une **part dynamique** déterminée chaque année, correspondant à l'affectation de la dynamique de TVA affectée à un Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires (FNAET).

La Loi de Finances pour 2025 avait prévu de « geler » le montant de la TVA affectée aux collectivités au niveau de 2024, constituant ainsi, en quelque sorte, une « année blanche ».

Au moment de la rédaction du ROB, le Projet de Loi de Finances prévoit une baisse de -0,3% en 2026 du produit de TVA qui sera perçu en compensation de la suppression de la CVAE.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	Prévision 2026
CVAE	3 432 K€	3 422 K€	3 475 K€	3 457 K€

**Notification Etat 1259 – avril 2025 + régularisation 2024 de 8 K€*

5. Les autres produits de nature « fiscale » :

Taxe GEMAPI

La CARO a mis en place la taxe GEMAPI en 2018 afin de financer sa compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations.

Le produit 2026, qui sera voté en même temps que les taux de fiscalité directe locale, sera proposé en augmentation aux élus communautaires d'environ +1,20 € / habitant, par rapport à 2025.

Cette taxe ne suffit pas à financer les dépenses que la CARO prévoit de réaliser pour les digues, la gestion des milieux aquatiques et les diverses actions de protection contre les inondations.

Le solde des dépenses sera assumé par le budget général de la CARO, pour un montant estimé à 5 M€ jusqu'en 2031, soit plus de 800 K€ par an.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévision 2026
Taxe GEMAPI + compensation réformes fiscales	1 500 K€	1 600 K€	1 700 K€	1 800 K€

Le Versement Mobilité (VM)

Mis en place depuis 2004, le Versement Mobilité (VM) est une contribution destinée au financement de l'ensemble des solutions de mobilité, notamment les transports publics urbains et non urbains, qui bénéficient à tous les habitants mais qui participent également à l'attractivité du territoire.

Il a été constaté une forte dynamique en 2024 de cette recette sur le territoire de la CARO. Le maintien de ce dynamisme s'expliquerait, en grande partie, par un tissu économique local fort dans les secteurs d'activités de l'aéronautique et du nautisme.

Le projet du budget annexe « Mobilités » a été construit sur la base d'une recette estimée à 4 M€ en 2026.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévision 2026
Versement Mobilité	3 660 K€	3 860 K€	3 950 K€	4 000 K€

**Estimation du CA 2025 / encassements à hauteur de 3 025 K€ à fin août 2025*

La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est réglée par le touriste ou le vacancier en plus de sa nuitée à l'hébergeur. Cette taxe, perçue par la CARO, est destinée au financement des dépenses favorisant l'accueil des touristes. C'est donc une ressource essentielle pour l'économie touristique locale. L'Office de Tourisme Communautaire étant un EPIC, la totalité des recettes de la taxe de séjour lui sont réglementairement affectées, hormis la part additionnelle de 10% qui est reversée au Département.

Pour mémoire, l'année 2024 a été marquée par une hausse importante des recettes de taxe de séjour de +15% par rapport à l'année 2023, sachant que les nuitées ont augmenté de +1,24%. Pour l'année 2025, les recettes seront connues à la mi-décembre. En l'état, on peut observer une baisse des nuitées sur la première période de collecte (janvier à mai 2025) de -4,9% par rapport à 2024. Malgré tout, il est espéré un montant de collecte de 1 000 K€.

En 2026, les tarifs resteront identiques et la CARO continuera de porter son attention sur le contrôle des déclarations, tout en poursuivant la mise en œuvre de la procédure de taxation d'office.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	Prévision 2026
Taxe de séjour	883 K€	1 018 K€	1 000 K€	1 000 K€

** Projet de CA 2025 hors reversements*

Pour rappel, cette recette est entièrement reversée à l'Office du Tourisme Rochefort Océan pour la gestion, la communication et la promotion touristique du territoire.

Redevance d'Enlèvement des Déchets Ménagères (REOM)

Avec les crises successives ces dernières années, tous les secteurs sont confrontés à une véritable envolée des prix. La gestion des déchets à la CARO n'échappe pas à cette situation avec une évolution de ses charges de +17% en 3 ans liée :

- ✓ à la hausse des prix de l'énergie,
- ✓ à la hausse des coûts des machines, camions et consommables nécessaires aux activités,
- ✓ à l'indexation des salaires,
- ✓ à l'augmentation des coûts de recyclage et de logistique,
- ✓ à l'évolution des normes environnementales...

Ainsi, une augmentation du montant collecté, via la redevance déchets ménagers, est nécessaire en 2026 afin de maintenir l'équilibre du budget annexe, malgré les actions mises en œuvre :

- pour réduire la production de déchets,
- pour développer des filières de valorisation par la mise en place du tri à la source des biodéchets et la diminution du tonnage des ordures ménagères,
- pour maîtriser les coûts de traitement et la qualité du tri.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *	Prévision 2026
REOM	9 768 K€	9 660 K€	10 650 K€	11 500 K€

** Estimation du CA 2025 / 9 855 K€ encaissés au 8 octobre 2025*

6. Autres recettes :

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Cette dotation de l'Etat visant à rembourser la TVA de certaines dépenses réelles payées par la CARO sur l'année en cours. Compte tenu des investissements à réaliser en 2026, le montant du FCTVA 2026 est estimé autour de 1,7 M€.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 *	Prévision 2026
FCTVA	907 K€	1 264 K€	900 K€	0 €

**Estimation CA 2025*

Néanmoins, au regard du Projet de Loi de Finances, l'Etat prévoit une année blanche en 2026 pour réintroduire le décalage d'un an du remboursement du FCTVA.

La politique tarifaire ajustée :

Les tarifs des services et les prestations réalisés de la CARO sont regroupés dans un livret tarifaire unique voté par l'Assemblée délibérante. Celui-ci est consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération.

Pour 2026, il est convenu de maintenir la plupart des tarifs tels qu'ils ont été votés pour l'année 2025, étant précisé que les tarifs perdurent tant qu'il n'y a pas de nouvelle délibération contraire prise.

En revanche, pour assurer l'équilibre financier des certains services, prendre en compte l'évolution des coûts réels des prestations, respecter la réglementation en vigueur, garantir la protection de la ressource et l'équité entre les usagers, il sera proposé de modifier certains tarifs pour l'année 2026, lors du Conseil Communautaire du mois de décembre 2025, notamment les tarifs relatifs à l'ouverture de l'aire permanente d'accueil de Tonnay-Charente, à l'aire de grand passage pour les gens du voyage, les tarifications de l'eau et de l'assainissement, avec l'évolution des redevances Agence de l'eau Adour Garonne sur la consommation d'eau potable, ainsi que les tarifs de la redevance des déchets ménagers et la tarification du golf.

La coopération intercommunale

Plusieurs missions de coopération ont été mises en place entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et d'autres collectivités, et prennent la forme de services mutualisés, de prestations encadrées par des conventions et du service chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes.

Les flux financiers croisés représentent pour 2026 des recettes pour la CARO estimées à 568 K€ comprenant les remboursements de frais de fonctionnement et de personnel.

Les attributions de compensation (AC)

Les attributions de compensation permettent d'assurer la neutralité budgétaire, depuis 2001, avec le passage à la taxe professionnelle unique au profit de la CARO et à chaque transfert de compétences.

Elles correspondent à la différence entre les recettes et les dépenses transférées par les communes membres à l'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Figées une fois déterminées, elles sont modifiées lors de chaque nouveau transfert de charges, avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et ses communes membres.

Depuis 2024, 13 communes sur les 25 de la CARO ont des attributions de compensation négatives.

Cela signifie :

- ✓ que ces communes ont transféré plus de charges que de produits. L'évolution de ces charges transférées est alors supportée intégralement par la CARO,
- ✓ que l'attribution de compensation devient une charge pour la commune (et, par conséquent, une recette pour la CARO).

Les Attributions de Compensation sont ajustées chaque année pour tenir de l'évolution mécanique de la contribution due, chaque année, au titre de la cotisation « cible » du SDIS.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévision 2026
AC versées	1 488 K€	1 318 K€	1 310 K€	1 302 K€
AC négatives perçues	1 052 K€	1 173 K€	1 163 K€	1 162 K€
Solde	436 K€	145 K€	147 K€	140 K€

*Délégation 2024_079 de la CARO du 27/06/2025 – attributions définitives

NB : Dans les années à venir, le montant de l'AC sera recalculé lors de nouveaux transferts de compétences (tronçons de pistes cyclables, extension de la Zone Touristique du Pont Transbordeur...) avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts à la fois pour l'EPCI et ses communes membres.

7. Subventions reçues :

Plusieurs subventions d'investissement et de fonctionnement notifiées pourront être perçues en 2026 selon l'avancement des projets réalisés. Les principales opérations financées sont :

	Coût total du projet HT	Total des subventions attendues	Quote-part ou solde des subventions à percevoir en 2026
BUDGET PRINCIPAL (investissement)			
Révision du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Agnant	61 K€	21 K€	10 K€
Travaux relatifs à la Gestion Intégrée des Eaux Usées à Soubise, place Camille Emon	180 K€	34 K€	34 K€
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pôle de formation à Rochefort (Interfonds)	189 K€	87 K€	87 K€
Mission d'accompagnement paysager de la Citadelle de Brouage – Projet Grand Site du Marais de Brouage (programme de l'Entente entre la CARO et la CCBM)	12 K€	10 K€	7 K€
Les abords du Transbordeur phase 2 secteur 4.1 rue du bac (Echillais) et secteur 3 avenue Demy (Rochefort)	813 K€	400 K€	400 K€

	Coût total du projet HT	Total des subventions attendues	Quote-part ou solde de subventions à percevoir en 2026
BUDGET PRINCIPAL (fonctionnement)			
Approvisionnement en produits frais de 3 sites d'aide alimentaire			30 K€
Plateforme CARO RENOV' 2025			114 K€
Comité Territorial pour l'Eduction Artistique et Culturelle (CTEAC) 2024			30 K€
Financement postes « Start-up SCAIRA 2025 »			23 K€
Subvention pour le financement du Contrat d'Objectif Territorial (postes et prestations)			75 K€

BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES			
Extension du Co-working	200 K€	50 K€	20 K€

BUDGET EAU			
Renouvellement de canalisations d'eau sur Rochefort	917 K€	348 K€	348 K€

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Etude des modalités de mise en place d'un pilote expérimental de réutilisation des eaux traitées de la station de lagunage de Rochefort	11 K€	8 K€	8 K€

BUDGET MOBILITES			
Aménagement de la connexion entre le Viaduc et la Vélodysée	148 K€	37 K€	37 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la CARO

1. Un Budget Primitif 2026 prudent :

Le Budget Primitif (BP) 2026 de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan sera soumis au vote des élus du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025, marquant ainsi, contrairement aux pratiques antérieures, une adoption par anticipation.

Ce choix s'inscrit dans un contexte institutionnel et politique instable et dans une approche prudente et responsable de l'exercice 2026.

Ce cadre budgétaire est justifié par une double considération :

- ✓ **Le contexte électoral de 2026** : l'année étant dédiée à l'élection des instances municipales et communautaires, la note de cadrage a privilégié une approche conservatoire, visant à ne pas engager de dépenses nouvelles, afin de préserver la pleine capacité d'orientation pour la future équipe communautaire.
- ✓ **L'instabilité politique et institutionnelle actuelle** : elle se traduit par un manque de visibilité quant à l'évolution des finances publiques locales. Cela nous oblige à une prudence accrue afin de sécuriser des marges de manœuvre face à d'éventuelles contraintes imposées par la future Loi de Finances (baisse de recettes, dépenses nouvelles ...).

En conséquence de ces orientations, la construction du Budget Primitif 2026 repose sur des choix rigoureux :

- ✓ **Concernant les dépenses de fonctionnement** : les crédits sont reconduits à l'identique du Budget Primitif 2025, à l'exception de quelques ajustements. Ces ajustements incluent entre autres une prise en compte de l'augmentation des dépenses salariales (notamment l'impact de la Loi de Finances 2025 sur le taux de cotisation des employeurs territoriaux), l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tonnay-Charente et l'évolution favorable des charges de fluides.
- ✓ **Concernant les dépenses d'investissement** : elles s'articulent strictement autour des enveloppes récurrentes (entretien du patrimoine, renouvellement de matériel) et de la poursuite des projets déjà engagés juridiquement dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

Volontairement limité, le budget 2026 pourra être amendé par la nouvelle équipe, en cohérence avec ses priorités et ses orientations, lors des Décisions Modificatives d'été et d'automne 2026 et devra tenir compte des nouvelles mesures qui pourraient être introduites par la Loi de Finances 2026.

2. L'évolution prévisionnelle des charges de personnel :

Les dépenses prévisionnelles de personnel représentent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement. Elles devraient s'établir à hauteur de 20 M€ pour 2026 (tous budgets confondus), contre 19,5 M€ au Budget Primitif 2025.

Cette augmentation tient compte à la fois des mesures nationales déjà engagées sur les années antérieures, celles à prendre en compte en 2026, ainsi que les évolutions liées à la carrière des agents.

Sur le plan national :

- L'augmentation du taux patronal de la cotisation CNRACL constitue le levier le plus fortement contraignant dans le budget pour 2026. Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 porte le taux de contribution employeur territorial à 37,65% au 1^{er} janvier 2026 (contre 34,65% en 2025). Cela représente une charge supplémentaire non négligeable sur la masse salariale brute des titulaires affiliés de +252 K€ (effet année pleine) par rapport à 2025.

Le gel du point d'indice et l'absence de mesures générales de revalorisation limitent le recours aux hausses de traitements mais renforcent l'importance de mesures localement.

Sur le plan local :

- L'évolution financière liée à la carrière des agents de la Communauté d'agglomération est estimée pour 2026 à +80 K€ pour les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes.
- Les postes de 2025 en année pleine et ceux de 2026 auront un impact financier supplémentaire de +374 K€ dans le budget de 2026,
- En 2026, dans le cadre de ses dépenses de personnel (masse salariale, formation professionnelle, action sociale, frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacements dans le cadre du travail, équipements de sécurité, adhésions à certaines missions du CDG 17...), la Communauté d'agglomération :
 - continuera d'accompagner les agents dans l'acquisition et le renforcement des compétences qui sont autant une source de développement que d'économies à long terme,
 - préservera la qualité de vie au travail des agents qui reste une composante commune à l'ensemble de ces démarches,
 - placera la santé des agents au cœur des démarches des ressources humaines (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien...) afin de garantir un service public efficient.
- Enfin, l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurants (de 4,50€ à 7,00€), décidée par les élus du Conseil Communautaire du 23 juin 2025, est estimée dans le budget à +91 K€ par rapport à 2025.

Au 1^{er} janvier 2026, le nombre total d'agents projetés s'établirait à 364, contre 358 au 1^{er} janvier 2025 (y compris les non-permanents), qui se répartit de la manière suivante :

		Au 1 ^{er} janvier 2025	Prévision au 1 ^{er} janvier 2026
Nombre d'agents		358	364
dont	Titulaires	281	282
	Contractuels	50	52
	Emplois aidés et apprentis	5	4
	Non-permanents : saisonniers, remplaçants, contrats de projet	22	26

*Prévision connue au 1er octobre 2025

3. La gestion de la dette

La campagne d'emprunt 2026 :

La CARO sera amenée à réaliser, si nécessaire, une ou plusieurs consultations bancaires en 2026 pour financer son programme d'investissement annuel (budget principal) qui s'établit autour de 19 M€.

Le montant de l'emprunt total qui sera contracté pour 2026 sera strictement calculé selon les besoins, en tenant compte des conditions d'emprunts les mieux-disantes et les plus favorables au regard du contexte du moment.

Bien évidemment, une partie du résultat 2025 et des subventions nouvelles, notifiées au cours de l'année 2026, serviront prioritairement à la réduction de cet emprunt d'équilibre 2026.

A ce jour, un seul contrat bancaire a été mobilisé en 2025 sur le budget principal pour un montant de 1 M€ pour financer divers projets d'investissement :

Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisé	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Crédit Coopératif	1 000 000 €	29/11/2024	1 000 000 €	Investissements 2024 (reports 2025)	29/04/2025	Euribor 3 mois +0,75%	15 ans

De plus, sur l'exercice 2025, 2,5 M€ d'emprunts ont été mobilisés sur le Budget annexe Activités Economiques, comme suit :

Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisé	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
SFIL filiale de La Banque Postale	2 500 000 €	04/10/2024	2 500 000 €	Investissements 2024 (reports 2025)	31/01/2025	Taux fixe 3,35 %	20 ans

Par ailleurs, pour financer ses derniers investissements de fin de l'année 2025, la CARO a lancé :

- Une consultation bancaire fin août d'un montant de 1,680 M€, pour ses budgets annexes « Eau » et « Assainissement », dont les fonds devraient être mobilisés d'ici la fin de l'année 2025 :

Budgets annexes	Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant à mobiliser	Opérations financées	Type de taux	Durée
Eau	Crédit Mutuel	680 000 €	02/10/2025	680 000 €	Travaux d'infrastructures sur les réseaux	Taux fixe 3,50 %	20 ans
Assainissement	Banque des Territoires (CDC)	1 000 000 €	17/10/2025	1 000 000 €	Travaux d'infrastructures sur les réseaux	Livret A + 0,50 %	25 ans

- Une consultation bancaire en cette fin d'année d'un montant total de 2,8 M€ dont une partie de ces fonds sera mobilisée en 2025 et le solde sera encaissé en début 2026 :
 - ✓ 2 M€ pour son budget annexe « Activités Economiques » pour des travaux d'aménagement de zones d'activités,
 - ✓ 600 K€ pour son budget annexe « Photovoltaïque » pour la pose d'équipements photovoltaïques sur les bâtiments à vocation économique,
 - ✓ 200 K€ pour son budget annexe « Déchets Ménagers » pour l'acquisition de bacs de collecte sélective et de bennes.

La stratégie de dette :

La stratégie en matière de dette pour la CARO doit reposer :

- ✓ sur l'assurance d'un financement optimisé et sécurisé des projets d'investissement en continuant de contracter les meilleures offres bancaires lors des consultations et selon les conditions du moment,
- ✓ sur la garantie que les emprunts contractés sont non risqués, selon la Charte de bonne conduite (Charte Gissler),
- ✓ sur la diversification de nos partenaires bancaires,
- ✓ sur une gestion rigoureuse et active de la dette en procédant à des refinancements, des réaménagements d'emprunts selon les opportunités possibles,
- ✓ sur l'équilibre proportionné de la dette entre les taux fixes et variables :

Pour rappel,

- A taux fixe, les intérêts sont connus et peu sensibles aux variations des marchés financiers, ce qui permet de sécuriser les frais financiers sur les années à venir. Les contrats d'emprunts sont, néanmoins, très onéreux lors de remboursement par anticipation et plus chers que les taux variables dans la mesure où ils intègrent les risques potentiels à venir.
- A taux variable, les montants d'intérêts varient en fonction du contexte de marché qui a été très attractif ces dernières années et a permis de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Ces contrats d'emprunts variables sont, quant à eux, remboursables par anticipation avec des frais d'indemnités limités.

Dans un contexte de taux d'intérêt haussier, le choix des taux variables redevient une option pertinente. Lors du dernier audit de la dette, le prestataire Finance Active a recommandé 50% de taux variable minimum. Toutefois, cette proportion doit rester minoritaire dans l'encours de la dette.

Au 01/01/2026, et tenant compte de la dette connue à ce jour, la structure de la dette totale (tous budgets confondus) devrait s'établir à :

- ✓ 67% à taux fixe,
- ✓ 25% à taux variable,
- ✓ 8% à taux Livret A.

Pour rappel, 79% de la dette est représenté par le budget principal et 3 budgets annexes non autonomes suivants : « Activités économiques », « Mobilités » et « Tourisme ».

Le contexte bancaire :

Selon l'observatoire 2024 de la dette locale présenté par Finance Active, il est constaté un regain d'intérêt des collectivités locales pour le financement bancaire qui s'explique par une baisse du taux moyen proposé. En effet, la BCE a commencé à baisser ses taux directeurs en 2024 et 2025, ce qui a contribué à un assouplissement modéré du coût du crédit en 2025. Toutefois, les taux longs (notamment OAT 10 ans pour la France) restent élevés.

Durée de l'emprunt	Taux fixe - cotation moyenne				Marge proposable sur Euribor 3 mois flooré - cotation moyenne	Taux du Livret A (sans marge)							
	Déc. 2022	Déc. 2023	Déc. 2024	Oct. 2025		Déc. 2022	Déc. 2023	Déc. 2024	Oct. 2025	Août. 2022	Août. 2023	Août. 2024	Août. 2025
15 ans	3,20%	4,05%	3,53%	3,53%	0,79%	0,87%	0,94%	1,00%		2,00%	3,00%	3,00%	1,70%
20 ans	3,42%	4,16%	3,63%	3,65%	0,80%	0,92%	0,99%	1,04%					

Finance Active

En 2025, les marges proposées en hausse sur les financements bancaires se stabilisent au-dessus de 1% tant pour les taux variables que pour les taux fixes. Pour un taux fixe, la marge bancaire moyenne appliquée s'établit à +1,10% sur 20 ans et à +1,03% sur 15 ans.

Pour 2026, et compte tenu des incertitudes politiques et budgétaires, il est peu probable que le taux moyen des nouveaux emprunts bancaires soit en baisse. Des taux autour de 3,6% à 4,0%, selon la durée, fixe ou variable, semblent probables. De plus, la dégradation de la note de la France par les sociétés de notation financière pourrait aussi peser in-fine sur les conditions octroyées aux futurs emprunts bancaires.

Il est constaté pour 2026 une baisse des intérêts de la dette totale de la collectivité par rapport à 2025 de -202 K€, qui s'explique notamment par l'extinction naturelle de trois emprunts fin 2025, par le faible volume d'emprunts en 2025 de 3,5 M€ et par la légère amélioration des conditions de marché en 2025.

Par prudence et, dans le climat d'incertitude actuel, une marge de précaution sur les frais financiers de la dette variable de +0,5% sera ajoutée dans le budget 2026, soit une augmentation de +45 K€.

De plus, pour faire suite aux consultations bancaires du 2^{ème} semestre 2025, il a été rajouté les annuités prévisionnelles, par anticipation, de +331 K€ des 4,480 M€ d'emprunts à contracter et à venir (211 K€ de capital + 120 K€ d'intérêts).

Annuité par année	CA 2023	CA 2024	CA 2025*	Prévision 2026	Prévision 2026 + 0,5% (marge précaution)	Prévision 2026** (y compris marge + emprunts nouveaux)
Capital payé sur la période	1 659 K€	1 767 K€	1 853 K€	1 917 K€	1 917 K€	1 917 K€
Intérêts payés sur la période	389 K€	483 K€	451 K€	355 K€	372 K€	372 K€
Annuités - Budget principal	2 048 K€	2 250 K€	2 304 K€	2 272 K€	2 289 K€	2 289 K€
Capital payé sur la période	3 395 K€	3 459 K€	3 593 K€	3 502 K€	3 502 K€	3 713 K€
Intérêts payés sur la période	767 K€	843 K€	839 K€	733 K€	761 K€	880 K€
Annuités - Budgets annexes	4 062 K€	4 302 K€	4 432 K€	4 235 K€	4 263 K€	4 593 K€
Capital payé sur la période	4 954 K€	5 226 K€	5 446 K€	5 419 K€	5 419 K€	5 630 K€
Intérêts payés sur la période	1 156 K€	1 326 K€	1 290 K€	1 088 K€	1 133 K€	1 252 K€
Annuités - Tous budgets	6 110 K€	6 552 K€	6 736 K€	6 509 K€	6 552 K€	6 882 K€

* Estimation mi-octobre 2025 des annuités de la dette au 31/12/2025

**Annuités théoriques de la dette connue (y compris les 2,800 M€ de la consultation bancaire en cours (TF à 3,60% - 15 ou 10 ans))

Pour l'exercice 2026, les annuités de la dette sont estimées à 6,882 M€, en intégrant les éléments de dette connus à ce stade et les marges de précaution inscrites dans le Budget Primitif 2026.

LES PARTENARIATS

Avec l'Etat

Contrat de Ville 2024-2030

Le Contrat fixe 3 axes principaux :



1. L'émancipation, notamment celle des jeunes par la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle,
2. La cohésion par l'accès à la culture, aux pratiques sportives et aux soins ainsi que par la lutte contre les discriminations,
3. Les transitions par la sensibilisation à la citoyenneté, l'amélioration de la qualité de vie et la réhabilitation du parc immobilier, public et privé.

Il s'ancre sur 2 secteurs prioritaires à Rochefort qui rassemblent environ 5 000 habitants : Petit Marseille / Gélinerie et Sud centre-ville / Avant-garde.

⇒ *Le Contrat de Ville permet de mobiliser des financements pour la mise en œuvre d'actions concrètes par les acteurs locaux. En 2025, 17 projets d'un montant total proche de 500 000 € ont été cofinancés par l'Etat (152 000 €) et la CARO (136 250 €).*

De plus, en 2025, l'état cofinance 4 postes d'adultes relais sur Rochefort et les actions « quartier d'été » pour un montant de 93 500 euros.

Action Cœur de Ville



La prolongation du dispositif Action Cœur de Ville jusqu'en 2026 vise à poursuivre la dynamique engagée pour la revitalisation du cœur de ville avec la prise en compte des transitions écologiques, démographiques et économiques.

Le programme d'actions s'articule autour des 5 axes définis au niveau national :

1. Développer une offre attractive de l'habitat,
2. Favoriser un développement économique et un développement commercial équilibré,
3. Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées,
4. Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager,
5. Constituer un socle de services.

⇒ *En 2025, il intègre le « Pacte territorial » (2025-2029) de la CARO qui est le nouveau mode de contractualisation de l'Etat en faveur de la réhabilitation des logements anciens. Pour y répondre la Communauté d'agglomération développe son service « CARO RENOV » avec 5 agents qui conseillent, accompagnent les propriétaires sur la rénovation énergétique, les travaux d'adaptation du logement, la réhabilitation d'immeubles...*

Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)



Le CISPD fixe un cadre de concertation en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.



Orientations stratégiques du CLS Rochefort Océan sont :

1. Faciliter et promouvoir la venue de jeunes internes sur le territoire,
2. Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire,
3. Projet de santé de collaboration professionnelle et soins coordonnés,
4. Accompagner le développement des ressources en santé mentale du territoire,
5. Développer l'offre de formation en santé sur le territoire.

Territoire d'industrie 2023-2027



Le dispositif permet de poursuivre la mise en œuvre des opérations déjà engagées au cours de la première phase. La **stratégie de redéploiement industriel** permet d'initier de nouveaux projets stratégiques en lien avec les différents enjeux et les besoins des territoires et acteurs économiques :

- Investir sur le capital humain et développer les talents : formation, accès à l'emploi qualifié, valorisation des filières et des entreprises, accompagnement à l'installation et à l'ancrage de nouveaux collaborateurs, développement des liens entre les entreprises et les acteurs académiques, scientifiques et institutionnels...
- Renforcer les filières structurantes, assurer leur développement, leurs mutations et leur diversification : confortement des filières structurantes, solutions innovantes de consommation et d'usage du foncier économique...
- Encourager l'entrepreneuriat, l'innovation et les transitions écologiques et énergétiques : démarche technopolitaine, accompagnement de start-up industrielles...

Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)



Les CRTE sont des cadres contractuels entre l'Etat et les EPCI élaborés sur la base des projets de territoire de ces derniers. Le CRTE de la CARO ayant été signé en octobre 2021 alors que débutait la démarche d'élaboration du Projet de territoire, il a fait l'objet d'un avenant en 2024 afin de l'articuler autour des 4 axes stratégiques du Projet de territoire :



1. Accroître les possibilités d'adaptation au dérèglement climatique en s'appuyant sur les capacités des milieux,
2. Territorialiser les chaînes de production locales (énergie, alimentation, économie circulaire...) en mobilisant les ressources locales,
3. Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité économique et conforter la destination touristique,
4. Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles.

⇒ Depuis 2021, 48 opérations ont été réalisées (dont 25 avec une maîtrise d'ouvrage CARO).

Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)



Le PLIE Rochefort Océan permet à des demandeurs d'emploi d'être accompagnés, de manière personnalisée et renforcée, vers un emploi durable d'au moins 6 mois ou une formation qualifiante.

Le parcours emploi est jalonné d'étapes progressives visant l'objectivation d'un projet professionnel, la mise en valeur de compétences professionnelles, la reprise de confiance en soi, la relation avec les employeurs...

Avec la Région Nouvelle-Aquitaine

La politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine porte sur un périmètre élargi qui regroupe la CARO, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les Communautés de Communes de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes et pour lequel la dénomination de « Territoire Iles et Estuaires Charentais » a été retenue.

Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025



Le Contrat Régional de Développement et de Transition est le dispositif contractuel par lequel la Région Nouvelle-Aquitaine entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement.



4 orientations stratégiques :

- Accompagner les dynamiques d'innovation, de structuration de filières, de modernisation du modèle économique, de transition des entreprises et d'élévation des compétences,
- Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants,
- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et bâtis,
- Préserver la qualité de l'environnement, protéger les populations face aux risques naturels et soutenir l'adaptation du territoire face au changement climatique.

⇒ *En 2025, 14 opérations ont été retenues et ont bénéficié d'une aide du Conseil Régional, pour un montant total de 1,7 M€.*

Volet territorial des fonds européens 2023-2027



Dans le cadre de sa gestion des fonds européens, la Région Nouvelle-Aquitaine permet à des territoires de bénéficier de fonds européens pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement local.

Orientations stratégiques :



1. Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial (offre touristique qualitative et durable, préservation des patrimoines naturels et bâtis),
2. Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants (équipements et services de proximité, offre culturelle, habitat, mobilités durables),
3. Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales (innovation, nouvelles filières à fort potentiel, alimentation durable, économie circulaire),
4. Transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais (économie circulaire, identité maritime, adaptation au changement climatique, qualité des eaux).

⇒ Depuis le début du programme, 27 projets (hors assistance technique) ont été déposés pour le territoire de la CARO pour une enveloppe prévisionnelle de subventions de 1,78 M€, dont 15 projets portés par la CARO pour 887 K€ de subventions.

Sur ces 15 dossiers, 1 a été programmé en 2025 pour la CARO pour un montant d'aide de 17 908 €.

Avec le Département de la Charente-Maritime

Contrat de proximité 2022-2026

Ce Contrat passé entre la CARO et le Département de la Charente-Maritime décline les politiques départementales en dynamisant les projets du territoire dans 13 domaines d'intervention :



autonomie / grand âge, accès à la médecine générale, logement / habitat, insertion / action sociale, droit de l'enfance, jeunesse, exemplarité énergétique, protection environnementale, infrastructures / mobilités, politique de l'eau, sécurité, tourisme, sport/culture.

LES PROJETS DE LA CARO

Les stratégies communautaires

Le Projet de territoire



En 2023, les élus communautaires ont approuvé un projet de territoire qu'ils ont voulu partagé (mis en œuvre par la CARO et les communes), transversal (grâce à une organisation en interservices) et évolutif.

A ce titre, en 2026, des temps d'information seront proposés aux nouveaux élus et, le cas échéant, un travail pourra être conduit pour **adapter la stratégie au regard des priorités du nouveau mandat.**

Par ailleurs, des réflexions stratégiques initiées en 2026 (Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Local de l'Habitat...) viendront **préciser certains axes stratégiques** pour être au plus proche des évolutions du territoire.

Le SCoT



La CARO est chargée du suivi et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé en mai 2023.

L'objectif principal est de poursuivre sa **déclinaison à travers les Plans Locaux d'Urbanisme** des communes. A ce titre, un travail particulier de mise en compatibilité est engagé à travers les révisions/modifications des PLU des communes de Muron, Loire-Les-Marais, Soubise, Saint-Agnant, et Saint-Laurent de la Prée.

L'année 2026 sera dédiée à la **sensibilisation des nouveaux élus à la thématique de la planification**, notamment en expliquant les outils de l'aménagement. Des temps d'échanges seront organisés autour de la compétence du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), qui devrait être, au regard de la loi ALUR, transférée de plein droit à la CARO au 1^{er} janvier 2027, sauf si 25% des communes représentant au moins 20% de la population se prononcent contre ce transfert au cours des 3 mois précédent le 01/01/2027.

L'objectif est également de permettre aux nouveaux élus de pouvoir s'approprier le SCoT approuvé en 2023. Pour cela, un premier bilan sera réalisé, présentant les grandes lignes du projet de territoire et l'état d'avancement des orientations. L'outil réalisé sur la Trame Verte et Bleue en 2025 sera également utilisé afin de communiquer sur cette notion, avec une diffusion élargie aux partenaires et au grand public.

Axe 1 - Accroître les possibilités d'adaptation au dérèglement climatique en s'appuyant sur les capacités des milieux

Valoriser les possibilités d'adaptation des milieux et des paysages aux effets du changement climatique

Appréhender les effets du changement climatique sur le territoire

Dans le cadre du **PAPI Sylicaf**, les travaux sur la deuxième partie des protections contre les inondations sur la Pointe de la Fumée à Fouras-les-Bains, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département avec une participation financière de la CARO, se sont achevés. Les études pour la protection de la plage Nord sont toujours en cours. La conception désormais finalisée, les autorisations réglementaires seront réalisées en 2026 en vue d'un début de travaux en 2027.

Concernant le **PAPI Charente**, sous maîtrise d'ouvrage du Département, les travaux de construction de la digue Avenue de la Libération à Rochefort seront achevés fin 2025.

Les autres projets de digues sont quant à eux toujours à l'étude :

- sur le secteur sud-est de Rochefort (du pôle aéronautique de l'Arsenal au Pont Transbordeur), sur 5 km, avec de nombreux enjeux en termes d'intégration et de fonctionnalité (opération projetée en 2027-2028),
- sur le secteur sud-ouest de Rochefort, entre La Beaune et le Petit Vergeroux sur 2 km (2028),
- sur les quais de Tonnay-Charente (de la gare au Pont suspendu) sur 1,4 km (2027-2028),
- de part et d'autre de la Charente, avec plus de 20 km de protection à conforter ou à créer (2029-2031).



Le dispositif d'accompagnement pour la protection individuelle des bâtiments non protégés pour un évènement Xynthia + 20 cm, connaît de très bons résultats (57% des diagnostics réalisés), notamment chez les particuliers. La totalité des bâtiments publics concernés ont été diagnostiqués alors que les entreprises n'adhèrent que peu au dispositif.

Sur le **Marais de Brouage**, la stratégie a été arrêtée avec le choix de préparer le recul à venir. Suite à ce choix de stratégie, des études sont en cours pour concevoir la protection de trois secteurs d'habitation sur Saint-Froult et Moëze et envisager des mesures d'accompagnement pour les parties du marais qui seront soumises à la submersion.

Les études sur **l'érosion côtière** se sont achevées fin 2025 avec la rédaction d'une stratégie d'adaptation, la définition d'un programme d'actions et l'identification des premiers travaux à réaliser. Il reste désormais à répartir les compétences par collectivité et à définir le plan de financement des actions.

Gérer la ressource en eau en qualité et en quantité

Comme chaque année, la CARO, sur le territoire de la Ville de Rochefort, renouvellera en 2026 un certain linéaire de **réseaux humides** notamment à l'occasion de la réalisation de travaux de voirie :

- Renouvellement des réseaux eau et assainissement rue Courbet à Rochefort,
- Renouvellement des réseaux eau et assainissement rue du 14 Juillet (entre la Place Piquemouche et la Rue Baudin),
- Pose d'un surpresseur Avenue du 8 Mai pour supprimer la surpression du Vergeroux qui alimente le Nord de Rochefort (secteur Quatre Anes).

Concernant la compétence **eau potable**, le Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) propose l'installation d'un poste de chloration pour le Sud de Rochefort.

S'agissant de l'assainissement, la campagne de travaux de restauration des postes de relèvement se poursuivra. Un nouvel hydrocureur sera acheté au 2^{ème} semestre.

L'eau de la **station de lagunage** est utilisée pour des activités de nettoyage de la voirie de la ville de Rochefort. Pour compléter ces usages, la réalimentation en eau du marais sera expérimentée et un système de filtration naturelle sera installé pour garantir la qualité de l'eau rejetée. Ce pilote sera mis en œuvre en 2026, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de l'INRAE.

Les études pour la construction d'une **Maison de la Nature** sur le site se poursuivront en vue d'un début de travaux au second semestre 2026 sous réserve de l'obtention des subventions prévues.

Des travaux de **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales** (GIEP) des communes de la CARO sont projetés en 2026 :

- ✓ A Echillais : Rue de la Renaissance,
- ✓ A Breuil-Magné : Rue du Bois du Four (2^{ème} tranche),
- ✓ A Saint-Laurent de La Prée : Rue des Coudraies,
- ✓ A Saint-Froult : Rue de l'Impervée,
- ✓ A Fouras : dans le cadre des travaux de requalification de la Pointe de la Fumée.

Le dispositif incitant les habitants du **quartier de la Gare à Rochefort** à aménager, désimperméabiliser et déraccorder leurs parcelles du réseau pluvial se poursuivra et sa communication sera renforcée.

Sur le territoire « **Marais Nord de Rochefort** », un premier Contrat de Progrès Territorial (CPT) est en cours de conclusion. L'objectif principal est de mettre en place une gouvernance permettant de définir et mettre en œuvre des nouvelles modalités de gestion des niveaux d'eau. Ce CPT s'étendra sur la période 2026-2030 et comprendra 41 actions réparties en 6 objectifs stratégiques : fonctionnement hydraulique, biodiversité, gestion, filières, adaptation au changement climatique et gouvernance.

Sur le territoire « **Marais de Brouage** », un troisième CPT sera mis en œuvre. Ce contrat, cofinancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine, a pour objectif d'assurer la résilience du territoire et de soutenir notamment la filière élevage. Pour y parvenir, il est prévu la réalisation de 42 actions.

De façon transversale, sur l'ensemble des territoires qui concernent la CARO, le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) poursuivra et adaptera la **lutte contre le ragondin et la jussie**, tout en continuant à traiter les obstructions des cours d'eau, et mènera des actions ponctuelles sur les ruissellements.

Définir les usages et les fonctions des espaces naturels

En début d'année 2026, la CARO lancera un nouvel appel à projets pour **soutenir des projets communaux en faveur de la biodiversité** (plantations de haies, restaurations de mares...) allant au-delà des obligations réglementaires.

En 2025, cet appel à projet a permis d'accompagner des projets vertueux sur les communes de Loire-les-Marais, Moragne, Breuil-Magné, Saint-Laurent de la Prée, Echillais, La Gripperie Saint-Symphorien ou encore Saint-Froult.

Le dispositif d'accompagnement technique dans la réalisation **d'atlas de la biodiversité** par les communes sera reconduit.

La CARO poursuivra également le suivi des **mesures compensatoires** liées à l'extension du Golf communautaire à Saint-Laurent de la Prée.

Structurer la gestion des milieux et des paysages et accroître leur notoriété

Elaborer et mettre en œuvre des outils de gestion des milieux et des paysages

La CARO poursuivra son **accompagnement paysager** auprès de divers projets communaux :

- la maison éclusière de Charras, à Saint-Laurent de la Prée,
- les abords de la fontaine Lupin, à Port-des-Barques et Saint-Nazaire-sur-Charente,
- le vallon de la source des Morts à Soubise.



Cet accompagnement se prolongera également auprès de projets portés par des agriculteurs dans le cadre du guichet unique dédié :

- un hangar de stockage à Saint-Laurent de la Prée,
- un hangar de stockage à Moëze en site classé.

Les communes qui en feront la demande pourront bénéficier d'un **accompagnement technique en matière de planification et de paysage** pour leurs projets d'aménagement de secteurs à urbaniser sous forme de lotissement ou d'aménagement d'espaces publics.

Le Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort



Le dossier de candidature au **renouvellement du label Grand Site de France (GSF)** pour l'Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort sera déposé au cours du 1^{er} trimestre 2026. Il dressera un bilan des actions conduites depuis l'obtention du label en 2020, proposera un nouveau projet à 8 ans à partir duquel un programme d'actions sera décliné.

Parallèlement à cette démarche de renouvellement, la mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation des paysages et des sites se poursuivront dont, notamment :

- les travaux de **requalification des Pointes de la Fumée et de Port-des-Barques**, conduits par le Département de la Charente-Maritime,

- les aménagements des abords du **Pont Transbordeur**,
- l'élaboration des **plans de gestion sur l'Île d'Aix et le Jardin des retours** à Rochefort,
- la définition d'un **préprogramme sur l'ensemble Port Lupin**, en lien avec les communes et le Département,
- le soutien aux travaux de **restauration du Pont Suspendu** à Tonnay-Charente.

Les actions de valorisation et d'appropriation se poursuivront pour favoriser la connaissance du Grand Site de France Estuaire par les acteurs du territoire, les habitants et les visiteurs avec, notamment la reconduction de la balade GSF.

Opération Grand Site (OGS) du Marais de Brouage

Le Projet Grand Site de France « Marais de Brouage » a été approuvé par les élus du Conseil Communautaire en juin 2025.

Aussi, en 2026, le programme d'actions sera lancé pour sa première année en comprenant la poursuite des actions déjà engagées :

- La validation du Projet Grand Site impliquera la création d'un **logo** et d'une **identité visuelle**.
- La démarche **d'adaptation au changement climatique** se poursuivra sur la base d'un nouveau partenariat avec le laboratoire Liens (Littoral Environnement et Sociétés) de l'Université de La Rochelle et avec la création d'un groupe d'acteurs qui permettra de coordonner l'ensemble des nombreuses initiatives d'observation et de recherche sur le marais de Brouage.
- En parallèle, la mise en place d'un **observatoire de l'évolution du Marais de Brouage** avec le Laboratoire Liens se poursuivra également.
- Dans le cadre de l'action « Soutenir l'exemplarité environnementale et paysagère des projets, aménagements et constructions dans le Grand Site », une mission d'accompagnement à la **définition de nouveaux aménagements pastoraux et hydrauliques** permettant la contention des troupeaux et le maintien ou la restauration d'accès aux parcelles pastorales sera lancée. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage paysagère pour les chantiers du marais de Brouage se poursuivra par ailleurs.
- Le projet pédagogique « **Habiter le marais** » continuera de monter en puissance avec 85 animations envisagées pour la période 2025-2026 et de nouvelles thématiques, au bénéfice d'un public scolaire plus large. Ces évolutions impliquent de nouvelles missions pour le CPIE Marennes Oléron pour la coordination du programme.
- Au-delà de ce programme destiné aux scolaires, des **actions de sensibilisation et de transmission de l'esprit des lieux** auprès du grand public seront proposées.
- Sur le volet élevage, la **stratégie d'accès aux parcelles pastorales** portée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) pour le compte de l'Entente Intercommunautaire sera finalisée. Une première restitution auprès des élus s'est déroulée en juillet 2025.
- Dans le cadre du **soutien des projets communaux inscrits au Projet Grand Site**, des subventions d'investissement pour les missions de maîtrise d'œuvre afférentes à ces projets sont envisagées pour les communes de Bourcefranc-Le-Chapus et de Moëze.
- Enfin, les études pour la **restauration de l'observatoire des Tannes et la requalification du littoral de Saint-Froult** se poursuivront en vue de travaux qui devront être achevés avant fin juillet 2027.



Le projet de Parc Naturel Régional (PNR) des marais littoraux charentais



Sur le plan de la gouvernance, le **Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais** sera effectivement créé au tout début de l'année 2026. Les premiers mois seront consacrés à l'installation des instances de cette nouvelle structure – représentant l'ensemble des collectivités concernées par le projet – ainsi qu'à la mise en place de son exécutif. Cette phase portera également sur la mise en route opérationnelle du Syndicat, notamment sur les volets administratifs : comptabilité, finances, ressources humaines, règlement intérieur, commissions... Les membres et l'exécutif seront en partie renouvelés à l'issue des élections municipales et communautaires.

Un **Conseil scientifique et prospectif** sera installé au cours de l'année 2026, apportant son éclairage sur les grandes orientations du projet.

Concernant la conduite du projet, le **diagnostic** lancé en 2025 sera élaboré et finalisé d'ici la fin de l'année. Il donnera lieu à un livrable qui sera ensuite soumis à un processus de concertation visant à définir la stratégie du futur Parc. Des **actions de préfiguration** répondant aux défis identifiés seront aussi mises en œuvre sur le terrain.

Sur le plan de la communication, un **site internet dédié** au projet sera mis en ligne.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) poursuivra son soutien au projet et sera **membre du Syndicat mixte**, où elle sera représentée par deux élus communautaires. Elle contribuera au budget de fonctionnement du PNR via le versement d'une cotisation statutaire et maintiendra également son appui technique en mobilisant des agents désignés comme membres à part entière de l'équipe projet.

Axe 2 – Territorialiser des chaînes de production locales en mobilisant les ressources locales

Les travaux d'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) s'achèveront fin 2026. La stratégie sera déclinée en programme d'actions. Des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations énergétiques seront arrêtés.

Favoriser le déploiement des énergies renouvelables

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan poursuivra sa stratégie de **transition énergétique** en intégrant les énergies renouvelables et en optimisant la distribution de chaleur sur son territoire :

- Des **panneaux photovoltaïques** sont progressivement installés sur les bâtiments communautaires, notamment à l'occasion de travaux de réfection de toitures ou lors de constructions neuves ;
- Une **installation en autoconsommation collective** a été mise en place sur une serre de la zone horticole de Rochefort et mise en service à l'automne 2025. Cette centrale permet d'alimenter en électricité plusieurs bâtiments communaux et communautaires à proximité, renforçant l'autonomie énergétique locale et la production d'électricité renouvelable ;
- Par ailleurs, le **Réseau de Chaleur Urbain** de la Ville de Rochefort a été étendu au pôle aéronautique de l'Arsenal, permettant le raccordement du Technopôle et des bâtiments Bois d'Ormeaux. Une étude de faisabilité est en cours pour envisager le raccordement d'une partie des magasins généraux, dans la perspective d'élargir encore le périmètre de desserte en chaleur renouvelable et de renforcer l'efficacité énergétique globale du réseau.

Réduire la consommation énergétique du bâti

Les travaux de **rénovation thermique** sur le patrimoine communautaire se poursuivront en 2026, avec notamment :

- la poursuite du remplacement des fenêtres sur le bâtiment de la corderie Royale pour les bureaux du Conservatoire du Littoral,
- la réfection de l'étanchéité de l'Hôtel Entreprise Océane, incluant l'isolation de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le **suivi des consommations d'énergie et l'optimisation tarifaire** continueront en lien avec les travaux réalisés sur les différents bâtiments communautaires. Parallèlement, le Schéma Directeur Immobilier (SDI) sera renouvelé et le déploiement du module « Énergie » sera poursuivi. Cet outil permettra de suivre la performance thermique des bâtiments communautaires et l'évolution de leurs consommations, facilitant ainsi la planification des travaux et l'optimisation énergétique à l'échelle de l'ensemble des bâtiments communautaires.

La CARO franchit une nouvelle étape dans sa politique de transition énergétique en visant la certification ISO 50001, un label international qui atteste de la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie (SMÉ). Cette démarche structurée vise à améliorer en continu la performance énergétique du patrimoine bâti, à réduire les consommations et à intégrer systématiquement la question énergétique dans chaque projet. La certification concerne le périmètre du patrimoine bâti de la Ville de Rochefort.

Concrètement, elle s'appuie sur un suivi régulier des consommations, la rénovation des bâtiments les plus énergivores, l'intégration des énergies renouvelables et des achats responsables, ainsi que sur la sensibilisation des usagers des bâtiments. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité du Contrat de Transition Écologique, du Projet de territoire 2035 et du Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME.

Avec cette certification, la CARO rejoindrait la dizaine de collectivités françaises reconnues pour leur exemplarité en matière de management énergétique.

Parallèlement, la CARO agit concrètement pour réduire son empreinte carbone. Elle achète pour ses besoins 100 % d'électricité verte et 100 % de gaz vert, garantissant ainsi une consommation totalement décarbonée pour ses bâtiments et équipements. La collectivité valorise également l'électricité produite localement sur son patrimoine, lorsqu'elle n'est pas consommée pour les bâtiments communaux et/ou communautaires, en la revendant à la coopérative participative Enercoop, renforçant ainsi son engagement en faveur d'un modèle énergétique local, durable et solidaire.

Dans ce cadre, le programme **ACTEE+** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) permettra à la CARO et aux douze communes adhérentes de disposer d'outils financiers et d'aide à la décision pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Par ailleurs, pour répondre à une demande croissante des habitants, la **plateforme CARO RENOV'** prend désormais en charge l'intégralité des thématiques liées à la rénovation de l'habitat :

- lutte contre l'habitat indigne,
- travaux énergétiques,
- lutte contre l'habitat dégradé,
- adaptation du logement au handicap et vieillissement.



2026 sera la première année entière d'une nouvelle organisation : **le pacte territorial** avec 3 volets au travers d'un guichet unique mis en place par la CARO.

- Volet 1 : sensibilisation (salons de l'habitat des séniors, conférences, communication, balades thermographiques, expositions, artisans RGE...),
- Volet 2 : information conseil (aide aux dépôts des demandes des CEE, conseils personnalisés, appui au parcours rénovation...),
- Volet 3 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour tous les administrés ainsi que les copropriétés.

L'ensemble de ce dispositif est soutenu par l'ANAH et la Région Nouvelle Aquitaine.

Réduire les consommations énergétiques liées aux transports

La mise en œuvre de la **délégation de service public (DSP) Mobilité R'Bus** se poursuivra avec ses différents services (bus, transport scolaire, transport à la demande, transport des personnes à mobilité réduite). Le suivi de contrôle qualité des services de mobilité R'bus sera réalisée grâce à une première enquête de satisfaction auprès de la clientèle.

Fléchée comme action prioritaire du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2023-2027, l'étude de la **modernisation de la signalisation ferroviaire**, permettrait de renforcer, à terme, l'offre en heure de pointe pour les déplacements pendulaires et domicile-études entre La Rochelle/Rochefort et Saintes.

La **Maison de la Mobilité**, située à la gare de Rochefort, accueillera le public du lundi au samedi et informera sur l'ensemble des services mobilités. Elle offrira notamment un espace dédié à la mobilité douce, avec des services de location, de réparation et de conseils pour les déplacements à vélo.

Le partenariat avec Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) sera reconduit avec l'ensemble des outils **Modalis** (information voyageur, achat ticket bus dématérialisé, mise en relation covoiturage...).

Les tarifs combinés car+Bus et TER+Bus seront maintenus. Une offre de transport événementiel sera à nouveau proposée dans le cadre du festival Stereoparc.

De nouveaux arrêts de bus seront mis en **accessibilité** en 2026 :

- Rochefort : arrêt « Stade » + « Arsenal » + « Albert Bignon »,
- Fouras : arrêt « Stade » et « La Fumée »,
- Breuil-Magné arrêt « Eglise »,
- Saint-Laurent de La Prée : arrêt « Bois Brûlé »,
- Saint-Nazaire : « La Source ».

De nouvelles actions seront mises en œuvre dans le cadre du **Schéma directeur cyclable** avec :

⇒ De nouveaux **aménagements cyclables** :

Un marché de maîtrise d'œuvre pour les itinéraires cyclables complexes (Rochefort-Tonnay-Charente, Echillais-Soubise, Breuil-Magné-Rochefort) sera lancé :

- Rochefort / Tonnay-Charente et contournement du port de commerce : des études sous maîtrise d'œuvre départementale sont envisagées pour sécuriser la pratique cyclable entre Rochefort et Tonnay-Charente lorsque le pont du port de commerce est levé.
- Rochefort / Breuil-Magné : les études seront finalisées et un itinéraire cyclable choisi.
- Echillais / Soubise : une étude de préfiguration des travaux sera réalisée et un Permis d'Aménager (PA) lancé.



Sur l'itinéraire Saint-Laurent de la Prée / Fouras-les-Bains, des travaux route des Coudrées seront conduits sous maîtrise d'œuvre départementale en complément des aménagements déjà réalisés par la CARO, avec une livraison de la piste cyclable programmée à l'été 2026.

⇒ Le **déploiement de stationnements et de mobiliers vélo** (arceaux, stations de gonflage...) avec l'installation :

- d'arceaux vélo dans les centre-bourgs de Beaugeay, Saint-Froult, Vergeroux, Saint Hippolyte, Breuil-Magné et Port-des-Barques,
- d'arceaux et d'arceaux couverts dans les zones d'activité commerciales, en lien avec les plans de mobilité des entreprises.

Le dispositif **d'aide à l'achat de vélos** auprès des particuliers sera reconduit.

Des animations sur les **différents modes de mobilité** (semaine de la Mobilité, challenge mobilité) et des actions visant à **promouvoir l'usage du vélo** (Mai à vélo, gravage de vélos, soutien à l'association Vélo pour tous...) seront à nouveau proposées.

Dans le cadre de la DSP Mobilité, des animations spécifiques seront mises en œuvre pour promouvoir l'usage du réseau R'Bus (interventions dans les principales entreprises et administrations du territoire, démarches spécifiques auprès des acteurs sociaux...).

La mise en œuvre du **Plan de Déplacement Administration** (PDA) se poursuivra (Forfait Mobilité Durable au bénéfice des agents, conseils en mobilité sur site, gestion de la flotte de véhicules de service...). Un groupe de travail, déjà constitué, poursuivra ses réflexions sur les modalités de déplacement des agents dans le cadre de la relocalisation du siège de la CARO en centre-ville de Rochefort.

En parallèle, la CARO continuera à accompagner les entreprises du territoire dans l'élaboration de leur **Plan de Mobilité Employeur** (PDME), en lien avec le comité des partenaires et l'association Circule'R.

L'**enquête mobilité**, permettant l'analyse des parts modales, sera finalisée en février 2026 permettant de connaître les premiers résultats sur les pratiques de mobilité des habitants de la CARO à l'été 2026. Une étude complémentaire sera menée sur le second semestre 2026 pour cartographier les résultats.

Favoriser la réduction des déchets et le développement de filières de réemploi

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, approuvé en septembre 2025, fixe la trajectoire à suivre en matière de réduction des déchets et des actions à développer, dont les premières seront mises en œuvre dès 2026 : distribution de sacs à pain éco-conçus et réutilisables, organisation d'un salon des goodies et de la communication responsables, actions de promotion de l'eau du robinet, lancement d'une opération de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de restaurants volontaires (cf. PAT) et actions visant à réduire les déchets verts.

Afin de renforcer le **tri à la source des biodéchets**, la CARO définira un cadre d'intervention pour mobiliser les copropriétés.

Le travail de sensibilisation aux enjeux de **l'économie circulaire** se poursuivra avec notamment la reconduction de Novembre Vert, mois dédié à la promotion de l'économie circulaire sur le territoire depuis 3 ans. Il permet de mettre en avant les acteurs et d'initier les habitants, les associations et les entreprises à de nouvelles pratiques pour favoriser plus de réemploi, de réparation et limiter la production de déchets.



Une étude sera conduite pour mieux connaître les gisements de matériaux récupérables auprès des entreprises TPE et PME dans l'optique de **déployer des boucles d'économie circulaire**.

La première **bricothèque** verra le jour dans une des communes de la CARO. Les habitants pourront y emprunter du matériel de bricolage.

Les travaux de la future **déchèterie-recyclerie-matériauthèque de Rochefort** seront lancés fin 2026 pour une ouverture en 2028.



Sur la **déchèterie de Saint-Nazaire sur Charente**, un bâtiment d'accueil et de stockage sera construit en remplacement de l'actuel chalet non sécurisé pour le stockage des déchets D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Une plateforme de dépose au sol pour les gravats et les déchets verts devrait être aménagée sur la **déchèterie de Tonnay-Charente**.

Accroître l'autonomie alimentaire



La mise en œuvre du **Programme Alimentaire Territorial (PAT)**, labelisé niveau 2 mi-2024, se poursuivra.

L'accompagnement à la **reprise des terres agricoles** sera maintenu et les communes invitées à y participer. En parallèle, une opération d'identification des zones propices au maraîchage et à l'arboriculture sera menée.

Le programme « **Mieux manger pour tous** », par lequel des points d'aide alimentaire du territoire de la CARO sont approvisionnés en produits locaux, se poursuivra pour offrir une alimentation de qualité aux plus démunis.

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, les Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Cœur de Saintonge et Eau 17, un **marché public innovant** sera expérimenté permettant aux agriculteurs menant des actions en faveur de la qualité de l'eau, de bénéficier d'un bonus financier apporté par les collectivités sur les prix de vente de leurs produits en circuit court. Il s'agirait de mieux rémunérer les producteurs pour qu'ils puissent s'engager dans la préservation de la ressource en eau.

Comme cela a été fait dans les cantines, des audits sur le **gaspillage alimentaire** seront proposés aux restaurateurs privés volontaires afin de les sensibiliser sur les volumes de nourriture jetée, les questionner sur leurs pratiques et de les orienter vers l'achat de produits locaux de qualité.

Le projet de construction d'un **nouvel équipement par la Cuisine Rochefort Océan** s'inscrit dans plusieurs enjeux d'intérêt communautaire :

- soutenir et favoriser les filières de productions locales et des circuits courts dans une démarche d'excellence environnementale,
- donner un accès égalitaire à une alimentation saine, véritable outil de prévention locale en matière de Santé pour tous,
- sécuriser un outil capable de s'adapter durablement aux évolutions réglementaires (Loi EGALIM), aux enjeux de logistique et de développement de l'activité ainsi qu'aux modalités de production de demain.

La CARO soutient financièrement ce projet dont les études de conception seront réalisées en 2026 en vue d'une mise en service de l'équipement au second semestre 2027.

Inscrire l'excellence environnementale et la prise en compte du bien-être dans l'action communautaire et communale

Les animations organisées par **Espace Nature**, à l'attention des scolaires et du grand public, se poursuivront.

Au total, 11 expositions seront proposées entre septembre 2025 et août 2026 sur différents thèmes : mobilités, biodiversité, alimentation, écogestes...



Axe 3 – Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité économique et conforter la destination touristique

Accroître le rayonnement de l'activité industrielle

Stimuler et accompagner les innovations dans le champ de l'industrie

Le programme européen interreg **SCAIRA** (Startup, Creation et Acceleration In Rural Areas), destiné à accompagner l'innovation pour la transition écologique des filières industrielles et automobiles, se poursuivra. Dans le cadre de ce programme, les entreprises aéronautiques sont invitées à faire part de leurs problématiques et des start-up se mobilisent pour y apporter des solutions. Le troisième et dernier appel à candidatures pour sourcer les porteurs de projets sera clôturé début 2026.

En parallèle, le Technopôle continuera de développer son offre pour devenir une vitrine de l'innovation locale, notamment grâce à la réhabilitation et la location d'un nouvel espace, « **L'Atelier with Airbus Atlantic** », consacré aux tests de prototypes pour les futures lignes d'assemblage du groupe dans le cadre du programme « Usine du Futur » et avec des perspectives de dépôts de brevets. Grâce à ce nouvel équipement et au partenariat avec le tiers-lieu Innofactory, le site d'Airbus Atlantic à Rochefort s'inscrit dans la dynamique globale du Groupe en termes d'innovation et ouvre la possibilité de nouvelles collaborations et animations locales sur ces enjeux.

Par ailleurs, via son tiers-lieu d'innovation, le **Technopôle de l'Arsenal** continuera de renforcer son offre d'animations, ses partenariats et ses échanges avec l'ensemble des forces vives locales et régionales qui sensibilisent et accompagnent les entreprises aux démarches d'innovation comme par exemple :

- Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) Horticole, basé au Technopôle,
- Le Pôle de Compétitivité d'Aerospace Valley, dont le bureau local est également situé au Technopôle,
- L'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine,
- La Banque Publique d'Investissement (BPI) France,
- Les Incubateurs et Accélérateurs de Nouvelle-Aquitaine,
- Les Établissements académiques,
- Les Centres de recherche de La Rochelle et de Nouvelle-Aquitaine...

Assoir les activités industrielles



Les nouveaux besoins à venir sur la **ZAC de l'Arsenal** imposent de réinterroger la destination et l'organisation des espaces fonciers économiques. Les nouveaux principes d'aménagement, adoptés en 2025, vont permettre la mise en œuvre des travaux des phases 2 et 3 en 2026 afin d'aboutir à la réalisation complète des opérations de manière simultanée aux cessions en faveur d'opérations de construction qui vont également se réaliser en 2026.

Afin de renforcer les champs de collaboration avec Airbus Atlantic, dans un contexte de développement significatif du Groupe au niveau local, un **PACTE d'engagements réciproques**, première au niveau national, sera élaboré pour fixer, de manière conjointe, des objectifs sur des enjeux jugés prioritaires (mobilité, logement, innovation, attractivité, développement durable...).

Cette démarche pourra être par la suite répliquée auprès de l'ensemble des entreprises à l'initiative de projets ou encore souhaitant valoriser leur attachement à un développement harmonieux et pérenne sur le territoire.

Enfin, la CARO poursuivra son soutien au **Port de commerce Rochefort / Tonnay-Charente** qui a pour projet d'aménager de nouveaux espaces (fonciers libérés par les espaces habitat du Quai Libération) en vue de développer l'accueil de cargos chargés de nouveaux trafics avec des attentes formulées de la part des acteurs économiques, y compris internationaux.

Diversifier les filières économiques en détectant les opportunités

Les réflexions pour **l'optimisation du foncier économique** se poursuivent avec la mise en place de critères pour le choix des entreprises et au travers de l'accompagnement d'un architecte urbaniste conseil pour optimiser l'implantation du projet sur la parcelle et favoriser l'intégration paysagère des futurs bâtiments. Un accompagnement en ingénierie du CRITT Horticole pourra être envisagé sur certains projets.

Des projets **d'extension de parcs d'activités** sont à l'étude ou en cours, notamment au travers d'actions de maîtrise foncière ou encore d'études d'aménagement (Saint-Laurent de la Prée / Bois Brûlé, Échillais / Pimale, Tonnay-Charente / Croix Biron) et en voie de finalisation (Port-des-Barques).

Les travaux d'extension du **coworking** seront réalisés pour augmenter et adapter l'offre d'accueil aux besoins exprimés par les coworkers.

Les entreprises (Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) notamment) du territoire, ou celles souhaitant s'y implanter ou s'y développer de manière pérenne, seront encouragées, à l'instar du PACTE conclu avec Airbus Atlantic, à s'engager dans une **démarche de responsabilité territoriale des entreprises (RTE)** formalisant ainsi leur adhésion aux valeurs du territoire Rochefort Océan.



Affirmer la notoriété et l'attractivité



La **semaine de l'Industrie** sera reconduite pour promouvoir les métiers de l'industrie et des réflexions seront conduites pour organiser des évènements similaires sur d'autres métiers présents sur le territoire.

Le partenariat avec Unis-Cités sera également poursuivi pour appuyer les missions de la CARO en faveur de l'emploi et de la promotion des métiers sur le territoire.

Les missions d'observations économiques seront poursuivies et renforcées afin d'éclairer et d'objectiver la mise en œuvre de nouvelles dynamiques et politiques.

La mise en œuvre d'une **conciergerie territoriale** sera initiée. Cette plateforme dématérialisée, qui centralisera les nombreuses informations sur le territoire, son cadre de vie et les services du quotidien, permettra de répondre au besoin des entreprises et des salariés désireux de s'installer sur le territoire.

Le déploiement de la **charte de communication touristique** se poursuivra. En début d'année, une deuxième étude de notoriété sera conduite afin de mesurer les effets des actions de promotion conduites depuis la mise en œuvre de la charte en 2024.



Accroître la part de la valeur ajoutée du tourisme

Conforter la destination touristique

Développer la qualité de l'offre touristique et la satisfaction des clientèles dans une approche durable

La CARO poursuivra **l'accompagnement des communes et des porteurs de projets** dans leur développement touristique et notamment :

- la commune de Fouras-les-Bains dans le renouvellement de son classement « Station classée de tourisme », ainsi que la commune de Saint-Laurent de la Prée en tant que commune touristique ;
- les 5 communes classées dans le cadre du suivi de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers de même qu'un groupe de travail sur l'observation des locations saisonnières en vue d'apporter une aide aux communes sur le sujet de la réglementation.

La mise en œuvre du **plan local de professionnalisation** se poursuivra avec des ateliers de sensibilisation aux écogestes, à la mobilité ou encore aux déchets. Un requestionnement de ce plan à destination des acteurs du tourisme est prévu : un bilan des actions conduites depuis 2021 et des ateliers participatifs réalisés à l'automne 2025 permettront à la CARO et à l'Office de Tourisme Rochefort Océan (OTRO) de se projeter sur un nouveau programme en lien avec les besoins des professionnels et la stratégie touristique.

Les travaux de la réfection de la terrasse du **Bureau d'Information Touristique de Port-des-Barques** seront achevés au premier trimestre 2026 en vue de garantir une meilleure accessibilité et la sécurité du public.

En tant que propriétaire du **Centre d'hébergement de la Fontaine Lupin**, la CARO portera une attention sur une campagne de travaux visant à maintenir le site dans un bon état général en intégrant la question de la protection contre les inondations.

Valoriser les paysages et gérer les flux des sites emblématiques du Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort

Des actions seront conduites pour **valoriser le Grand Site Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort** auprès des visiteurs et notamment créer du lien entre les forts et l'Arsenal.

Différents outils de médiation ont été mis à leur disposition des guides et des médiateurs : jeu timeline, affichage à l'accueil des sites, sensibilisation des équipes, carnets paysage et arsenal... En 2025, différents temps de travail ont été organisés pour faire un bilan de l'usage de ces outils.

La sensibilisation se poursuivra en 2026 auprès des 450 000 visiteurs accueillis chaque année sur les sites de visite.

L'étude de **fréquentation** sur des sites emblématiques du Grand Site Estuaire (Île d'Aix, Pont Transbordeur et Arsenal à Rochefort), achevée à l'été 2025, fera l'objet d'une synthèse afin de permettre de mieux qualifier les profils, les parcours et les flux de visiteurs et d'identifier des pistes d'amélioration sur chacun de ces sites.

Des éductours ont été organisés en avril 2025 pour présenter le travail de la CARO en lien avec la commune de **l'Île d'Aix** autour de la gestion des flux touristiques dans le cadre du Grand Site de France ainsi que pour faire connaître l'exposition **ImMERssions** du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis située au Fort Liédot. Des actions complémentaires verront le jour en 2026 permettant de travailler plus finement avec les prescripteurs et les prestataires (hébergements de grande capacité sur l'Île d'Aix).



Le groupe de travail poursuivra son travail sur les journées de pics de fréquentation sur l'Île d'Aix (baromètre de la fréquentation) avec pour objectif de poursuivre le conseil vers le visiteur sur le meilleur jour à choisir pour visiter l'Île sur la période fin juillet et août. Ce baromètre sera encore diffusé à la mairie, aux partenaires, aux croisiéristes, aux professionnels du tourisme...



En parallèle, de nouvelles actions de gestion des flux sur **l'Île Madame** seront formalisées. Ainsi, pour la 5^{ème} année le Point Info Île Madame proposera un accueil du 15 juin au 15 septembre. Le carnet famille Île Madame y sera proposé, gratuitement, à toutes les familles avec enfants, dans le but de découvrir l'Île de manière ludique pour inciter les familles à passer la Passe aux Boeufs et à faire le tour de l'Île à pied. Quatre journées mobilité douce seront organisées tous les jeudis du mois d'août.

La diffusion des actions de communication, auprès des professionnels privés et publics de l'Île et de la presqu'île, contenant des éléments de langages qui caractérisent l'Île tout au long de l'année se poursuivra.

Développer des mobilités touristiques au sein de la destination

La mise en œuvre de la **feuille de route « Itinérance touristique »** se poursuivra avec notamment :

- le transfert à la CARO de la gestion de 6 km d'itinéraires cyclables aujourd'hui communaux et la réalisation de travaux associés,
- la mise en double sens de la boucle touristique n°6, qui passe sur les communes de Breuil-Magné, Loire-les-Marais et Vergeroux,
- la création et l'édition, en remplacement du topoguide, de fiches de randonnées,
- le développement de nouvelles fonctionnalités sur l'application LooPi,
- l'amélioration du contournement cyclable du port de commerce à Rochefort, accueillant la Vélodyssée et la Flow Vélo quand les ponts sont inaccessibles.

Valoriser le tourisme culturel et de nature sur l'ensemble du territoire

La zone touristique de l'Arsenal des Mers

En 2026, l'étude pour mettre en place le **plan de gestion des végétaux du Jardin des Retours** (œuvre conçu par Bernard Lassus) se poursuivra.

Après une phase de diagnostic réalisée en 2025, le schéma directeur et les fiches actions seront élaborées.

L'étude de **fréquentation** se poursuivra, uniquement sur la partie quantitative (données de comptage). Sur la première année de l'étude (juillet 2024 – juin 2025), celle-ci a permis de qualifier la fréquentation et de comprendre la circulation des flux. Elle a ainsi confirmé la vocation touristique du site, tout en révélant la diversité des usages : des habitants qui se promènent le long de la Charente ou dans le jardin, qui fréquentent la médiathèque, mais aussi des salariés qui y viennent pour rejoindre leur lieu de travail.

Des travaux d'entretien courants seront réalisés sur **l'accromâts** et les équipements de protection individuelle (harnais, longe, mousquetons...) seront renouvelés par du matériel neuf.

L'accès par la rue de la ferronnerie sera sécurisé par des bornes escamotables qui permettront de réglementer l'accès aux seuls usagers du site.



Enfin, concernant Oceana Lumina, la réflexion sur la poursuite ou la transformation de l'offre touristique nocturne est engagée par les commissions ad hoc.

La zone touristique du Pont Transbordeur

En 2025, le Site du Transbordeur a connu une légère baisse de fréquentation du public individuel, tout en conservant le niveau de ses recettes, notamment en raison de la très forte dynamique de la demande d'accueil des groupes.

En 2026, **l'aménagement des abords** du Pont se poursuivra rue du Bac et avenue du Transbordeur côté Echillais et au sud de l'avenue Jacques Demy côté Rochefort.

Dans la continuité des aménagements déjà réalisés, un soin particulier sera apporté au choix des matériaux utilisés, de la palette végétale et à la mise en lumière de ces accès historiques qui seront requalifiés.

Sur la rive de Rochefort, un contrôle d'accès sera reporté plus en amont pour garantir la préservation du site naturel fragile du lieu habité en période de forte fréquentation saisonnière.



Une **signalétique** directionnelle et de médiation sera conçue et implantée dans les zones déjà aménagées sur les deux rives.

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en septembre 2025, la CARO accueillera une nouvelle gestion exploitation du café restaurant des Terrasses du Transbordeur dès le début de la saison touristique.

Début 2026, la refonte du site internet du site du transbordeur sera étudiée pour la mise en ligne d'un nouveau site web en cours de saison.

Certains labels et certifications engageant la collectivité dans une **démarche qualité** du site seront renouvelés. Le site de visite candidatera entre autres, pour l'ensemble de ses services et accueils sur les deux rives, au nouveau label du Ministère du Tourisme Destination d'Excellence (critères qualités d'accueil et environnementaux).

Les conditions d'ouverture du site, horaires et tarifs, seront reconduits à l'identique pour une ouverture du samedi 28 mars au dimanche 1er novembre 2026.

Enfin, il sera développé l'accueil de spectacles, avec notamment un partenariat avec la scène conventionnée du Théâtre de la Coupe d'Or en juin 2026. L'accueil d'un congrès mondial des Ponts Transbordeurs est à l'étude pour fin 2026.

Le golf Rochefort Océan

Suite aux travaux d'extension et de réhabilitation des équipements destinés à la pratique du golf (parcours et practice), le niveau de fréquentation est très satisfaisant et très encourageant, le nombre d'abonnés a progressé ainsi que le nombre de green fee (passage journalier).

La CARO a engagé la **construction des locaux techniques** en 2025 pour une réception des bâtiments courant d'année 2026.

Conforter les séjours en recherchant un équilibre entre les logiques touristiques et résidentielles

Un **observatoire touristique** sera formalisé pour le suivi de données quantitatives mais également qualitatives de l'activité touristique, en partenariat avec l'OTRO.

La collecte de la taxe de séjour se poursuivra tout comme la fourniture de données (nombre de nuitées, de lits touristiques, de types d'hébergement) dans le cadre de divers études et projets : accompagnement de porteurs de projets, demande des communes, dossiers en lien avec la fréquentation...

Un accompagnement des services de la CARO sera apporté aux communes de l'île d'Aix, Fouras-les-Bains et Port-des-Barques pour l'amélioration des dispositifs de surveillance des plages. En complément de celle de l'Office de Tourisme Rochefort Océan, une feuille de route « Développement Durable » sera adoptée redonnant du sens à l'action communautaire.

Axe 4 – Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles

Devenir un territoire apprenant, attractif et inspirant pour les étudiants, les apprentis et les acteurs de la formation et de la recherche

Le territoire de Rochefort Océan, reconnu pour son attractivité, a aujourd’hui comme enjeu phare de renforcer son dynamisme démographique en favorisant la présence et l’ancrage des jeunes sur son territoire.

Dans le cadre du Projet de Territoire, les élus de la CARO se sont fixés pour objectif de faire de l’agglomération un **pôle attractif pour la formation, la recherche et les étudiants**, en renforçant l’offre de formation locale et en créant un écosystème favorable à l’emploi et à la vie étudiante.

Ainsi, sera construit sur **le site de l’ancien hôpital Saint-Charles à Rochefort**, à horizon 2028, un **pôle de formation et tertiaire et campus urbain**. Support essentiel d’une vie étudiante de qualité avec des équipements dédiés, adaptés et mutualisables (logements, restauration collective et rapide, espaces de vie étudiante et de convivialité, espaces connectés...), ce projet contribuera pleinement à la redynamisation du centre-ville de Rochefort mais également de l’ensemble du territoire de l’agglomération, en y insufflant une nouvelle vitalité grâce à la présence d’étudiants, d’enseignements et de formations, ainsi que de services.

La singularité et l’ambition fortes portées par ce projet se traduisent également dans la volonté de réunir au sein d’un même ensemble, des formations publiques et privées, avec une offre élargie et diversifiée, intégrant des formations diplômantes, professionnalisantes et continues en lien avec les besoins économiques et les filières stratégiques du territoire, sans exclure des activités tertiaires.

Le projet se compose ainsi d’un volet public et privé. L’opération publique, portée par la CARO, comprend des formations publiques ainsi que des espaces communs (cafétéria, hall d’accueil, etc...). Le volet privé (formations privées, activités tertiaires, etc...) est quant à lui porté par la SEMDAS (Société d’Économie Mixte pour le Développement de l’Aunis et de la Saintonge) qui accompagne les collectivités locales du département dans la concrétisation de leurs investissements et projets d’aménagement.



Le projet pourra regrouper ainsi au sein d’un même ensemble bâimentaire de 14 000 m² :

- Un **pôle santé et médico-social** avec :
 - L’Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) / Institut de Formation d’Aide-Soignant (IFAS) de La Rochelle et de Rochefort qui accueillent au total 645 étudiants infirmiers et élèves aides-soignants, soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine et le GHT Littoral Atlantique,
 - L’Institut de Formation à l’Assistance aux Personnes (IFAP) Rochefort Croix Rouge Compétence,
 - L’Ordre des kinésithérapeutes.
- Le **Groupe Alternance Sud Atlantique**, acteur privé reconnu de l’alternance avec une offre diversifiée autour du commerce, de l’assurance, de la gestion et du management.

- **Colint School**, acteur de la formation spécialisé dans la programmation informatique, le marketing digital et la cybersécurité.
- Dans le cadre du **Campus de la Mer** soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine, le **Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle**, en lien avec celui de Bourcefranc-le-Chapus, projette également une installation au sein du pôle.

Des formations et des activités tertiaires complémentaires pourront être intégrées au sein du Pôle de formation, sachant que 75% de la surface est aujourd’hui commercialisée.

Deux Appels à Manifestations d’Intérêt (AMI) ont été lancés pour la partie publique (en 2023) et privée (en 2025) pour recenser les besoins et adapter la programmation en fonction. Les espaces non attribués d’ici la fin d’année 2025 pourront être livrés quant à eux en état futur d’achèvement afin de pouvoir s’adapter aux besoins spécifiques de futurs preneurs.

Pour assurer une coordination efficace et performante entre l’opération publique et privée, mais également dans un souci d’atteindre des performances énergétiques ambitieuses, un marché de conception-réalisation a été lancé dans le cadre d’un groupement de commande entre la CARO et la SEMDAS. La CARO a souhaité bénéficier également de l’accompagnement de la SPL de Charente-Maritime pour mener à son terme l’opération ambitieuse et néanmoins complexe.

Un dialogue compétitif est actuellement en cours entre 3 groupements candidats pour formuler une proposition fonctionnelle et architecturale du futur Pôle en phase avec le cahier des charges et la programmation fixés par les deux maîtres d’ouvrage. La désignation du groupement lauréat est prévue en janvier 2026. Elle ouvrira la voie à une phase de réalisation et de mise en œuvre du projet avec le dépôt du permis de construire et le **lancement de la phase travaux prévue pour fin 2026 et la livraison du Pôle est programmée pour 2028**.

Rendre le territoire attractif pour les jeunes et les familles

Développer une offre de logements abordable

Le dispositif d’aide à la création et à la réhabilitation de **logements sociaux publics** sera maintenu avec une attention particulière pour les projets sur les communes SRU. La réhabilitation du parc social existant sera mise à l’honneur avec une participation de la CARO conditionnée par l’amélioration de la performance énergétique permettant de réduire les coûts d’occupation des locataires et par l’amélioration de l’accessibilité.

Le **guichet unique de l’Habitat** à destination des habitants de la CARO se poursuit dans le cadre du pacte territorial engagé pour 5 ans avec l’ANAH et la Région Nouvelle Aquitaine. La plateforme CARO RENOV’ pourra conseiller les propriétaires occupants et bailleurs privés dans toutes les dimensions de leurs projets de rénovation (amélioration de la performance énergétique, maintien à domicile, mise sur le marché de logements locatifs...). Elle accompagnera également les copropriétés qui souhaitent s’engager dans des travaux de rénovation énergétique.



La CARO poursuivra son dispositif d’accompagnement financier complémentaire aux aides de l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH), notamment au bénéfice des ménages modestes et très modestes.

L'élaboration du **Programme Local de l'Habitat (PLH) 4^{ème} génération** débutera, dès le début d'année 2026, pour deux ans de travail en collaboration étroite avec les communes, les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires du domaine de l'habitat.

La réhabilitation de l'aire des **Gens du Voyage** de Tonnay-Charente (10 emplacements / 20 caravanes) sera terminée en début d'année 2026. Sa gestion, ainsi que celle de l'aire de grands passages, sera confiée à un prestataire. Le nouveau Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage est mis en œuvre sur le territoire de la CARO avec notamment une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale relative à la requalification de l'habitat, et l'implantation de terrains familiaux locatifs sur le quartier du Bois de Chartres.

Répondre aux besoins des familles en matière de services

Soutenir les politiques publiques en matière de culture

Le projet d'établissement du **Conservatoire de musique et de danse** se voit compléter d'un parcours en théâtre. La demande d'agrément déposée en février 2025 auprès de la DRAC est toujours en cours. La labérisation devrait intervenir dans le courant de l'année.

L'établissement connaît une belle fréquentation avec chaque année une liste d'attente notamment pour certaines classes instrumentales et chez les plus petits. Le Conservatoire est autant fréquenté par des Rochefortais (50% des inscrits) que par des habitants d'autres communes de la CARO (50%). La classe de théâtre et le cours de comédie musicale ouverts à la rentrée de septembre 2025 à destination d'un public varié (adolescent mais aussi adulte) se sont remplis très rapidement (50 inscrits).

En juin, un nouveau bal sera organisé sur la pelouse du Clos Lapérouse afin de promouvoir les musiques traditionnelles, moins abordées par le Conservatoire jusqu'à présent. Des travaux seront réalisés pour réaménager l'accueil et créer un espace de restauration pour le personnel enseignant du conservatoire.

Plus de 2 000 personnes du territoire peuvent bénéficier des interventions d'artistes dans le cadre du **dispositif d'Education Culturelle et Artistique**.

Par ailleurs, des équipes artistiques seront accueillies dans la salle de **la boîte** permettant la rencontre entre les œuvres en cours de création et les publics du territoire.



Le lauréat du concours pour la relocalisation et l'agrandissement de la **médiathèque de Tonnay-Charente** sera connu début 2026. Les études se poursuivront donc avec pour objectif de disposer d'un équipement culturel moderne, accessible et adapté aux besoins des usagers.

Les temps forts au sein du **réseau des médiathèques**, comme la nuit de la lecture, le prix BD Bulles d'Océan qui fêtera sa 10^{ème} édition, et les partenariats autour du développement des publics, rythmeront l'année. Fort de ses 8 500 abonnés et 155 000 documents, le réseau continuera à développer le nombre de prêts (environ 350 000 /an).

Une braderie des documents sortis des collections sera organisée dans la salle des fêtes de Tonnay-Charente fin septembre.

La **Rock Electro School** continuera son développement en lien avec le projet de salle de concert au Clos et le Conservatoire de musique de danse et de théâtre du territoire.

La prochaine édition de **Cigogne en fête** se tiendra les 22 et 23 mai 2026 à Saint-Agnant. La Compagnie Coyote Minute et l'APMAC (association apportant un accompagnement sur tous les champs de la technique du spectacle) assureront la direction artistique et technique. Des temps de rencontres artistiques avec les différentes structures de la commune (école, collège, maison de retraite) auront lieu de janvier à mai.

Durant l'été 2025, les **Mercredis Jazz**, les **Rendez-vous Électro**, les **Rencontres Nomades** et **CinÉtoiles** ont animé 11 sites exceptionnels de la CARO, à travers des événements en plein air, alliant musique, patrimoine, littérature et audiovisuel.

Le soutien apporté aux festivals **Sœurs Jumelles** (du 23 au 28 juin) et **Stereoparc** (les 24 et 25 juillet) se poursuivra en 2026.

Conviviales et fédératrices, ces animations permettent d'aller à la rencontre des habitants dans l'ensemble des communes volontaires du territoire. Coconstruites avec les municipalités, elles rencontrent un succès grandissant, porté par l'implication active des équipes municipales et des acteurs locaux. Un appel à candidature est reconduit auprès des communes souhaitant accueillir un concert, une projection ou une rencontre littéraire.

À Rochefort, les **Lundis de l'Arsenal** reviendront en 2026, fidèles à leur formule gagnante sur trois sites de l'Arsenal, entre concerts et arts de la rue.

L'**accompagnement des tournages** sur le territoire se poursuivra avec notamment la suite de "Ness et Rayan" pour France 2 (production Kam&ka Production) et le tournage d'un nouveau "Mystère à" au printemps 2026.

Après une année 2025 marquée par une programmation du **Labo** enrichie et ouverte à de nouvelles formes (résidences, rencontres, DJ sets, master class) et par des collaborations avec des lieux partenaires, cette dynamique se prolongera en 2026, notamment avec un concert dans le jardin de la médiathèque d'Echillais au printemps et une grande exposition à la médiathèque de Rochefort à l'automne.

Un ciné-concert sera organisé à Breuil-Magné en avril 2026 et des temps de médiation seront menées en amont avec les centres de loisirs du territoire.

Le projet de création d'une nouvelle salle de musiques actuelles au **Clos Lapérouse** est suspendu à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). En attendant, la rénovation des bâtiments se poursuivra afin de poursuivre le développement du lieu par le Service Musiques Actuelles de la CARO et l'association Le Clos avec une importante programmation de concerts et d'animations diverses.

Soutenir les politiques publiques en matière de santé

Suite à la signature de son premier **Contrat Local de Santé** le 20 mars 2024, la CARO poursuit sa démarche Santé en 2026 pour œuvrer à l'amélioration de l'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale, avec notamment :

- un travail partenarial étroit avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, créée en juin 2024 avec l'accompagnement de la CARO, pour permettre à chaque habitant de trouver un médecin traitant,
- la poursuite de l'ensemble des actions déclinées dans le CLS : accès aux soins, développement de l'offre de soins, prévention de la santé, promotion de la santé mentale,
- un engagement fort sur l'identification et la mise en place de formations en Santé dans le cadre du projet du futur Pôle de Formation.

En 2025, le déclassement de la CARO des zones prioritaires par le Département réduira les aides mobilisables en 2026 par les acteurs du territoire : aide à l'installation des jeunes médecins, bourse aux internes...

Les modalités d'accueil des **médecins juniors** sont en cours de précision. Toutefois, ils devraient être déployés en priorité sur les territoires carencés. Si cela se confirme, la CARO pourrait bénéficier de 3 à 4 médecins juniors qui viendraient renforcer l'offre de santé sur le territoire à partir de fin 2026, encadrés des médecins Maîtres de Stage Universitaire (MSU).

Soutenir les politiques publiques dans le domaine du Sport et du nautisme

Les actions récurrentes de la CARO en faveur du sport et du nautisme se poursuivront en 2026 : activités nautiques scolaires, soutien aux clubs professionnalisés, accompagnement et soutien de la filière, aménagements, gestion et maintenance des pontons...

En matière d'**équipements aquatiques**, la CARO accompagne financièrement les communes qui portent des travaux de réhabilitation :

- A **Tonnay-Charente**, le fonds de concours concerne les travaux de remise à niveau du chauffage et du traitement de l'eau.
- A **Rochefort**, seul équipement aquatique couvert du territoire, la piscine représente le maillon principal de l'apprentissage pour les communes de la CARO, en particulier, pour les communes du sud du territoire qui ne peuvent progressivement plus accéder à la piscine de la base aérienne 721 à Saint-Agnant. La CARO soutiendra financièrement les **travaux de réhabilitation de cette piscine**, pour lesquels les études de définition du projet se poursuivront tout au long de l'année 2026. Les conclusions de l'étude **prospective d'opportunité de développement de l'offre nautique** permettront de définir et de commencer à mettre en œuvre un plan d'actions.

Un nouveau marché d'exploitation de la **liaison fluviale entre Soubise et Rochefort**, assuré par le navire « **Le Rohan** », propriété de la CARO, a été confié à l'entreprise Keolis pour 4 ans.

Le **Fort Boyard Challenge** fêtera ses 20 ans en 2026 avec une 20^{ème} édition qui promet d'être encore plus animée que les précédentes, avec des animations sportives confortées (Master class) et bien d'autres surprises.

Cette édition sera reconduite avec de nouveaux développements : site internet bilingue, création d'une boutique de produits dérivés, développement des journées thématiques pour le perfectionnement des pratiques...



Soutenir les politiques en faveur de l'Enfance-Jeunesse sur la CARO

La mise en œuvre de la **Convention Territoriale Globale** (CTG) avec la CAF se poursuivra avec l'animation de 11 groupes de travail et la mise en œuvre de différentes actions sur chacun des axes thématiques.

Concernant la **Petite Enfance**, le guide de la Petite Enfance évoluera vers un guide plus large recensant l'ensemble de l'offre de services aux familles à l'échelle de la CARO. Des actions seront construites pour créer des passerelles entre le monde de la Petite Enfance et celui de l'Enfance (école, accueil périscolaires, centres de loisirs...). Pour anticiper les besoins futurs du territoire et répondre à une obligation légale, le réseau Petite Enfance accompagnera les élus du territoire de la CARO pour une meilleure connaissance et appropriation du Service Public Petite Enfance (SPPE).

Concernant l'**Enfance**, un **collectif des Accueils Collectifs de Mineurs** (ACM), regroupant 9 accueils de loisirs du territoire pour plus de 350 enfants et 35 animateurs, a été constitué afin de créer du lien entre les structures, de faciliter l'échange de pratiques et d'expériences, comme la réflexion autour de la problématique du recrutement dans le secteur de l'animation, mais également de favoriser l'organisation d'évènements communs et mutualisés.

Les structures d'accueil volontaires bénéficieront d'un accompagnement pour l'obtention d'un **label « Eco-responsable »**, en s'appuyant sur l'expérimentation menée conjointement avec le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI).

Afin de rendre possible l'accueil de tous les enfants dans toutes les structures, une **charte commune d'inclusion** est en cours d'élaboration et d'adoption par les ACM. De plus, les liens avec le Pôle Ressources Handicap continueront à être développé notamment sur la réflexion autour de l'aménagement d'espaces d'accueil pour les **enfants aux besoins spécifiques** et de la mise en place de formations communes pour l'ensemble des animateurs du territoire. Enfin, des actions facilitant les liens entre les écoles primaires et les collèges seront partagées et co-construites.



Concernant la **Jeunesse**, afin de faciliter l'accès au sport et à la culture, un premier événement s'est tenu en 2025, pendant les journées du patrimoine, permettant d'amener le sport dans des lieux patrimoniaux (arts martiaux dans la cour d'honneur du château Rochechouart de Tonnay-Charente, claquettes et randonnées pédestres à travers la ville de Saint-Laurent de la Prée). Il sera reconduit et développé en 2026.

Par ailleurs, pour favoriser le développement de lieux de pratique libre et promouvoir le « **design actif** », une plaquette de communication a été réalisée afin de mieux accompagner les communes. Enfin, la **promotion de l'Art numérique** est également envisagée à travers la mise en place d'une programmation de différents évènements culturels tout au long de l'année.

Afin de favoriser la **persévérance scolaire et d'accompagner au mieux les jeunes dans leurs choix d'orientation**, une « Cellule de Veille Territoriale Jeunesse » (CVTJ) sera mise en place grâce à la constitution d'un collectif de professionnels de la prévention du territoire. Cette cellule vise la prise en charge préventive et coordonnée des jeunes en difficulté repérés sur le territoire de la CARO, afin de favoriser leur réussite éducative, leur insertion sociale et la prévention des situations de rupture ou de danger.

L'action mise en place en collaboration avec le collège Lafayette de Rochefort autour de la **définition et des représentations de l'adolescence** se poursuivra.

Fort de l'expérience réussie d'un séjour réunissant 3 structures jeunesse du territoire sur l'Île d'Aix durant les vacances d'octobre 2025, le renforcement du **collectif des « Locaux jeunes »** se poursuivra par l'organisation d'autres initiatives. Un questionnaire sera diffusé auprès des jeunes de 11 à 21 ans afin de recueillir leurs attentes en termes d'animations et de services.

Concernant **l'accès aux droits et l'inclusion numérique**, l'outil d'interconnaissance des acteurs et le guide de l'inclusion numérique seront diffusés. L'animation du réseau des agents France Services et des conseillers numériques à l'échelle de la CARO se prolongera.

Soutenir les politiques en faveur de l'accessibilité

Une **feuille de route accessibilité** a été adoptée en fin d'année 2025. Elle a pour objectif de dresser un inventaire des actions déjà réalisées et de poursuivre la dynamique engagée sur le territoire de Rochefort Océan. Depuis plusieurs années, les actions menées dépassent la seule thématique du tourisme et concernent également l'emploi, le sport, la culture ou encore la jeunesse...



En 2026, se tiendra la 13^{ème} édition de la **Semaine de l'Accessibilité**. De nouveaux ateliers de sensibilisation sont à l'étude : l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes, la prise en compte de la malvoyance et la non-voyance, l'usage de la communication non verbale, la sensibilisation à l'autisme...

Une journée Handisport sera proposée en avril lors du **mois Tourisme et Handicap**. Elle permettra à des élèves du territoire de l'agglomération de participer et de découvrir plusieurs disciplines sportives adaptées.

L'accompagnement des prestataires vers le **label « Tourisme et Handicap »** se poursuivra afin de renforcer l'offre accessible sur le territoire. La CARO accompagnera des événements tels que Sœurs Jumelles, Stereoparc, Un week-end bien Loti, autour de la sensibilisation des bénévoles, du partage de bonnes pratiques et de la création d'une communication en FALC...

Enfin, l'action Duoday verra sa 6^{ème} édition à la CARO, à la Ville de Rochefort ainsi qu'au CCAS, avec la volonté de continuer à motiver les entreprises du territoire à y participer.



Soutenir les politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des personnes fragiles

Avec le renouvellement de la signature du Contrat de Ville avec l'Etat et 19 partenaires, le 21 mars 2024, une nouvelle stratégie est mise en œuvre jusqu'en 2030 afin de lutter contre toutes formes d'inégalités. Les deux Quartiers Prioritaires avec le Petit-Marseille/ la Gélinerie et le Centre-ville Sud/ Avant-garde représentent 6 107 habitants.

De la petite enfance au grand âge, les actions menées dans le cadre de la politique de la ville visent à favoriser le mieux-vivre ensemble. Au plus proche des habitants, les actions sont articulées autour de trois axes stratégiques :

- **L'émancipation** : lutte contre le décrochage scolaire, la prise en charge de la petite enfance, la réussite éducative, l'insertion socio professionnelle des publics, la mobilisation des jeunes, l'accès à la formation et aux droits...
- **La cohésion** : l'accès à la culture, à la pratique sportive, l'accès aux droits, aux soins, à la lutte contre les discriminations et la fracture numérique. La présence de France Services en libre accès...

- **Les transitions** : la participation citoyenne, la sensibilisation aux questions de citoyenneté, la transition écologique, la réhabilitation du parc de logements, des abords des immeubles...

En 2026, la CARO et la Ville de Rochefort mobiliseront les acteurs pour alimenter l'étude de **réhabilitation de l'ancienne école la Galissonnière dans le cadre du déplacement du centre social AAPIQ**.

Par ailleurs, depuis janvier 2025, le **Programme de Réussite Éducative (PRE)**, précédemment géré par le CCAS, est désormais porté par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Ce dispositif accompagne 70 enfants de 4 à 15 ans des quartiers prioritaires. Cet accompagnement s'effectue dans les domaines éducatifs, scolaires, sportifs, culturels, médicaux-sociaux et du soutien à la parentalité, en coopération avec une équipe de référents et d'animateurs, ainsi qu'avec l'Éducation nationale, les associations socio-éducatives et le secteur médico-social, afin de favoriser la réussite, l'épanouissement et la confiance des enfants.

Chaque année, l'application de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à destination des bailleurs publics permet de mettre en œuvre des **actions spécifiques améliorant la résidentialité**. Dans ce cadre, les agents du PLIE et l'écrivain public participeront au projet de permanences multi-services à la Gélinerie en partenariat avec RHO et différents acteurs du territoire : France Travail, Délégation territoriale, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), CLLAJ, Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), L'objectif est de faire de ce site un point de rendez-vous ancré dans le quartier.



Ecrivain public de la CARO/ séminaire avec les acteurs et habitant pour la politique de la ville

L'accès aux droits offerts par les *Maisons France services* et l'accueil individualisé d'un **écrivain public** restent une priorité pour les communes de la CARO. En 2026, les permanences de l'écrivain public seront présentes sur le territoire. Elles sont complémentaires avec l'accueil de premier niveau dans les points France Services, au CCAS et à la Délégation Territoriale qui sont les principaux prescripteurs en dehors des contacts directs. Le nombre de rendez-vous en 2025 sur le premier semestre a doublé. Les reportages presse et radio donnent de la visibilité à cette action.

La garde d'enfants en horaires décalés, l'aide à la recherche de logements pour les jeunes, l'accès à la culture sont autant d'actions concrètes pour les habitants. En 2025, 237 000 € de subventions ont été octroyés à des structures de territoire pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la politique de la ville. En 2026, la CARO poursuivra ses efforts pour mettre en œuvre le Contrat de Ville et la solidarité territoriale.

Soutenir les politiques en faveur de L'Emploi



Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Rochefort Océan est une plateforme partenariale de services, mise en œuvre par les partenaires locaux pour favoriser l'accès à l'emploi/ formation des publics fragiles du territoire. Le protocole du PLIE Rochefort Océan 2022/2026 signé par l'Etat, le Département, la CARO fixe les axes stratégiques du PLIE et les moyens mis en œuvre.

Le PLIE Rochefort Océan permet à des demandeurs d'emploi d'être accompagnés, de manière personnalisée et renforcée vers un emploi durable d'au moins 6 mois ou une formation qualifiante. Le parcours emploi est jalonné d'étapes progressives visant l'objectivation d'un projet professionnel, la mise en valeur de compétences professionnelles, la reprise de confiance en soi, la relation avec les employeurs...

Au 26 août 2025, le PLIE Rochefort Océan a permis le suivi de 327 personnes (189 femmes et 138 hommes) par une équipe composée de cinq référents de parcours PLIE (IRFREP et IFP Atlantique) et deux chargés de relations entreprise (IRFREP) coordonnée par le service PLIE de la CARO.

La relation avec les entreprises permet de fidéliser une centaine d'entreprises et associations pour mener des actions concrètes avec les employeurs. La contractualisation de **clauses sociales dans les marchés publics** est aussi une porte d'entrée pour intégrer des publics. La clause sociale d'insertion au 19 août 2025 a permis la réalisation de 34 811 heures dans le cadre de marchés publics par les publics fragiles.

Par ailleurs, la CARO gère les fonds européens (Fonds Social Européen - FSE +) des deux PLIE de Rochefort Océan et de la Rochelle dans sa mission Organisme Intermédiaire Pivot, pour un montant prévu d'environ 900 000 euros par an.

En conséquence, des appels à projets pour les deux PLIE seront diffusés en 2025, pour les actions réalisées en 2026, afin de mettre en œuvre les actions nécessaires pour les PLIE comme l'accompagnement, la prospection entreprise, la clause sociale d'insertion et la coordination des PLIE.



Stand PLIE au forum AERO



Table ronde emploi mai 2025

Consolider les synergies entre collectivités

Le déploiement d'outils communs

Le déploiement du **système d'information patrimonial Astech** et la **dématérialisation** des dossiers Ressources Humaines des agents se poursuivront à la CARO et à la Ville de Rochefort.

Des expérimentations seront menées à l'aide du **drone thermique** acquis en 2025 afin d'identifier les îlots de chaleur, de repérer les problèmes d'isolation thermique sur le patrimoine communautaire et communal de Rochefort et de faciliter la maintenance des panneaux photovoltaïques.

La mutualisation des moyens

En vue du **déménagement du siège de la CARO** sur le site de Saint-Charles, le service des Archives poursuivra son accompagnement des agents concernés : formations à l'archivage, évaluation des volumes, feuille de route...

Par ailleurs, le service mutualisé de la CARO effectuera des **missions d'archivage** dans les communes de Saint-Jean d'Angle et de Moëze. La 5ème Rencontre annuelle avec les communes sera organisée fin 2025.



Mission à Saint-Agnant en 2023

Le déploiement de l'**Intelligence Artificielle** (IA) se poursuivra avec :

- la formation et l'acculturation des agents de la CARO à l'IA générative,
- l'accompagnement des agents aux usages de la solution Délibia,
- le déploiement d'un outil de retranscription des instances communautaires.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra le renforcement de sa politique de **cybersécurité** afin de mieux protéger ses systèmes d'information et les données qu'elle gère. Les actions engagées seront consolidées autour de la mise en œuvre progressive des bonnes pratiques recommandées par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et de la préparation à la mise en conformité avec la directive européenne NIS2. Cet effort vise à garantir la continuité des services publics et la résilience numérique de la collectivité face à l'évolution des menaces.

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le contexte national incertain, marqué par des tensions politiques et la perspective des élections municipales de mars 2026, a conduit à retenir des hypothèses budgétaires prudentes et minimalistes pour l'élaboration du Budget Primitif 2026. Celui-ci repose notamment sur :

- La reconduction des enveloppes de fonctionnement, la poursuite des opérations d'investissement déjà engagées et la prise en compte des projets en cours de lancement,
- L'intégration des mesures de redressement prévues dans le Projet de Loi de Finances 2026, avec un IPCH atone entraînant une faible progression des bases fiscales à +0,5% seulement, un prélèvement de l'État de -300 K€ sur la compensation des locaux industriels, une perte de recette de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE et de la réforme TH de - 36 K€, une année blanche du FCTVA décalée d'une année correspondant à un manque à gagner de 1,7 M€...
- L'absence d'augmentation des taux de fiscalité locale pour 2026,
- Un produit de la GEMAPI, en augmentation de +100 K€, conforme aux engagements pris depuis 2022 pour financer en partie l'ensemble des programmes des PAPI, de la GEMA et de l'érosion,
- Une évolution contenue des charges de personnel, néanmoins en hausse de +3%, liée notamment à l'augmentation de 3 points de la CNRACL,
- Le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans et d'un endettement maîtrisé, et ce malgré un contexte de taux haussier,
- Enfin, la maîtrise des charges de fonctionnement limitée à une évolution de +1,6%.

Les projets d'investissement de la CARO pour 2026 seront ambitieux mais réalistes, en adéquation avec les capacités des services de la collectivité.

La CARO poursuivra ses engagements pris dans le cadre de son **projet de territoire** en matière :

- ✓ d'adaptation au dérèglement climatique :
 - Poursuite des études pour la construction de la **Maison de la nature**,
 - Réalisation de nouveaux chantiers liés à la **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)** sur les communes d'Echillais, Breuil-Magné, Fouras, Saint-Froult, Saint-Laurent de La Prée...
 - Soutien des projets communaux en faveur de la **biodiversité**,
 - Dépôt de candidature au renouvellement du **label Grand Site de France pour l'Estuaire de la Charente**,
 - Création du **Syndicat mixte de préfiguration pour le projet de Parc Naturel Régional (PNR)** des marais littoraux charentais...
 - Achèvement des travaux d'élaboration du **Plan Climat Energie Territorial (PCAET)**,

- ✓ de territorialisation des chaînes de production locale :
 - Installation progressive de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments,
 - Développement des thématiques liées à la rénovation de l'habitat avec le **Pacte territorial (CARO RENOV')**,
 - Mise en œuvre d'actions dans le cadre du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**,
 - Poursuite de la mise en œuvre du **Schéma directeur cyclable** (mobilité et tourisme), avec de nouveaux aménagements cyclables à venir sur les communes de Rochefort, Tonnay-Charente, Breuil-Magné, Echillais, Soubise, Saint-Laurent de la Prée et Fouras-les-Bains, Loire-les-Marais, Vergeroux,
 - Début des travaux de la **future déchèterie - recyclerie - matériauthèque de Rochefort**,
- ✓ de diversification de l'activité économique et de confortation touristique :
 - Poursuite du **programme européen interreg SCAIRA** pour la transition écologique des filières industrielles et automobiles,
 - Accompagnement des communes dans leur **développement touristique**, notamment **Fouras-les-Bains et Saint-Laurent de la Prée** dans le **renouvellement** de leur classement en « **station classée de tourisme** »,
 - Poursuite des aménagements des abords du **Pont Transbordeur**, rue du Bac et avenue du Transbordeur côté Echillais et avenue Jacques Demy côté Rochefort, avec l'implantation d'une signalétique directionnelle et de médiation,
- ✓ d'attractivité en faveur des jeunes et des familles :
 - Construction du **Pôle de Formation** sur le site de l'ancien hôpital Saint-Charles : désignation du groupement lauréat, dépôt du permis de construire et lancement de la phase travaux pour fin 2026,
 - **Acquisition des bureaux** en vue de l'installation du siège de la CARO, sur le site de l'ancien hôpital Saint-Charles,
 - Elaboration du **Programme Local de l'Habitat (PLH) 4^{ème} génération**,
 - Réhabilitation de l'aire des **Gens du Voyage** de Tonnay-Charente,
 - Poursuite du **projet d'établissement du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre**,
 - Poursuite des études pour la **médiathèque de Tonnay-Charente**, avec le lauréat du concours qui sera connu début 2026,
 - Edition 2026 de « **Cigogne en fête** » qui se déroulera à Saint-Agnant,
 - Anniversaire des 20 ans de « **Fort Boyard Challenge** ».

LES ANNEXES

Annexe 1 : Gestion de la dette propre et garantie de la CARO

Les données de la dette arrêtées au 31/12/2024 sont les plus récentes connues à ce jour et ne font pas l'objet d'une actualisation dans le cadre du présent rapport.

1. Les chiffres-clés de la dette propre de la collectivité au 31/12/2024 :

Evolution de l'encours de dette

L'encours de la dette globale de la CARO (y compris les budgets annexes) s'élève à 49,944 M€ au 31 décembre 2024, contre 46,940 M€ au 31 décembre 2023 :

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Montant du Capital Restant dû	47,354 M€	46,940 M€	49,944 M€
Taux moyen de la dette	2,20%	2,81%	2,70%
Durée résiduelle moyenne *	12 ans et 10 mois	12 ans et 8 mois	13 ans et 5 mois
Durée de vie moyenne **	6 ans et 9 mois	6 ans et 8 mois	7 ans

*Durée moyenne restante à courir des emprunts souscrits par l'EPCI

**Période moyenne qui sépare l'émission d'un emprunt de son remboursement

Cette hausse de l'encours global de plus de 3M€ s'explique notamment par un volume important d'emprunts mobilisés sur l'année 2024 de 8,230 M€ (8 emprunts dont 7 affectés aux budgets annexes), supérieur au capital remboursé sur l'année 5,226 M€.

Evolution du montant de l'emprunt contractés

Montant emprunté par année	2022	2023	2024
Budget principal	1 500 K€	2 500 K€	1 800 K€
Budgets annexes «non-autonomes»	2 900 K€	700 K€	4 000 K€
Activités Economiques	2 900 K€	700 K€	3 500 K€
Mobilités			500 K€
Tourisme			
Budgets annexes «autonomes»	2 600 K€	1 340 K€	2 430 K€
Déchets ménagers	110 K€	400 K€	1 200 K€
Eau	900 K€	350 K€	400 K€
Assainissement	1 500 K€	590 K€	780 K€
Photovoltaïque	90 K€		50 K€
Tous budgets	7 000 K€	4 540 K€	8 230 K€

Evolution des taux d'intérêt

Le taux moyen de la dette globale de la CARO passe de 2,70% au 31 décembre 2024, contre à 2,81% au 31 décembre 2023.

Type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	33 050 603 €	66,17%	2,24%
Fixe à phase	454 185 €	0,91%	4,13%
Variable	12 311 173 €	24,65%	3,58%
Livret A	4 128 522 €	8,27%	3,63%
Total	49 944 483 €	100%	2,70%

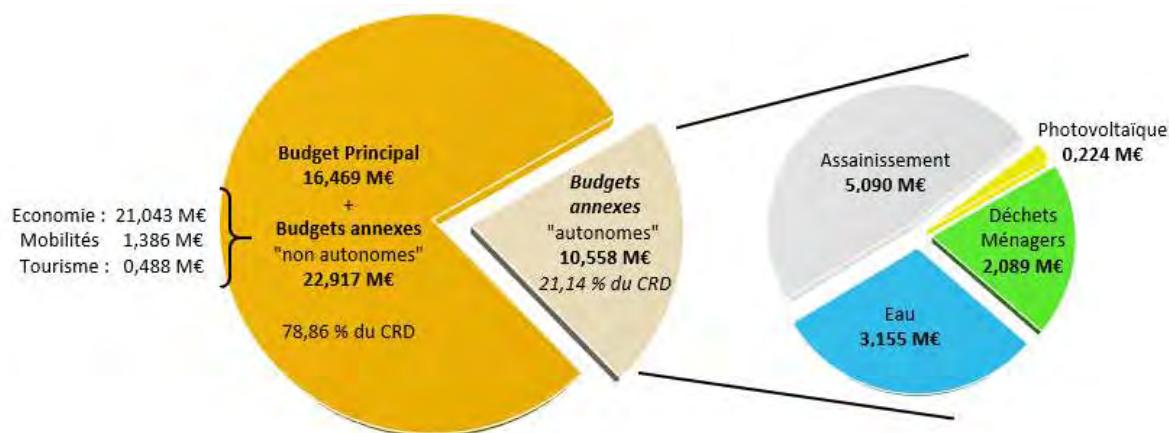
Cette baisse du taux moyen s'explique par une amélioration du taux variable moyen passant de 4,51% au 31 décembre 2023 à 3,58% au 31 décembre 2024, et ce, malgré une hausse de l'encours à taux variable de +2,391 M€.

Selon Finance Active, dans un contexte de taux d'intérêt élevé, le choix des taux variables redevient une option pertinente.

Répartition de la dette par budget

79% de la dette est représenté par le Budget Principal et 3 budgets annexes non autonomes suivants : Activités économiques, Mobilités, Tourisme. L'équilibre de ces derniers est assuré par le versement d'une subvention du Budget Principal.

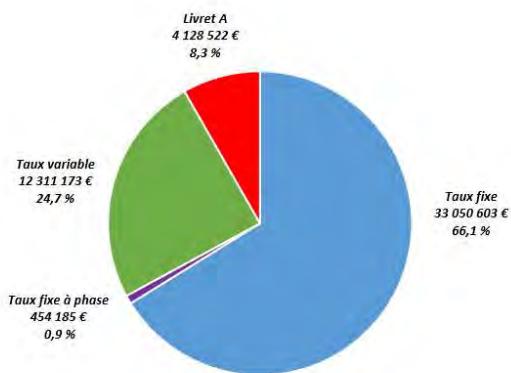
Budgets	Encours	Taux moyen	Part du CRD
Budget Principal et budgets annexes « non-autonomes »	39 686 039 €	2,77%	78,86%
Budgets annexes « autonomes »	10 558 444 €	2,42%	21,14%
Total	49 944 483 €	2,70%	100%



2. La structure de la dette globale au 1er janvier 2025 :

Indexation de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, l'indexation de la dette globale de la CARO se présente de la manière suivante :



➤ La répartition du risque à taux fixe s'élève à hauteur de 67% du Capital Restant Dû, soit 33,505 M€. Le coût de cette dette est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers.

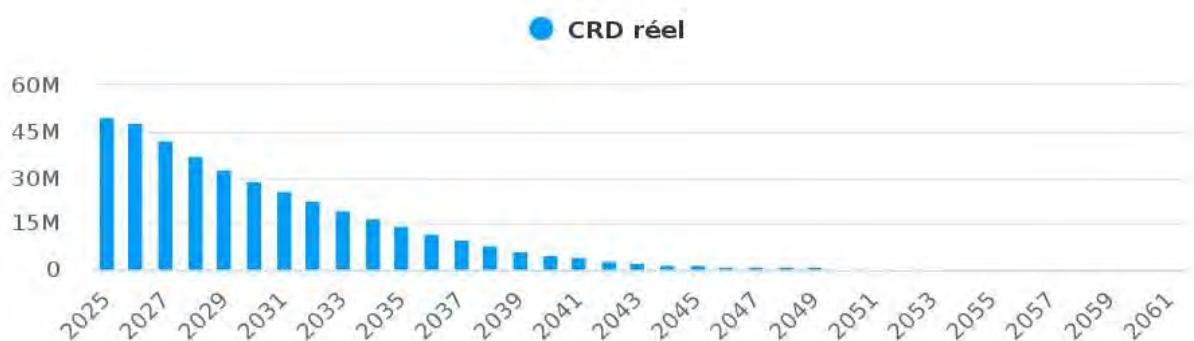
➤ Une part d'emprunt pour un montant de 12,311 M€ repose sur du taux variable de l'ordre de 25%. Ces emprunts offrent une possibilité de gestion de la dette plus dynamique (non adossés à des indemnités de remboursement anticipé).

➤ 8% de l'encours restant (4,129 M€) est indexé sur le Livret A.

La Classification du risque bancaire

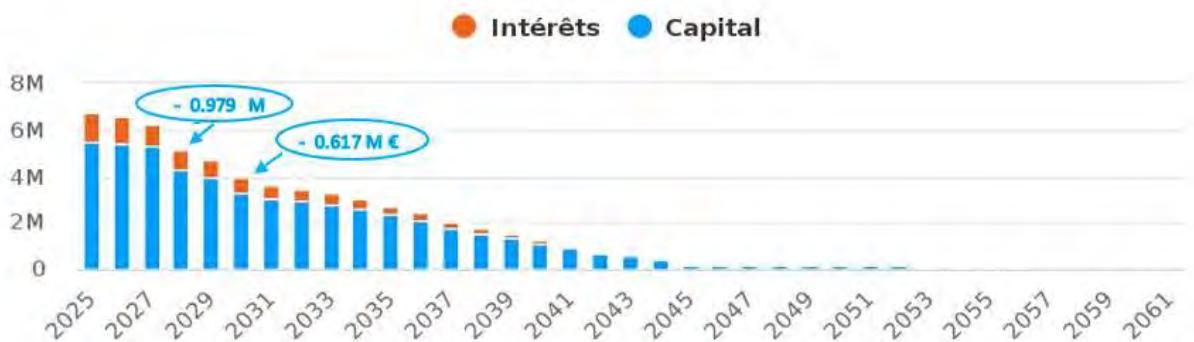
Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite charte GISSLER, la dette de la CARO est classée, au 1^{er} janvier 2025, à 100% en 1A, soit un niveau de risque le plus faible possible (tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent).

Profil d'extinction du CRD de la dette globale au 1er janvier 2025



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2032, et la totalité de la dette sera éteinte en 2061.

Profil d'extinction du remboursement des annuités de la dette globale au 1er janvier 2025



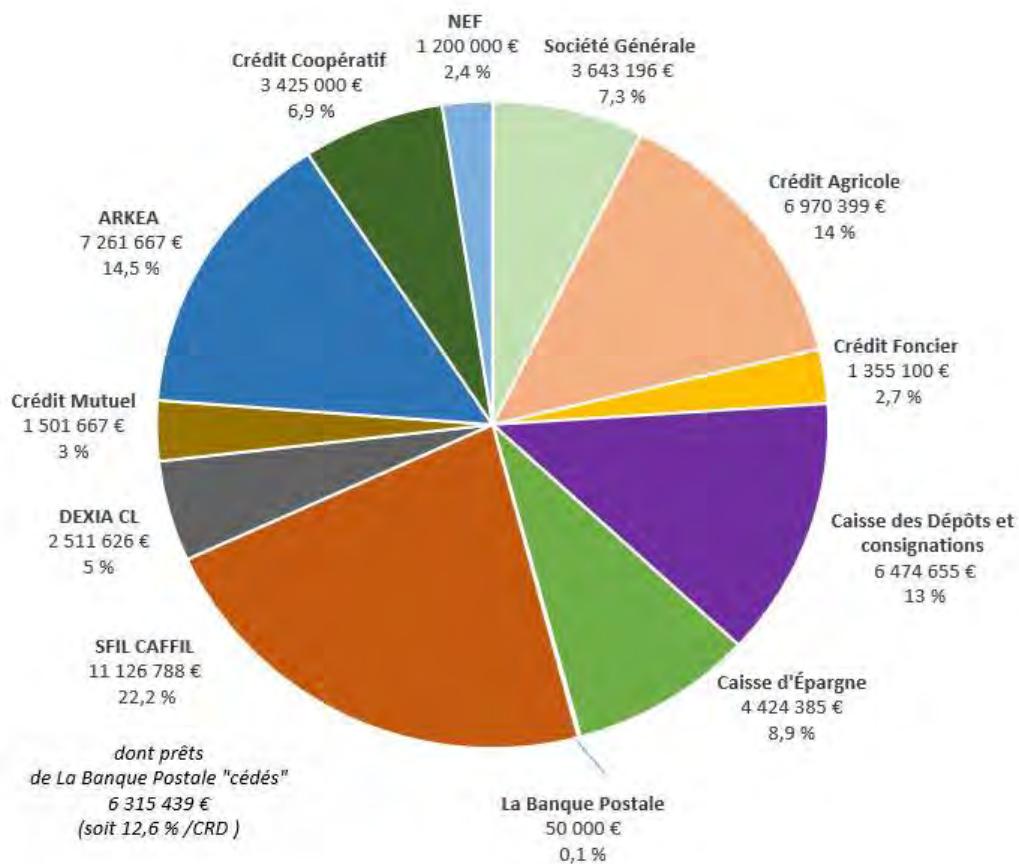
La courbe « naturelle » de désendettement s'infléchit très fortement en 2028 par l'extinction de 10 emprunts (-979 K€ en remboursement de capital par rapport à 2027).

Un second infléchissement est constaté en 2030 (-617 K€ en remboursement de capital par rapport à 2029), année au cours de laquelle 4 prêts arrivent aussi à terme notamment 2 conclus au titre du refinancement d'un prêt structuré. Pour rappel, cette opération de refinancement faisait aussi l'objet d'un fonds de soutien (250 K€) perçu annuellement par la CARO.

Répartition des prêteurs

La dette de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan est composée de 104 lignes d'emprunts et compte 12 prêteurs différents.

Il convient toutefois de rappeler que La Banque Postale, établissement auprès duquel la CARO contracte périodiquement de nouveaux prêts, cède systématiquement ses prêts à sa filiale SFIL CAFFIL (Caisse Française de Financement Local).



Emprunts mobilisables sur l'année 2024

La CARO a déjà signé fin 2024 deux prêts pour un montant total de 3,5 M€, et dont les fonds seront encaissés au plus tard au 1^{er} semestre 2025 :

Budgets	Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisable en 2025	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Budget Principal	Crédit Coopératif	1 000 000 €	19/12/2024	1 000 000 €	Investissements 2024	19/05/2025 (au plus tard)	Euribor 3 mois +0,75%	15 ans
Activités économiques	La Banque Postale	2 500 000 €	04/10/2024	2 500 000 €	Investissements 2024	31/01/2025	Taux fixe 3,35%	20 ans

Les ratios d'analyse de la dette du Budget Principal

Ratios d'analyse de dette (budget principal)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Ratio de dette par habitant (encours de la dette au 31/12/N sur population totale)	243 €	240 €	252 €	251 €
Poids de la charge de la dette (annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	6%	5%	5%	6%
Encours de dette 31/12/N / recettes réelles de fonctionnement	49%	46%	41%	42%
Ratio de capacité de désendettement (Ratio Klopfer) (Encours de la dette / Epargne Brute)	3,59	2,11	1,78	1,75

3. La dette garantie de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au 1er janvier 2025

Au 1^{er} janvier 2025, le montant du Capital Restant Dû des emprunts garantis par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) s'élève à 36 780 630 € (contre 29 102 583 € au 1^{er} janvier 2024).

L'annuité pour l'année 2025 s'élève à 1,371 M€, contre 1,281 M€ au cours de l'année 2024. Le taux moyen est de 3,29% pour une durée résiduelle de 32 ans et 1 mois.

Le risque de taux de la dette garantie, au 1^{er} janvier 2025, est exposé de la manière suivante :

Type de taux ou index	Capital Restant dû	% exposition	Taux moyen	Nb de lignes
Fixe	2 864 003 €	7,79%	2,63%	5
Livret A	33 916 627 €	92,21%	3,34%	141
Ensemble des risques	36 780 630 €	100 %	3,29%	146

La dette garantie de la CARO est exposée à une seule typologie de risque faible « A1 », selon la charte de bonne conduite (classification Gissler).

Au 1^{er} janvier 2025, les établissements prêteurs bénéficiant de garanties d'emprunts se répartissent de la manière suivante :

Etablissements prêteurs	Capital Restant Dû	Nb de lignes	En %
Caisse des Dépôts et Consignations	34 111 783 €	134	92,74%
La Banque Postale	2 436 928 €	10	6,63%
Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres	184 948 €	1	0,50%
Crédit Coopératif	46 971 €	1	0,13%
TOTAL	36 780 630 €	146	100%

- ✓ 92,74% des prêts garantis par la CARO sont des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 34 112 M€.

Bénéficiaires des garanties d'emprunt au 01/01/2025	Capital Restant Dû	Nb de lignes
Office Public de l'Habitat (OPH) Rochefort Océan	29 347 877 €	98
NOALIS	2 684 550 €	21
Immobilière Atlantic Aménagement	2 498 489 €	20
Office Public de l'Habitat (OPH) de la Vienne	576 060 €	4
Association Hermione La Fayette	123 808 €	1
Auberge de Jeunesse	46 971 €	1
Syndicat Mixte des aéroports de La Rochelle et Rochefort (*)	1 502 875 €	1
TOTAL	36 780 630 €	146

(*) Garantie à 50% de la CARO soit 1,512 M€ (délibération n° DEL2023_093 du 28/09/2023 – Projet VOLTAERO)

- ✓ 95,45% des prêts garantis sont des emprunts contractés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux. Ils sont regroupés sous 143 lignes pour un montant total de 35,107 M€.
Ces opérations n'entrent pas dans le calcul des ratios prudentiels, créés par la loi du 01/07/1996 dite « loi GALLAND » qui délimitent la possibilité aux collectivités et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accorder ou non leur garantie sur un emprunt.
- ✓ 4,55% des prêts garantis sont des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux). Trois lignes d'emprunts sont concernées pour un montant de 1,674 M€.

Par délibération n° DEL2022_061 du 19 mai 2022, la CARO, concernant les opérations menées par les bailleurs sociaux publics sur son territoire, n'octroie sa garantie qu'au profit de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Rochefort Océan et à un membre coopérateur de son groupement Immobilière Terres Océan. La part des garanties d'emprunt accordées par la CARO représente 5,49% au titre de l'exercice 2023.

Annexe 2 : Les autorisations de programme et d'engagement

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET PRINCIPAL								
Libellé	Autorisation de programme			Crédits de paiement				
	Montant AP situation avant DM1 2025	Projet de modification des AP au BS 2025 (DM 1)	Montant AP définitif	Paiements antérieurs à 2024	CA 2024	Reports 2024 vers 2025	CP 2025 prévisionnel après BS 2025	CP 2026 et suivant
Pôle de formation supérieure	31 080 000 €		31 080 000 €	- €	166 463 €	10 710 €	824 000 €	30 078 827 €
Cuisine Rochefort Océan	- €	3 300 000 €	3 300 000 €	- €	- €	- €	- €	3 300 000 €
Acquisition ancien Hôpital St Charles	- €	10 642 505 €	10 642 505 €	- €	- €	- €	2 113 772 €	8 528 733 €
SPORT								- €
Fonds de concours Piscine Rochefort	- €	6 905 000 €	6 905 000 €				24 041 €	6 880 959 €
Fonds de concours Piscine Tonnay Charente	- €	122 400 €	122 400 €				25 726 €	96 674 €
CULTURE								- €
Médiathèque Échillais	2 513 537 €		2 513 537 €	496 868 €	1 651 969 €	206 104 €	35 000 €	123 596 €
Médiathèque Tonnay-Charente	4 676 689 €	- €	4 676 689 €	41 357 €	- €	4 332 €	150 000 €	4 481 000 €
Clos Lapérouse - études, AMO, matériel	478 241 €		478 241 €		- €	231 914 €	60 000 €	186 327 €
TOURISME								- €
Pistes cyclables	1 300 950 €		1 300 950 €	770 710 €	- €		- €	530 240 €
Pont Transbordeur	8 000 429 €	- €	8 000 429 €	4 470 754 €	1 280 033 €	57 502 €	510 000 €	1 682 141 €
Fonds de concours pont suspendu Tonnay-Charente	764 834 €		764 834 €	- €	- €	- €	88 785 €	676 049 €
Locaux techniques du Golf (HT)	- €	700 000 €	700 000 €				100 000 €	600 000 €
Participation Halte Fluvestre	- €	141 750 €	141 750 €				- €	141 750 €
GRANDS PROJETS								- €
Requalification pointe de la fumée à Fouras	1 350 000 €		1 350 000 €	- €	- €	- €	- €	1 350 000 €
Requalification pointe de Port des Barques	227 000 €		227 000 €	- €	- €	- €	113 500 €	113 500 €
HABITAT								- €
** Primo accédants Développement Durable 2019	80 000 €	- 56 000 €	24 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	- €
** Primo accédants Développement Durable 2020	80 000 €	- 56 000 €	24 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	- €
Primo accédants Développement Durable 2021	80 000 €	- 8 000 €	72 000 €	64 000 €	- €	- €	8 000 €	- €
Primo accédants Développement Durable 2022	80 000 €		80 000 €	40 000 €	8 000 €	- €	32 000 €	- €
Primo accédants Développement Durable 2023	80 000 €	- 32 000 €	48 000 €	- €	8 000 €	- €	40 000 €	- €
Primo accédants Développement Durable 2024	80 000 €	- 64 000 €	16 000 €	- €	- €	- €	16 000 €	- €
Primo accédants Développement Durable 2025	80 000 €		80 000 €	- €	- €	- €	8 000 €	72 000 €
** Création de logements publics 2019	450 000 €	- 39 500 €	410 500 €	359 500 €	51 000 €	- €	- €	- €
Création de logements publics 2020	450 000 €	- 11 000 €	439 000 €	219 500 €	153 000 €	- €	66 500 €	- €
** Création de logements publics 2021	450 000 €	- 169 000 €	281 000 €	251 000 €	30 000 €	- €	- €	- €
Création de logements publics 2022	436 500 €	- 249 500 €	187 000 €	- €	23 000 €	- €	51 000 €	113 000 €
Création de logements publics 2023	450 000 €	- 174 500 €	275 500 €	- €	84 050 €	- €	101 950 €	89 500 €
Création de logements publics 2024	463 500 €		463 500 €	- €	70 100 €	- €	298 950 €	94 450 €
Création de logements publics 2025	463 500 €	125 800 €	589 300 €	- €	- €	- €	284 260 €	305 040 €
OPAH RU 2020	470 000 €	- 190 050 €	279 950 €	252 034 €	- €	- €	13 500 €	14 416 €
OPAH RU 2021	470 000 €	- 176 622 €	293 378 €	249 557 €	11 647 €	- €	27 048 €	5 126 €
OPAH RU 2022	455 000 €	- 71 479 €	383 521 €	106 450 €	158 961 €	- €	65 609 €	52 501 €
OPAH RU 2023	485 000 €	- 54 651 €	430 349 €	41 646 €	193 874 €	- €	193 892 €	937 €
PIG 2024	450 000 €		450 000 €	- €	- €	- €	- €	450 000 €
PACTE TERRITORIAL 2025	450 000 €	- €	450 000 €	- €	- €	- €	30 000 €	420 000 €
ENVIRONNEMENT								- €
PAPI CHARENTE - Actions sous maîtrise d'ouvrage CARO	2 548 438 €		2 548 438 €	1 880 620 €	93 200 €	63 982 €	215 000 €	295 636 €
PAPI CHARENTE - Actions sous maîtrise d'ouvrage Département	7 747 000 €		7 747 000 €	460 128 €	179 155 €	- €	- €	7 107 717 €
PAPI BAIE D'YVES - Actions sous MO Département & SILYCAF	3 030 381 €		3 030 381 €	1 584 727 €	312 275 €	- €	92 000 €	1 041 380 €
PAPI BROUAGE	210 836 €		210 836 €	55 451 €	- €	- €	3 500 €	151 885 €
PAPI maîtrise d'œuvre Départementale - lissage 2025-2035	5 787 000 €	- €	5 787 000 €	- €	- €	- €	578 700 €	5 208 300 €
Contrat de Transition Écologique	219 000 €		219 000 €	30 180 €	- €	- €	- €	188 820 €
Près Magnou Fouras - Érosion Maîtrise d'œuvre Département	340 000 €		340 000 €	102 000 €	238 000 €	- €	- €	- €
Parc marin île d'Aix	780 000 €		780 000 €	- €	- €	- €	- €	780 000 €
Maison de la nature	1 000 000 €		1 000 000 €	3 996 €	2 762 €	24 588 €	120 000 €	848 654 €
Total cumulé	78 557 835 €	20 585 153 €	99 142 988 €	11 528 476 €	4 715 488 €	599 131 €	6 290 733 €	76 009 159 €

PROGRAMME AE PROJETS STRUCTURANTS BUDGET PRINCIPAL								
Libellé	Autorisation de programme			Crédits de paiement				
	Montant AP situation avant DM1 2025	Projet de modification des AP au BS 2025 (DM 1)	Montant AP définitif	Paiements antérieurs à 2024	CA 2024	Reports 2024 vers 2025	CP 2025 prévisionnel après BS 2025	CP 2026 et suivant
FLOW VELO 2023-2026	27 260 €		27 260 €	6 815 €	6 815,00 €	- €	6 815,00 €	6 815,00 €
Animation de l'OPAH RU	1 320 000 €		1 320 000 €	1 236 442 €	83 073,67 €	- €	- €	484,63 €
Contrat de Transition Écologique	157 285 €		157 285 €	120 418 €	2 363,00 €	- €	5 000,00 €	29 503,65 €
Comité d'itinéraire Vélodysse	20 000 €	- €	20 000 €	12 000 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €
CPO (Contrat de Ville - Contrats Pluriannuels d'Objectifs)	105 500 €	9 920 €	115 420 €	- €	53 500 €	- €	61 920 €	- €
Total cumulé	1 630 045 €	9 920 €	1 639 965 €	1 375 675 €	149 752 €	- €	77 735 €	36 803 €

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS								
Libellé	Autorisation de programme			Crédits de paiement				
	Montant AP situation avant DM 1 2025	Projet de modification des AP au BS 2025 (DM 1)	Montant AP définitif	Paiements antérieurs à 2024	CA 2024	Reports 2024 vers 2025	CP 2025 prévisionnel après BS 2025	CP 2026 et suivant
Restructuration déchetterie de Rochefort	1 700 000 €		1 700 000 €	69 048 €	- €	63 650 €	410 000 €	1 157 302 €
Total cumulé	1 700 000 €	- €	1 700 000 €	69 048 €	- €	63 650 €	410 000 €	1 157 302 €

PROGRAMME AE PROJETS STRUCTURANTS BUDGET DECHETS MENAGERS								
Libellé	Autorisation de programme			Crédits de paiement				
	Montant AP situation avant DM 1 2025	Projet de modification des AP au BS 2025 (DM 1)	Montant AP définitif	Paiements antérieurs à 2024	CA 2024	Reports 2024 vers 2025	CP 2025 prévisionnel après BS 2025	CP 2026 et suivant
Restitution aide exceptionnelle au Budget Principal	570 400 €	- €	570 400 €		- €		- €	570 400 €
Total cumulé	570 400 €	- €	570 400 €	- €	- €		- €	570 400 €

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES								
Libellé	Autorisation de programme			Crédits de paiement				
	Montant AP situation avant DM 1 2025	Projet de modification des AP au BS 2025 (DM 1)	Montant AP définitif	Paiements antérieurs à 2024	CA 2024	Reports 2024 vers 2025	CP 2025 prévisionnel après BS 2025	CP 2026 et suivant
Technopole (ateliers, Fablab, pépinière)	3 725 795 €	- €	3 725 795 €	2 328 262 €	147 533 €	104 362 €	401 883 €	743 754 €
ZAE Arsenal des Mers	25 325 000 €		25 325 000 €	11 664 607 €	345 355 €	322 290 €	1 059 005 €	11 933 743 €
ZAC de la Zone de l'Arsenal	8 413 500 €		8 413 500 €	4 986 987 €	954 180 €	2 702 €	317 700 €	2 151 931 €
Acquisitions foncières des zones d'activités économiques et touristiques	2 727 450 €		2 727 450 €	794 085 €	1 421 635 €	4 600 €	303 000 €	204 130 €
Extension Zone Activités Bois Brûlé Saint Laurent de la Prée	500 000 €	- €	500 000 €		- €	- €	475 000 €	25 000 €
Total cumulé	40 691 745 €	- €	40 691 745 €	19 773 942 €	2 868 704 €	433 954 €	2 556 588 €	15 058 558 €

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET MOBILITÉS								
Libellé	Autorisation de programme			Crédits de paiement				
	Montant AP situation avant DM 1 2025	Projet de modification des AP au BS 2025 (DM 1)	Montant AP définitif	Paiements antérieurs à 2024	CA 2024	Reports 2024 vers 2025	CP 2025 prévisionnel après BS 2025	CP 2026 et suivant
Sécurisation points d'arrêts R'Bus	300 000 €		300 000 €	239 174 €	3 421 €	- €	20 000 €	37 404 €
Travaux accessibilité	1 218 946 €	- €	1 218 946 €	674 210 €	134 944 €	108 834 €	227 500 €	73 458 €
Schéma Directeur cyclable	7 489 192 €		7 489 192 €	- €	104 050 €	151 646 €	600 000 €	6 633 496 €
Total cumulé	10 240 774 €	- €	10 240 774 €	913 384 €	242 415 €	260 480 €	847 500 €	6 744 359 €

PROGRAMME AP PROJETS STRUCTURANTS BUDGET EAU								
Libellé	Autorisation de programme			Crédits de paiement				
	Montant AP situation avant DM 1 2025	Projet de modification des AP au BS 2025 (DM 1)	Montant AP définitif	Paiements antérieurs à 2024	CA 2024	Reports 2024 vers 2025	CP 2025 prévisionnel après BS 2025	CP 2026 et suivant
Télérelève	1 445 850 €	- €	1 445 850 €	1 053 361 €	306 748 €	- €	85 741 €	- €
Total cumulé	1 445 850 €	- €	1 445 850 €	1 053 361 €	306 748 €	- €	85 741 €	- €

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de l'égalité professionnelle 2024



FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du rapport de situation comparée des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

→ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait 186 femmes et 149 hommes sur emploi permanent.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

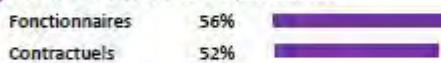


La collectivité emploie 5 agents sur emploi fonctionnel dont 3 femmes et 2 hommes.

→ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

118,0 fonctionnaires hommes
156,5 fonctionnaires femmes
25,3 contractuels hommes
24,5 contractuels femmes

Taux de féminisation par statut



Répartition des agents par genre et par catégorie



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :
Catégorie A : 60%
Catégorie B : 52%
Catégorie C : 55%

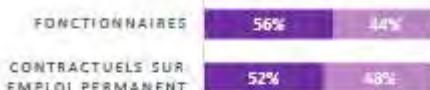
* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

→ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des adjoints administratifs*

1 Adjoints administratifs	94%
2 Rédacteurs	89%
3 Adjoints territoriaux du patrimoine	78%
4 Attachés	69%
5 Assistants de conservation du patrimoine et	67%

Répartition par statut et par genre

■ Femmes ■ Hommes



» Femmes « contractuelles permanentes :
85% titulaires 15% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

67% CDD 33% CDI
» Femmes « contractuels permanentes :
83% titulaires 17% contractuels permanentes

Parmi les hommes contractuels :

64% CDD 36% CDI

Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	85%	15%
Technique	19%	81%
Culturelle	66%	34%
Sportive		
Sociale		
Police municipale		
Médico-sociale		
Médico-technique		
Animation	57%	43%
Incendie		

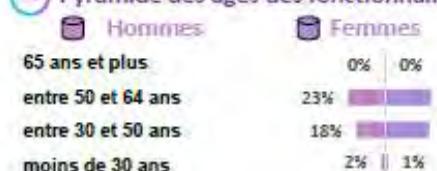
→ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des techniciens*

1 Techniciens	93%
2 Adjoints techniques	92%
3 Agents de maîtrise	86%
4 Ingénieurs	52%
5 Assistants d'enseignement artistique	40%

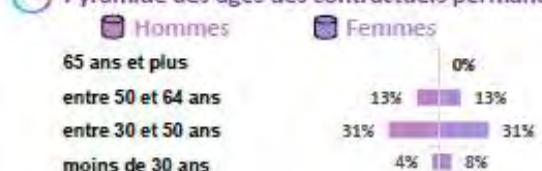
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,7	41,0	47,6
Hommes	48,8	45,1	48,1

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

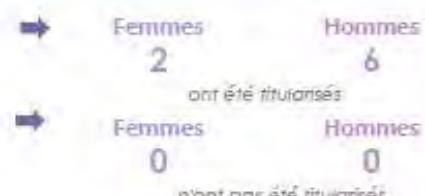
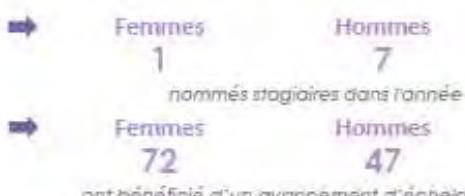
Vacataires	
Saisonniers*	70%
Apprentis	

*comprend les agentses contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

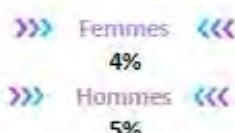
46% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

→ Evolution de carrière et titularisation



→ Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre



La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



79% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

➡ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,2%	2,3%
Ensemble	2,8%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	6,0%	2,9%
Ensemble	4,6%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre **)	6,8%	3,2%
Ensemble	5,2%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

➡ Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,0%	0,1%
Accidents de trajet		
ASA	0,1%	0,1%
Grave maladie		
Longue, grave maladie	0,7%	0,3%
Maladie longue durée	0,9%	-
Disponibilité d'office-santé		
Maladie ordinaire	1,7%	0,9%
Maladie professionnelle		
Maternité et adoption	0,3%	-
Naissance ou adoption	-	0,1%

➡ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

21,8 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

10,7 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

➡ Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

9 accidents de travail

1,1 accident de travail pour 100 femmes

4,7 accidents de travail pour 100 hommes

➡ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

4 congés maternité ou adoption

3 congés paternité ou adoption

14 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

177 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

➡ 370 départs en formation concernant des agents permanents

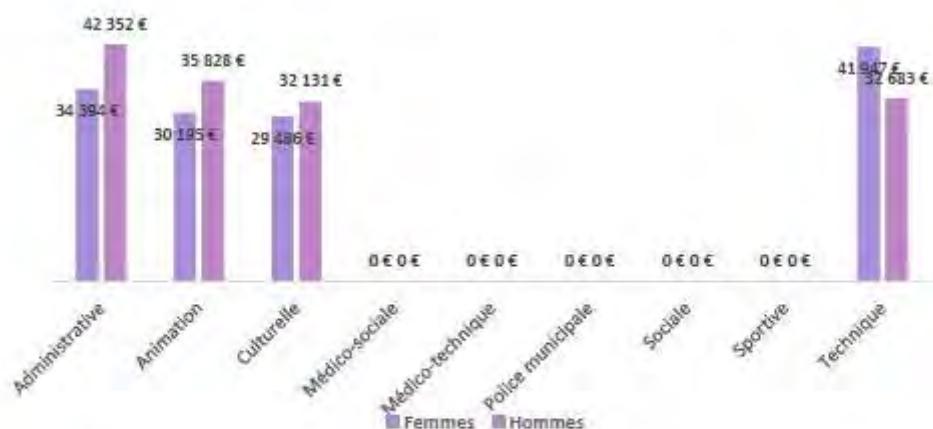
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique

➡ Aucun départ en formation pour les agents non permanents

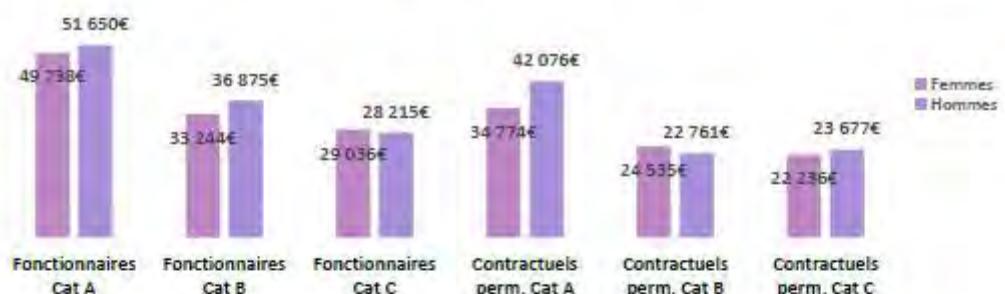


▪ Rémunérations (agents permanents)

⇒ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



⇒ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



⇒ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	47 943 €	47 127 €	37 556 €	30 426 €	28 323 €	29 507 €
Animation	-	-	36 767 €	32 740 €	-	27 506 €
Culturelle	37 529 €	32 968 €	34 104 €	32 201 €	25 136 €	26 410 €
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	52 945 €	47 853 €	31 534 €	39 919 €	28 174 €	29 541 €

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	13 093 € ↗	6 491 € ↗	5 239 € ↗	14 378 €	10 040 €	3 752 €
Animation	-	6 163 € ↗	3 561 € ↗	-	6 940 €	6 731 €
Culturelle	6 035 € ↗	1 944 € ↗	2 971 € ↗	2 611 €	1 576 €	2 069 €
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	19 105 € ↗	9 022 € ↗	4 631 € ↗	17 945 €	8 477 €	4 621 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 476 € ↗	4 448 € ↗	2 839 €	9 329 €	9 126 €	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	2 863 € ↗	-	7 471 €	3 670 €	3 950 €
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	6 308 € ↗	-	-	10 335 €	4 623 €	4 337 €

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

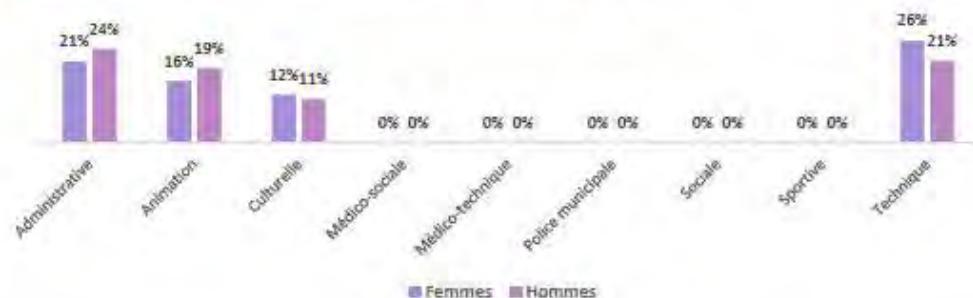
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	26%	26%	20%	26%	18%	13%
Animation	-	-	18%	19%	13%	5
Culturelle	18%	13%	12%	12%	10%	8%
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	30%	29%	23%	23%	16%	16%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	-	81 € ↘	62 €	-	169 €	-
Animation	-	106 € ↘	-	-	648 €	190 €
Culturelle	-	74 € ↘	-	-	183 €	90 €
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	83 € ↘	-	507 €	323 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative	-	-	136 €	-	-	-
Animation	-	1 180 € ↗	-	-	-	-
Culturelle	-	220 € ↗	48 € ↘	-	31 €	4 000 €
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	250 €	82 €	

↑ : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

↗ : Ecart de rémunération en faveur des femmes

↘ : en faveur des hommes

Date de publication : septembre 2025

Annexe 4 : Synthèse du Rapport Social Unique 2024



SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



CA ROCHEFORT OCEAN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Charente Maritime.

Effectifs

359 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 283 fonctionnaires
- > 52 contractuels permanents
- > 24 contractuels non permanents



35 % des contractuels permanents en CDI

5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

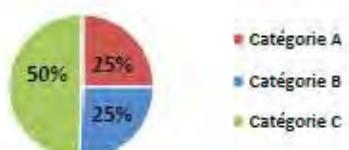
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 42 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

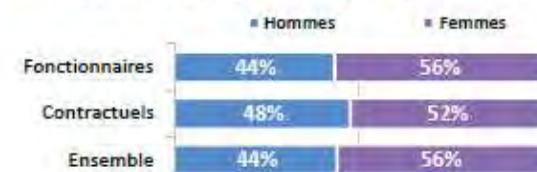
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	40%	46%	41%
Technique	38%	40%	38%
Culturelle	19%	13%	19%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	2%		2%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



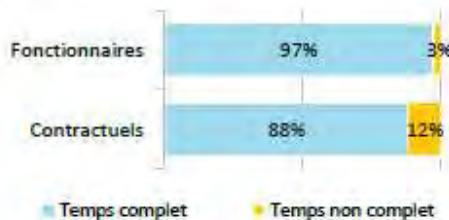
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint administratifs	20%
Adjointes techniques	14%
Attachés	13%
Ingénieurs	9%
Techniciens	8%

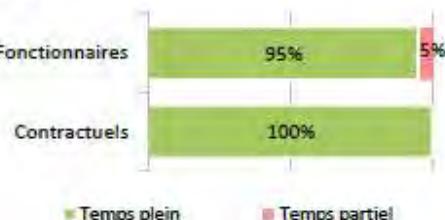
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	9%	57%
Administrative	2%	8%
Technique	1%	0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,72
Contractuels permanents	42,98
Ensemble des permanents	47,83
Age moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,29

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

344,60 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 274,45 fonctionnaires
- > 49,78 contractuels permanents
- > 20,37 contractuels non permanents

627 172 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	83,78 ETPR
Catégorie B	82,26 ETPR
Catégorie C	158,19 ETPR

Positions particulières

- > 8 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 12 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 11 agents en disponibilité

- > 3 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 37 arrivées d'agents permanents et 26 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
324 agents	335 agents

cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	0,7%
Contractuels	↗	20,9%
Ensemble	↗	3,4%

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- 3 lauréats d'un concours déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 119 avancements d'échelon et 34 avancements de grade

- Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	31%
Fin de contrats remplacants	15%
Départ à la retraite	15%
Autres cas	12%
Mise en disponibilité	8%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	27%
Arrivées de contractuels	27%
Recrutement direct	22%
Remplacements (contractuels)	14%
Réintégration et retour	5%

* Variation des effectifs :
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 30,23 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	58 870 603 €	Charges de personnel*	17 796 260 €	Soit 30,23 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	11 074 741 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	2 241 610 €	585 323 €
IFSE :	2 188 967 €	
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	41 070 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	69 275 €	
Supplément familial de traitement :	59 998 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 344 €	40 331 €	33 413 €	25 355 €	29 639 €	5
Technique	58 920 €	34 566 €	37 604 €	20 246 €	28 563 €	23 652 €
Culturelle	34 678 €	5	33 640 €	28 901 €	26 256 €	5
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			34 790 €	5	29 707 €	
Toutes filières	50 442 €	37 818 €	34 949 €	23 440 €	28 676 €	22 979 €

* : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,24 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :		
Fonctionnaires	20,11%	⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
Contractuels sur emplois permanents	21,08%	⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Ensemble	20,24%	⇒ 1895 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
		⇒ 28 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
		⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	
Catégorie A	13 528 €		13 605 €			8 120 €			9 759 €			
Catégorie B	4 962 €		6 885 €			4 104 €			4 869 €			
Catégorie C	4 688 €		4 370 €			1 294 €			4 335 €			

* : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 3 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

- En moyenne, 19 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

- En moyenne, 5,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,01%	1,41%	2,76%	1,66%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,21%	1,41%	4,62%	1,66%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,62%	3,00%	5,21%	2,03%

Cf. p7 *Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences* : Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 37,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- 9 accidents du travail déclarés au total en 2024
- > 2,5 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 21 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANT DE PRÉVENTION**
4 assistants de prévention désignés dans la collectivité
2 conseillers de prévention
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

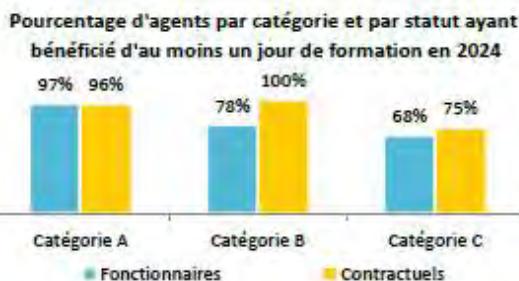
Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

23 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 87 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 57 % sont en catégorie C*
- ⇒ 22 66 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

- En 2024, 79,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour



- 160 421 € ont été consacrés à la formation en 2024

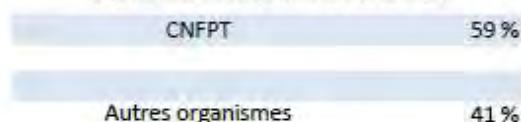
- 1 074 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

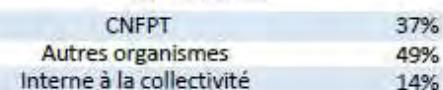


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 3,2 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	51 633 €	23 933 €
Montant moyen par bénéficiaire	288 €	153 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

- Jours de grève

13 jours de grève recensés en 2024

- Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Notion de collectivité

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grève maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisées les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025



Rapport sur le fonctionnement des directions mutualisées au sein de la CARO pour l'année 2024

Commission Paritaire de Gestion

I. Contexte et objectifs du rapport

La mise en place de la mutualisation au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan permet de répondre à plusieurs objectifs :

- ✓ **de rationalisation des coûts** liés à certains services et ressources,
- ✓ **d'amélioration de l'efficacité du service public** et de la qualité des prestations rendues,
- ✓ **de renforcement de la solidarité territoriale** comme levier de réduction des disparités entre les collectivités, et permettant ainsi aux plus petites collectivités d'accéder à des services auxquels elles n'auraient pas pu prétendre seules.

○ Fondements juridiques de la mutualisation

Introduit par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et renforcé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le schéma de mutualisation qui est un outil stratégique d'optimisation a été mis en œuvre au sein de la CARO le 30 juin 2016.

Le plan d'actions de ce schéma a permis d'atteindre un niveau de développement important en matière de mutualisation avec notamment :

- la création de directions ressources mutualisées : Finances, Communication, Systèmes d'Information et du Numérique, Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Ressources Humaines, Services Techniques,
- la création de services communs : Service des Archives, Service Garage et le Service Entretien des Locaux,
- les prestations de services proposées aux Communes membres qui peuvent adhérer sur le principe du volontariat.

Mais aussi à la mise en place d'autres formes de coopération telles que :

- Les mises à disposition de personnel entre collectivités (Saint-Agnant, Rochefort, CARO),
- Les mises à disposition de services (ADS, CCAS, SMCA...),
- Les mises en commun de moyens (partage de biens communautaires tels que du matériel, des véhicules, des engins...),
- La mise en œuvre de groupements d'achats entre collectivités (marchés publics).

○ Suivi des conventions d'adhésion des communes

Certaines communes ne disposent pas de personnel pouvant intégrer des services et des missions particulières. Par conséquent, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de conventionner avec la CARO, via un accord formel, pour bénéficier des ressources proposées par cette dernière moyennant un coût / horaire du temps passé par les agents communautaires pour la mission confiée dans les domaines divers tels que :

- la commande publique et des affaires juridiques,
- la communication,
- les ressources humaines,
- les finances et de la recherche de financement,
- les systèmes d'information et du numérique,
- la conservation et la gestion des archives.

ADHESIONS DES COMMUNES MEMBRES AUX SERVICES COMMUNS - SITUATION AU 01/03/2025

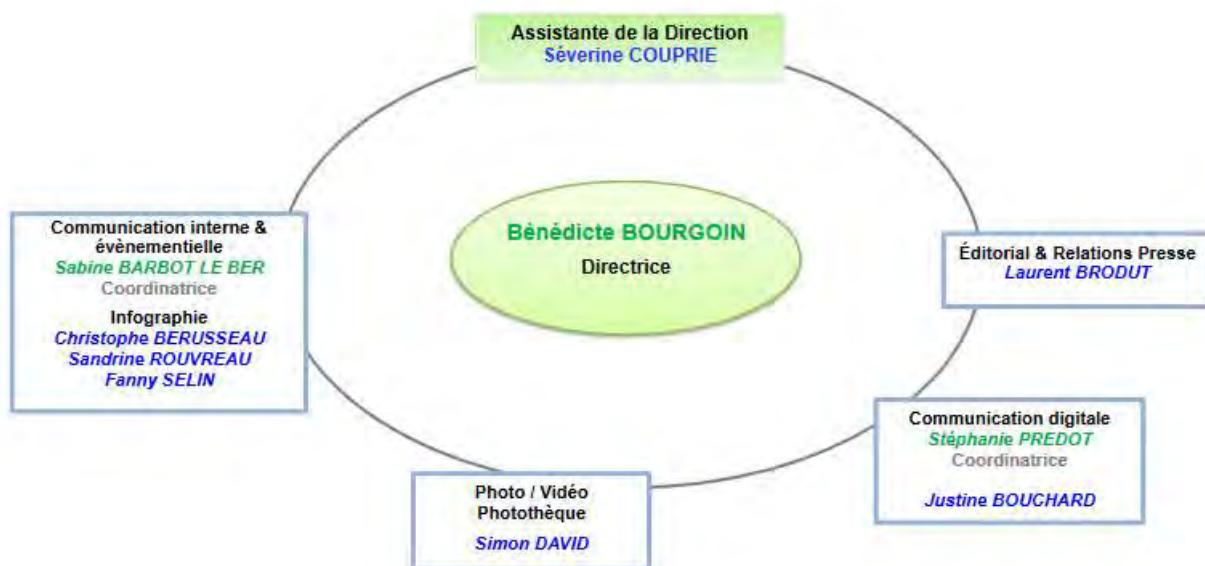
Communes	Date d'adhésion aux conventions de partenariat avec les directions communes (date de signature des conventions)							
	Direction Générale des services	Direction Commune des Finances	Direction Commune de la Communication	Direction Commune des Systèmes d'information et du Numérique	Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	Direction Commune des Ressources Humaines	Direction Générale Commune des Services Techniques	Service Commun des Archives
Date création de la direction commune ou du service commun	04/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/11/2017	SCA	Service Commun Entretenir des Locaux
Île d'Aix		09/02/2022			28/05/2018	01/09/2017 - DGCT	01/01/2021 (Gestion assurée par la Ville de Rochefort)	
Beaupréau					07/07/2017			
Breuil-Magné		01/12/2016			10/03/2022			
Cabriac			28/05/2019					
Champagne		10/03/2021	10/03/2021		10/03/2021	01/01/2020	01/01/2021 (Gestion assurée par la Ville de Rochefort)	
Ecchilais		10/12/2020	10/12/2020		10/12/2020			
Foutras-les-Bains								
La Grippière-St-Symphorien		03/04/2017						
Loire-les-Marais		12/11/2020			07/06/2024			
Lussant		28/06/2018						
Moëze		09/12/2021			09/03/2022			
Moragne		01/01/2017			10/11/2021			
Mûrun		01/01/2017	09/12/2021		09/12/2021			
Port-des-Barques		28/05/2018	28/09/2017		28/05/2018	01/01/2017 - 01/01/2020	01/01/2020	
Rochefort		01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	23/12/2016	01/11/2017	23/09/2021	
Saint-Agnant-Les-Marais		01/01/2017		10/03/2021	28/09/2017			
Saint-Coutant-le-Grand					10/11/2021			
Saint-Froult								
Saint-Hippolyte								
Saint-Jean-d'Angle		12/11/2020						
Saint-Laurent-de-la-Prée		24/09/2020	12/11/2020	12/11/2020				
Saint-Nazaire-sur-Charente		23/05/2019			23/05/2019			
Soubise		23/09/2021			31/05/2022			
Tonnay-Charente		03/01/2018			02/04/2019			
Vergeroux								
Adhésion de la CARO								
Nbre de communes adhérentes	1	19	6	7	17	1	14	1

Adhésion avec transfert de personnel

II. Bilan d'activité 2024 des directions mutualisées :

Cette partie du rapport détaille les directions qui ont été mutualisées au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Elle fournit une vue d'ensemble de l'organisation, des objectifs et des actions spécifiques de chaque direction sur l'année écoulée ainsi que sur les perspectives à venir.

Direction Commune de la Communication :



Bilan 2024

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Développement et recettage du nouveau site internet de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan : révision de l'arborescence, travail avec les services sur les contenus et intégration des pages du site,
- Création d'un groupe de contributeurs pour la gestion de la page LinkedIn,

Actions menées sur l'année 2024 :

- Engagement de la refonte du site Maison Pierre Loti et de la création du site du Musée Hêtre,
- Développement et organisation de la page LinkedIn « Rochefort Océan, le territoire »,
- Développement de reportages 360°,
- Poursuite de divers accompagnements des projets des directions (complémentarité print, web et vidéo),
- Refonte graphique du magazine de l'agglomération CARO Mag,

- Création d'une identité graphique de la Maison de l'égalité Femmes Hommes à Rochefort avec la déclinaison d'outils de communication,
- Accompagnement de la Direction Culture de la Ville de Rochefort à l'ouverture de la Maison Pierre Loti qui aura lieu le 10 juin 2025,
- Communication autour de l'évènement culturel Cigogne en fête 2024 qui a eu lieu les 24 et 25 mai au cœur du Grand Site de France, sur la Commune de Saint-Laurent de la Prée,
- Communication autour du festival « Rencontres internationales Sœurs jumelles 2024 » qui a eu lieu du 25 au 30 juin,
- Poursuite du déploiement de la contribution des services pour le site internet de la CARO,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Mobilisation des services pour la contribution au nouveau site de l'agglomération,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Aucune prestation de communication réalisée pour les communes en 2024,
- Pour rappel, en 2024, il est comptabilisé 6 adhésions des communes membres aux services proposés par la DCC,

Perspectives 2025

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- Mise en œuvre de la contribution de la page LinkedIn,

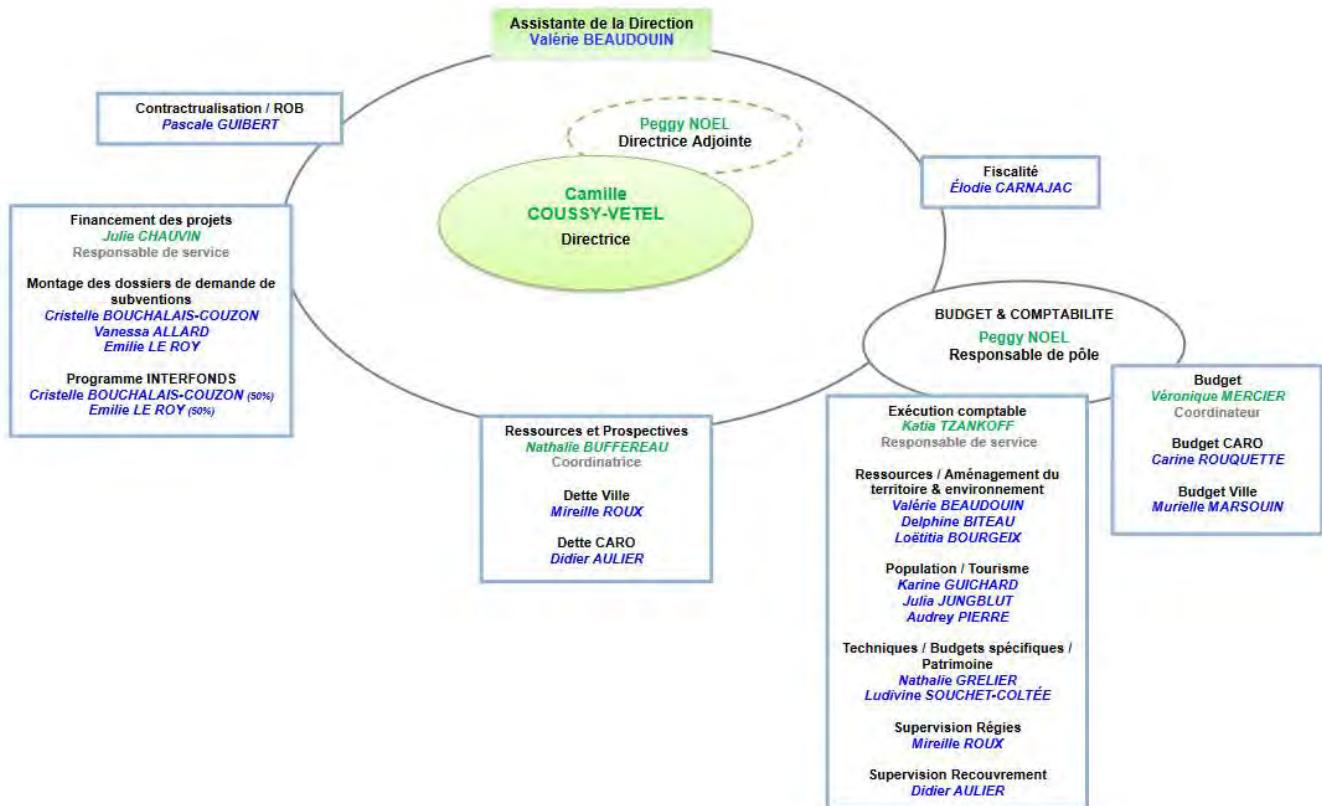
Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Sortie des sites internet du Musée Hèbre, de la Maison de Pierre Loti et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan,
- Inauguration de la Maison Pierre Loti et stratégie de communication à mener : accueil VIP et mise en place des Relations Presse,
- Création d'une charte graphique et du logo Hub Saint-Agnant en collaboration avec Direction de l'Economie,
- Évolution du magazine Rochefort suite à l'enquête de lectorat,
- Poursuite de divers accompagnements des projets des directions (print, web et vidéo).

DGA OPTIMISATION DES MOYENS

La Direction Générale Adjointe en charge de l'Optimisation des moyens réunit notamment la Direction Commune des Finances et la Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Direction Commune des Finances :



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Arrivée de la remplaçante en charge du service Financement des projets qui a pris ses fonctions à compter du 2 avril 2024,
- Arrivée de la remplaçante en charge du service Budget qui a pris ses fonctions à compter du 1er juin 2024, suite au départ du coordonnateur précédent,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Poursuite de la réforme de la responsabilité du gestionnaire public local :

- o Fiabilisation des procédures comptables (suivi des loyers, marchés publics...),
- o Formation sur la responsabilité financière des gestionnaires publics pour l'ensemble de la Direction Finances,
- o Renforcement des circuits de délégations de signature des bons de commandes dans le logiciel comptable Civil Finances,

- Présentation de la nouvelle méthode à mettre en place pour les conventions de coopération entre collectivités avec une application à déployer sur l'année 2025,
- Constitution d'un club des directeurs financiers de la Charente-Maritime (EPCI + Communes) avec la mise en œuvre des premières réunions thématiques se poursuivant sur l'année 2025,
- Réalisation d'un séminaire pour la Direction Finances sur la thématique de l'optimisme et de la valeur travail de chacun,

Actions menées sur l'année 2024 :

- Poursuite de l'accompagnement des projets des directions (autoconsommation collective, ADM, Délégation de Service Publique des Thermes, pôle de formation, changement de logiciel eau, Versement Mobilité...),
- Optimisation du recouvrement avec une priorité sur les débiteurs publics,
- Poursuite du travail d'amélioration du délai global de paiement des factures,
- Budget vert : réflexion sur la méthodologie à mettre en œuvre en lien avec le projet de territoire,
- Procédure d'actualisation du PPI CARO et Ville de Rochefort,
- Evolution du logiciel SIS MARCHE pour une mise en place courant 2025 du PES marché en lien avec la DCAJCP,
- Inventaire comptable : opérations d'intégration des travaux dans le patrimoine avec effet rattrapage,
- Formations CIVIL RH auprès d'agents demandeurs sur l'enregistrement des frais de missions,
- Formation CIVIL Finances auprès de directions et d'agents demandeurs sur l'enregistrement des bons de commandes, des engagements comptables et sur les astuces du logiciel,
- Travail d'optimisation fiscale mené sur les impôts professionnels et les impôts locaux et signalements à la DDFIP en 2024 (CFE, TF, TH, TASCOM),
- Refonte des obligations de TVA sur les Zones d'Activités Économiques,
- Réexamen des exonérations accordées aux associations en matière de Versement Mobilité,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Les deux collectivités, Ville de Rochefort et CARO, ont été contrôlées par la Chambre Régionale des Comptes, au cours du 3^{ème} trimestre 2024, mobilisant les équipes et engendrant un travail de fiabilisation des reports de crédits, en sus des missions du quotidien,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Une prestation financière réalisée pour la Commune de Saint-Laurent de la Prée relative à sa consultation bancaire menée pour la réhabilitation de son groupe scolaire,
- Pour rappel, en 2024, il est comptabilisé 19 adhésions des communes membres aux services proposés par la DCF,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

- Fin de contrat de l'agent au poste de la fiscalité : un remplacement est à prévoir dans l'année,
- Absence d'un agent en congé maternité puis congé parental jusqu'en novembre 2025,
- Renfort attendu au service budget au cours du 2^{ème} semestre 2025 pour travailler sur des missions d'élaboration budgétaire et de mise à niveau de l'actif de nos collectivités (sur préconisation récurrente de la CRC),
- Remplacement d'un poste d'assistant comptable au courant du second semestre 2025 suite à la prolongation d'un arrêt maladie longue durée,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

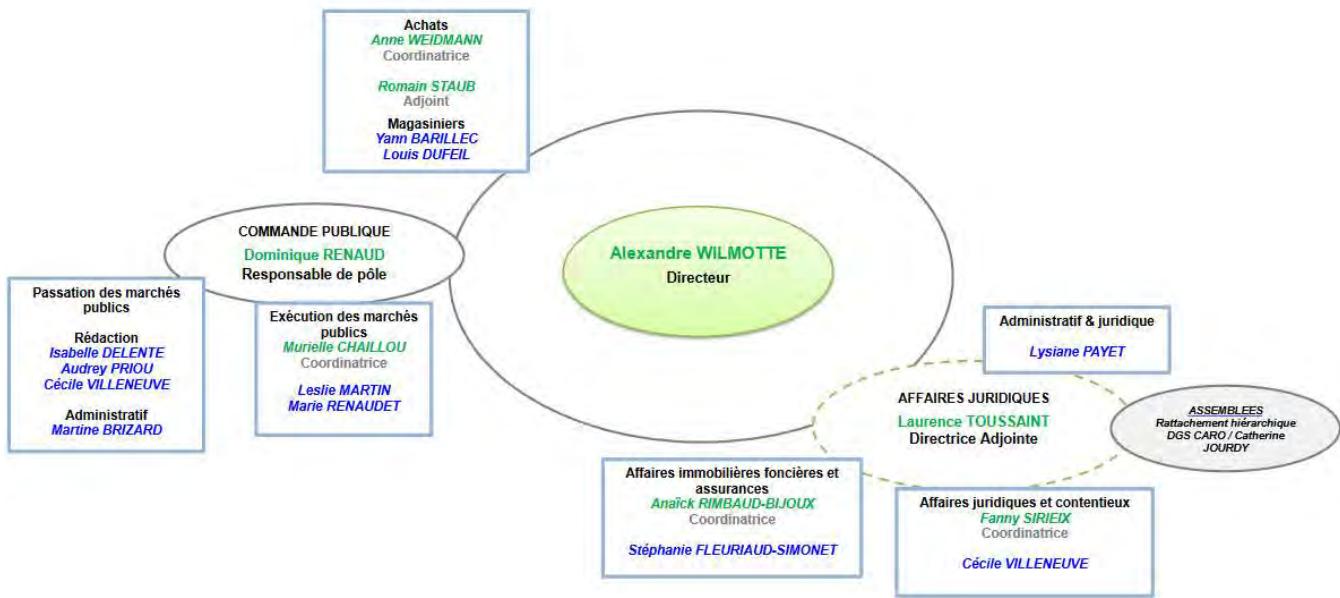
- Optimisation des contrôles avant mandatement et mise en place de tableaux de bord de suivi de l'exécution des budgets de nos collectivités,
- Signature électronique : élargissement du champ d'action des élus pour les bons de commandes et les certificats administratifs,
- Formations institutionnelles internes sur le cycle financier en 5 volets,
- Intégration des exigences réglementaires liée à la transition écologique pour la présentation des comptes administratifs sous l'angle du budget vert avec un travail collaboratif avec l'ensemble des directions,
- Fiabilisation de la gestion des Autorisations de Programmes et d'Engagements via un travail approfondi avec l'éditeur CIRIL,
- Mise en place d'un forfait de 30 heures par l'éditeur FINANCE ACTIVE à destination des 24 Communes membres (hors Rochefort) leur permettant, si elles le souhaitent, des conseils dans la gestion de leur dette (audit, assistance lors d'une consultation bancaire, suivi du quotidien, trésorerie...),
- Poursuite du process d'actualisation des investissements et consolidation du PPI CARO et Ville de Rochefort,
- Réalisation d'un séminaire pour la Direction Finances sur la thématique de la communication financière interne et externe de la direction,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- A compter du second semestre 2025, un travail avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine sera à réaliser, en vue de la mise en place du nouveau Contrat de développement et de transitions à compter de 2026,
- Au cours du 2^{ème} semestre 2025, des travaux préparatoires seront à mener pour illustrer le bilan (résultats et impacts) du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026,
- Mise en œuvre de la méthode retenue sur le budget vert avec le prestataire OUI ACT pour la production de l'annexe obligatoire à intégrer dans le Compte Administratif 2024,
- Réflexion sur l'optimisation du suivi analytique de nos sections d'investissement,
- Fiabilisation des charges locatives pour les loyers à émettre,
- Formalisation de l'engagement partenarial entre nos collectivités et la Direction Départementale des Finances Publiques,

- Travail d'optimisation des conventions de coopération entre les collectivités à mener à compter au cours du second semestre de l'année,
- Nouvelle CLECT à prévoir en 2026 suite aux transferts de nouvelles charges à venir : pistes cyclables, extension de la Zone d'Activité Touristique du Pont Transbordeur, mutualisation de postes RH.

Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique :



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Commande Publique :
 - Retour en mi-temps thérapeutique d'une gestionnaire marchés / juriste (en 50/50 entre les 2 services),
- Affaires Juridiques :
 - Renforcement des missions administratives du poste d'assistante de direction,
 - Mutualisation des instances et de réorganisation du pôle « assemblées »,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Commande Publique :
 - Réalisation de deux formations en intra sur les marchés publics,
- Affaires Juridiques :
 - Poursuite de la politique de gestion interne des contentieux débutée en 2023,
 - Formation à destination de l'ensemble des agents ville et CARO sur la rédaction des délibérations sur Webdelib,

Actions menées sur l'année 2024 :

- Commande Publique :
 - Mise en ligne sur l'ENT des contenus « marchés publics »,
 - Mise en test du PES marchés (en attente des services de l'Etat pour généralisation),

► Affaires Juridiques :

- Poursuite des formations des agents du pôle pour gagner en autonomie et permettre de dégager du temps aux juristes,
- Mise en place de la procédure de saisine de la DCAJ avec la mise à disposition de documents types,
- Mise à disposition de contenus via le nouvel ENT (documents et contrats types),
- Création de procédures juridiques et de documents types (Assurances, Tarifs...),

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- 7 prestations relatives à la commande publique ont été demandées :

Commune	Projet	Missions
Aix	Réhabilitation d'un cabinet médical	Rédaction du contrat
Aix	Réhabilitation d'un local en habitation	Rédaction du contrat
Aix	Contrat type diag	Rédaction du contrat
Moragne	Salle évolution	Conseil + rédaction courrier résiliation
Port-des-Barques	MOE transformation du bâtiment Pointe Calvaire	Rédaction du contrat
Saint-Agnant	Révision du PLU	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises
Breuil-Magné	Achat Tribune	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises

- Pour rappel, en 2024, il est constaté 17 adhésions des communes membres aux services proposées par la DCAJCP,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

► Commande Publique :

- Recrutement d'un gestionnaire de la passation des marchés publics,
- Passage d'un gestionnaire de la passation des marchés publics à mi-temps en gestionnaire de l'exécution des marchés,
- Création d'un pôle Commande Publique,
- Passage en Compte Personnel d'Activité (CPA) pour 2 agents du service,

► Affaires Juridiques :

- Recrutement d'un juriste,
- Changement fonction de la responsable des Affaires Juridiques / Contentieux en responsable des Affaires Juridiques / Assemblées,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

► Commande Publique :

- Poursuite et diversification des formations en interne,
- Adaptation de l'organisation des services liée à la mise en place de la signature électronique,

► *Affaires Juridiques* :

- Poursuite et diversification des formations en interne,
- Engagement du processus de passage à la signature électronique des arrêtés et des décisions,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Souhait de réorganiser la DCAJCP en 1 seule direction,

► *Commande Publique* :

- Mise en place de la signature électronique pour les marchés et les actes d'exécution,
- Mise en place de la passerelle SIS / CIRIL,

► *Affaires Juridiques* :

- Réaffirmation des process des instances,

Prestations prévues en 2025 pour le compte des Communes adhérentes :

► *Commande Publique* :

- Préparation de divers Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE) pour la Commune de l'Île d'Aix,
- Préparation d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la rénovation de la mairie de la Commune de Muron,

► *Affaires Juridiques* :

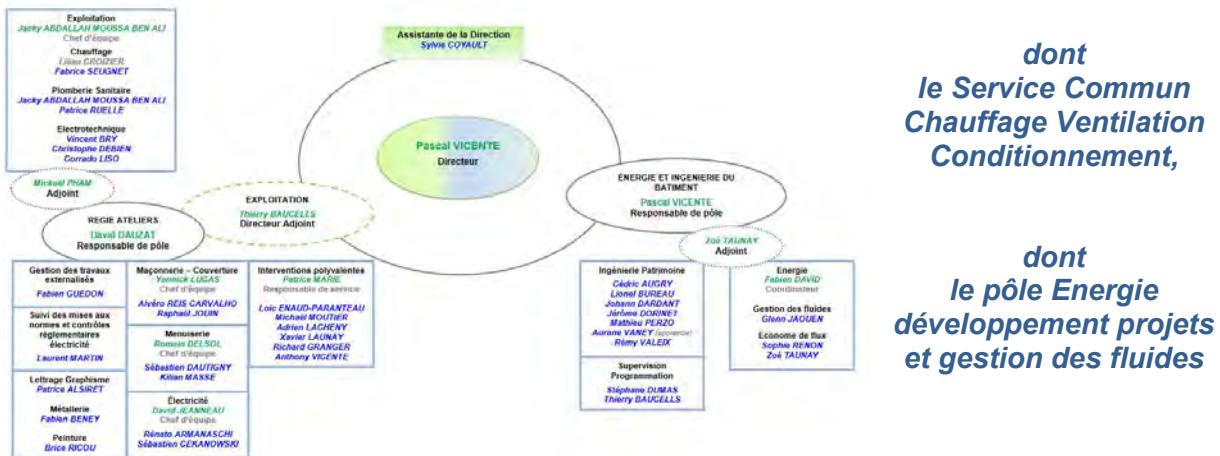
- Assistance juridique dans le cadre de l'appel à candidature pour la vente de gré à gré d'un bien immobilier situé sur la Commune de Saint-Jean d'Angle.

DGA DEVELOPPEMENT DE L'INGENIERIE TECHNIQUE

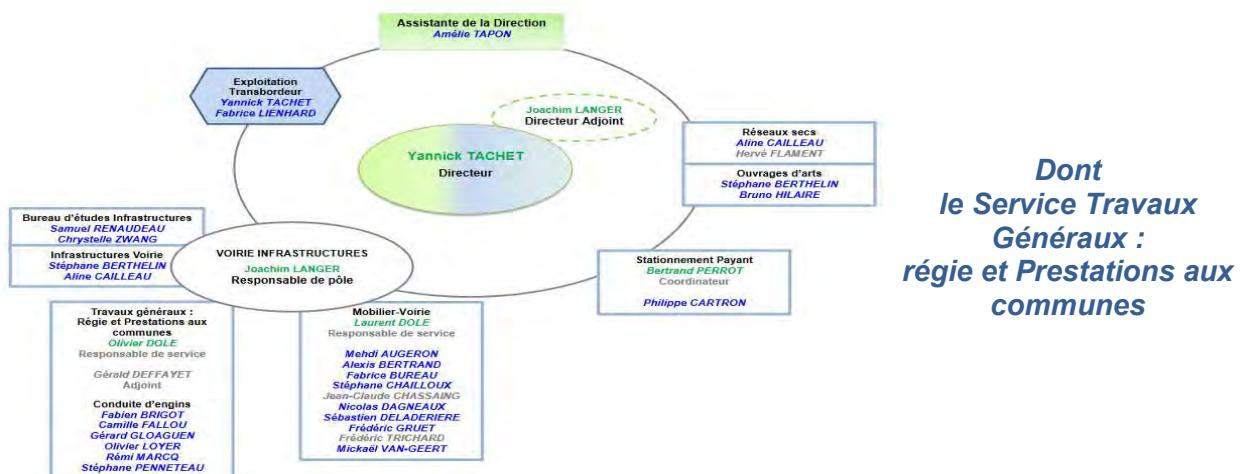
Direction Générale Commune des Services Techniques



Direction Commune Patrimoine Bati :



Direction Commune Voirie Aménagement Urbain



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- ▶ Direction Générale Commune des Services Techniques :
 - Création d'un poste mutualisé de coordinateur des infrastructures nautiques et portuaires, missions transférées à un agent en poste à la CARO,
 - Réorganisation de la Direction Projet Bâtiment Énergie suite au départ à la retraite de l'ancien directeur,
- ▶ Direction du Patrimoine Bâti :
 - Réorganisation de la direction avec l'intégration du service mutualisé Chauffage Ventilation Climatisation,
 - Recrutement d'un électrotechnicien opérateur de maintenance au service mutualisé Chauffage Ventilation Climatisation,
 - Recrutement d'un technicien chargé de suivi d'opérations au service Ingénierie Patrimoine,
- ▶ Direction Voirie Aménagement Urbain :
 - Remplacement du technicien ouvrage d'Art et infrastructures à l'automne 2024 avec un poste dédié quasiment exclusivement aux ouvrages d'Arts, notamment à la gestion du pont transbordeur de Martrou,
 - Remplacement du poste de directeur adjoint de la Direction Commune Voirie Aménagement Urbain, suite à un départ de la collectivité,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- ▶ Direction Générale Commune des Services Techniques :
 - Poursuite de l'électrification du parc de vélos de nos collectivités afin de répondre aux nouveaux modes de déplacements des agents. La maintenance réalisée en régie est moins coûteuse et plus fiable. De plus, le service Garage est une ressource technique et dispense de bons conseils dans le cadre d'acquisitions diverses en interne et auprès des communes membres,
 - Poursuite du travail de fiabilisation du Système d'Information Géographique ou SIG : celui-ci permet d'augmenter les données patrimoniales en matière de cartographies et de connaissances des réseaux (pluvial, électrique...),
 - Aide à la coordination des gestionnaires de travaux sur nos bâtiments publics, via la connaissance de notre patrimoine apportée par le Schéma Directeur Immobilier,
- ▶ Direction du Patrimoine Bâti :
 - Développement, via l'éditeur Oxand, du Schéma Directeur Immobilier Énergie, outil complémentaire permettant ainsi d'identifier les indicateurs de performance énergétique et de définir une stratégie immobilière pour nos collectivités. Ce schéma recense l'ensemble des opérations à mener à court, moyen et long terme de notre parc et d'identifier les trajectoires de décarbonation, de rénovations énergétiques de notre patrimoine,
 - Poursuite des efforts de maîtrise de nos dépenses d'énergie et de sobriété énergétique,

► *Direction Voirie Aménagement Urbain :*

- Accompagnement technique de maîtrise d'ouvrage auprès de la Direction Économique et du mandat à la SEMDAS pour la réalisation de la ZAC Arsenal. La Direction Voirie Aménagement Urbain s'est aussi positionnée en tant que maîtrise d'œuvre dans le suivi opérationnel des travaux, à la suite des études réalisées par une maîtrise d'œuvre externe,
- Sollicitation du bureau d'études et du service voirie de la Ville de Rochefort sur des projets communautaires ou d'entretien de patrimoine communautaire,

Actions menées sur l'année 2024 :

► *Direction Générale Commune des Services Techniques :*

- Remplacement de 6 vélos mécaniques et 1 électrique en libre/service pour les agents CARO et Ville de Rochefort,

► *Direction du Patrimoine Bâti :*

- Poursuite des audits énergétiques sur divers bâtiments Ville et CARO : Thermes, Groupe scolaire Saint-Exupéry...,
- Evolution et suivi du Schéma Directeur Immobilier des bâtiments publics de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Travaux de désamiantage de l'Ecole Anatole France, réhabilitation Médiathèque Echillais, terrasse du Pont Transbordeur...

► *Direction Voirie Aménagement Urbain :*

- Poursuite de travaux sur le Boulevard Pouzet et travaux d'études en accompagnement des opérations structurantes sur le secteur Hôpital Saint-Charles,
- Affirmation d'une démarche de recherche de sobriété dans la conception et la réalisation des projets. Cette démarche oblige une réflexion sur les travaux engagés et la nature des matériaux employés à chaque stade d'avancement des projets,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

► *Direction Générale Commune des Services Techniques :*

- Il est constaté des délais importants chez les vélocistes pour réaliser les maintenances de Vélos à Assistance Electrique. Pour un entretien complet d'un VAE effectué en régie, une zone électrique dans nos locaux pourrait être développée.

► *Direction Voirie Aménagement Urbain :*

- Le bureau d'études infrastructure et le service Voirie de la Ville de Rochefort s'engagent au quotidien au profit de la CARO. Cela apporte souplesse et réactivité pour la CARO. La cohérence des aménagements et les pratiques de gestion progressent également.

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

► *Direction du Patrimoine Bâti :*

- Remplacement du Directeur du Patrimoine Bâti à la fin de l'année 2025 à prévoir suite à son départ à la retraite,

- Recrutement en interne (modification des organisations) d'un poste de directeur adjoint du pôle « Energie et Ingénierie du Bâtiment », pôle créé pour répondre aux enjeux de pilotage de la transition écologique, de la rénovation des bâtiments (usage, conception, réalisation),
 - Recrutement d'un conseiller en efficacité énergétique,
- *Direction Voirie Aménagement Urbain :*
- Recrutement en interne (modification des organisations) d'un technicien infrastructure afin de renforcer le soutien aux projets CARO, notamment ceux de la Direction Economie, Emploi et Formation qui s'avèrent ambitieux,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- *Direction Générale Commune des Services Techniques :*
- Remplacement d'un fourgon thermique par un électrique pour la Ville de Rochefort,
 - Achat de 2 vélos électriques supplémentaires pour les agents du Centre Technique Municipal,
 - Poursuite de l'implication de la DST dans la gestion de crise (canicule, astreintes, submersion...) et dans la robustesse des organisations et du suivi des projets à venir,
- *Direction du Patrimoine Bâti :*
- Poursuite du développement du réseau de chaleur de la Ville de Rochefort au bénéfice de centaines de bâtiments CARO et des acteurs du territoire (extension côté Echillais et au nord de la ZAE),
 - Poursuite des mesures d'économie en matière d'énergie, de maîtrise des dépenses et de sobriété dans les bâtiments de nos collectivités,
- *Direction Voirie Aménagement Urbain :*
- La Ville de Rochefort coopère avec les autres communes de la CARO pour des prestations liées à de la signalisation routière, dans le cadre d'une convention de coopération. Ceci sans engager de flux financier, les heures agents associées sont restituées par des échanges de personnels entre collectivités, assurant ainsi un parfait équilibre des moyens engagés. De plus, les agents concernés expriment des partages d'expériences et de pratiques enrichissantes,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- *Direction Générale Commune des Services Techniques :*
- Construction et réhabilitation de l'aire d'Accueil des Gens du Voyage de Tonnay-Charente ainsi que la Recyclerie / Déchetterie / Matériauthèque de Rochefort,
- *Direction du Patrimoine Bâti :*
- Déclinaison de la transition écologique dans toutes les organisations de nos collectivités (GIEP, pluvial, réseau de chaleur, rénovation énergétique...),
 - Réalisation de dossiers techniques amiantes obligatoires selon les normes en vigueur sur les bâtiments de la CARO et de la Ville de Rochefort,
 - Etudes de maîtrise d'œuvre de la médiathèque de Tonnay-Charente,

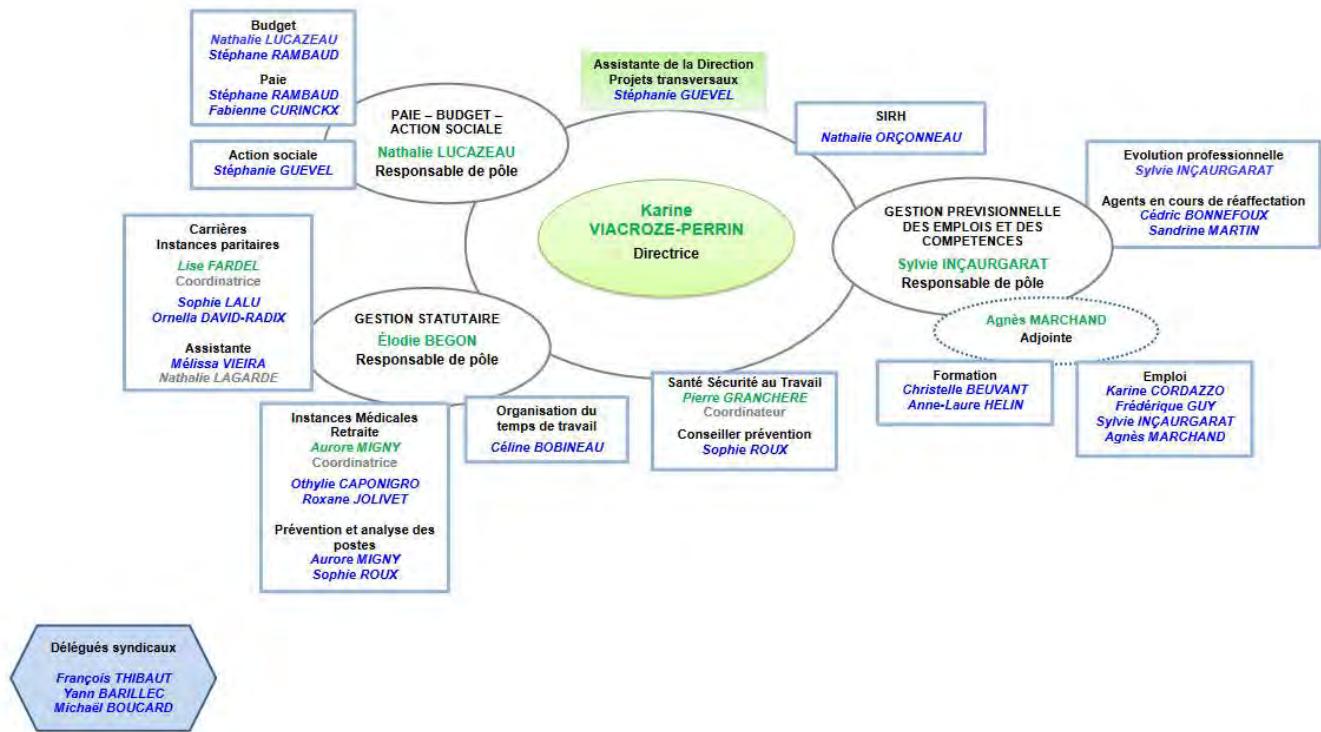
► *Direction Voirie Aménagement Urbain :*

- Poursuite du projet d'extension de la ZAC Arsenal qui exige une grande réactivité et une adaptabilité permanente pour répondre aux évolutions de besoins de la société AIRBUS Atlantic,
- Fin des travaux du Boulevard Pouzet sur Rochefort.

DGA DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES INTERNES

Création au 1^{er} janvier 2024 d'une nouvelle Direction Générale Adjointe en charge du Développement des Ressources interne. Cette DGA réunit la Direction Commune des Ressources Humaines, la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique et la Direction des Moyens Généraux. Elle a pour objectif d'optimiser les ressources permettant aux autres Directions de rendre de façon optimum le service public.

Direction Commune des Ressources Humaines :



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Rapprochement fonctionnel des services Instances Médicales Retraite et Santé, Sécurité au travail dans l'optique d'assurer une meilleure prise en charge des agents ayant des restrictions médicales : suivi des aménagements de poste avec les directions des agents concernés, acquisition d'équipements ergonomiques...
- Remplacement d'un gestionnaire GPEC emploi,
- Création d'un nouveau poste de chargé d'applicatifs SI RH : une mutation interne à la DCRH de l'agent de la DCSIN en charge du Système d'Informations RH a permis d'optimiser l'utilisation de l'outil : dématérialisation des dossiers du personnel, l'intégration de référentiel métier, développement de l'interface agent, et le renforcement des compétences des agents de la DCRH...

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Amélioration du parcours d'accueil du nouvel agent, mutualisé avec les directions support DCSIN et DMG,
- Poursuite de la dématérialisation et du déploiement des modules CIVIL RH,
- Décorrélation de la formation individuelle payante de l'entretien professionnel annuel pour l'intégrer à la préparation budgétaire,
- Organisation de six rencontres thématiques spécifiques pour les agents de la Direction de l'Enfance et des Affaires Scolaires (Ville de Rochefort),

Plan d'actions 2024 :

- Dématérialisation des bulletins de paie,
- Protection Sociale Complémentaire : définition de la participation des deux collectivités dans le cadre réglementaire de la réforme applicable à compter de janvier 2025 - principe de labellisation retenu pour les volets prévoyance et santé,
- Sensibilisation à la santé mentale,
- Création d'un parcours de découverte métiers dans le cadre de l'accueil des stages pour les élèves de 2nd,
- Réflexion sur la mise en place d'un référentiel métier avec la déclinaison et l'intégration des fiches métier et de poste : formation au module déployé sur CIRIL
- Réflexion sur le conseil d'accompagnement à la mobilité,
- Mise en place du règlement de service minimum lors de journée de grève pour l'enfance et les affaires scolaires,
- Accompagnement à la réorganisation de la DGA Développement des Services à la Population à l'occasion du départ d'un directeur,
- Organisation d'un séminaire des managers sur l'Intelligence Artificielle (IA),
- Enrichissement de l'ENT avec des contenus et de démarches RH,
- Accompagnement des directions sur l'organisation d'un séminaire de direction ou de service : crédit budgétaire alloué annuellement à la logistique et crédit budgétaire pour un intervenant pédagogique (1 demande tous les 3 ans),

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Contexte budgétaire national incertain en fin d'exercice complexifiant le suivi 2024 et la préparation budgétaire 2025,
- Les deux collectivités, Ville de Rochefort et CARO, ont été contrôlées par la Chambre Régionale des Comptes, au cours du 3^{ème} trimestre 2024, mobilisant les équipes, en sus des missions du quotidien,
- Multiplication des jurys de recrutement (environ 200 sur l'année) dû à une accélération des mobilités internes et externes corrélés à des jurys sur les métiers en tension de plus en plus infructueux par manque de candidats,
- Adaptation complexe des IFSE pour répondre au contexte d'attractivité,
- Suivi de contentieux juridiques de plus en plus important et complexe,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Aucune prestation ressources humaines réalisée pour les communes en 2024,
- Un travail avec le CNFT a été organisé par la DCRH à la demande des DG et des secrétaires de mairie de la CARO. Son objectif est de permettre à toutes les communes de disposer de son plan de formation pluriannuel et d'identifier les formations qui pourraient être réalisées sur le territoire,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

- Remplacement de l'assistante administrative des pôles RH avec ajout de la mission assistance à la Gestion Electronique des Documents (GED),
- Remplacement de l'assistante administrative GPEC,
- Renfort au service santé-retraite pour pallier l'absence de la coordinatrice du service,
- Départ annoncé du coordinateur du service santé-sécurité au travail et réflexion sur l'organisation à mettre en place,

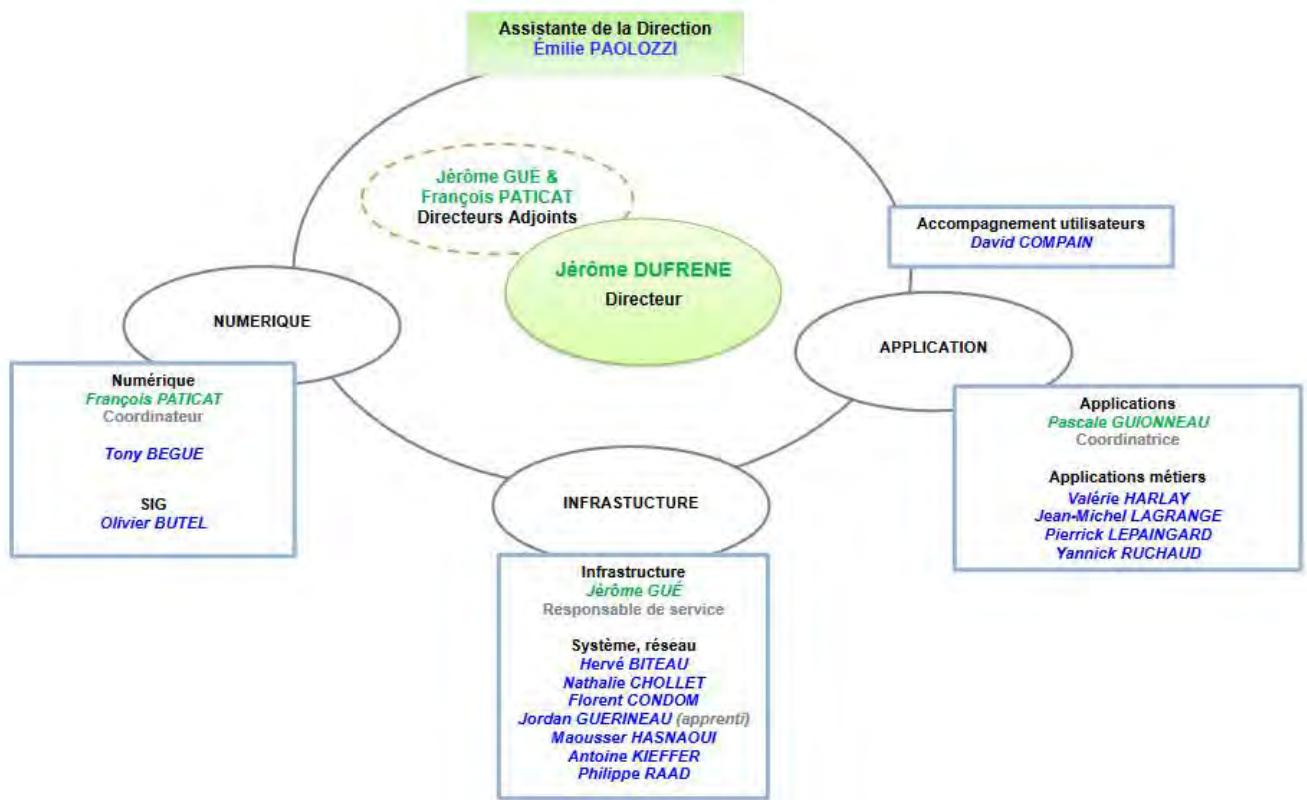
Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- Déploiement de la dématérialisation des arrêtés et actes RH,
- Déploiement de la gestion électronique des documents pour, in fine, dématérialiser le dossier individuel de l'agent,
- Refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Intégration de l'IA sur certaines tâches : élaboration de comptes-rendus de réunions, traitement de tâches répétitives et sans plus-value humaine...

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Développement de la formation interne par des agents de la Ville de Rochefort et de la CARO afin de déployer des parcours de formation assurant un socle commun de compétences indispensables : finances, marchés publics, RH, environnement, management...
- Elaboration d'un référentiel métier avec la déclinaison et l'intégration des fiches métiers et de poste,
- Prospective budgétaire 2025-2029 afin d'anticiper au mieux les contraintes nationales mais aussi l'exploitation de nouvelles compétences et d'établissements,
- Préparation au déménagement vers la Porte Saint-Charles : participation aux ateliers de la Direction des Moyens Généraux et du Service Commun des Archives.

Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique :



Bilan 2024

Evolution des effectifs de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Remplacements suite au départ de deux chefs de projet pour le pôle Applications Métiers (mobilité interne),
- Départ d'un technicien Système et Réseau (suite à un non-renouvellement de CDD) et suite à un retour de disponibilité,
- Modification du positionnement de la Direction Commune des Systèmes d'information et du Numérique au sein de l'organigramme à compter du 1^{er} janvier 2024 : rattachement à la Direction Générale Adjointe Développement des Ressources Internes,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée au cours de l'année 2024 :

- Mise en place d'une astreinte informatique,
- Mise en place d'une hotline pour les incidents utilisateurs,

Actions menées sur l'année 2024 :

- Etude d'opportunité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du logiciel de gestion du réseau des médiathèques,

- Mise à niveau et évolution du logiciel de gestion du réseau des médiathèques suite à l'AMOA,
- Finalisation du déploiement du logiciel de gestion de facturation et des interventions techniques du service de l'eau,
- Animation d'un séminaire des managers sur le thème de l'Intelligence Artificielle,
- Animation d'ateliers d'acculturation des agents à l'Intelligence Artificielle,
- Audit des installations informatiques de la salle Polynumérique,
- Finalisation de l'intégration du Système d'Information du CCAS de Rochefort (serveurs et postes clients),

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Exigences de mise à niveau des solutions de sécurité et renforcement de la sécurité informatique contre de possibles cyberattaques,
- Difficultés de recrutement et de fidélisation des agents,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Aucune prestation informatique réalisée pour les communes en 2024,
- Pour rappel, en 2024, il est constaté 7 adhésions des communes membres aux services proposés par la DCSIN,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 de la direction mutualisée :

- Remplacement à venir d'un technicien système et réseau suite à un départ,
- Recrutement sur un nouveau poste d'adjoint à la responsable de pôle Applications métiers,

Développement des pratiques et des missions de la direction mutualisée en 2025 :

- Intégration du déploiement de l'Intelligence Artificielle dans les missions prioritaires de la direction et accompagnement des directions à son adoption,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Evolution des installations informatiques de la salle Polynumérique et du système de vote,
- Renouvellement du logiciel de billetterie du Pont Transbordeur, du Musée Hêtre et de la Maison Pierre Loti,
- Renouvellement du système de gestion de la téléphonie,
- Mise en œuvre d'un plan d'actions sur l'Intelligence Artificielle,
- Démarrage de la facturation de l'eau sur le nouveau logiciel,
- Audit pour mise en conformité avec la directive européenne sur la cybersécurité NIS2,
- Déploiement d'un logiciel de gestion avancée des plannings pour la direction de l'Enfance,

- Accompagnement de la DRH dans le projet de dématérialisation du dossier agent, des arrêtés et mise en œuvre d'une solution de GED (Gestion Electronique de Documents),
- Mise en œuvre de modules complémentaires pour le logiciel de gestions financières (comptabilité analytique, analyse et décisionnel Business Object),
- Acquisition d'un drone thermique pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments.

Service Commun d'Entretien des Locaux :

Entretien des locaux <i>Valérie BEN-ABED</i> Responsable de service
<i>Ella DEMELLE</i> Chef d'équipe <i>Dany BONDUT</i> <i>Marie-Bernadette BONNAUD</i> <i>Pascale BOUHIER</i> <i>Céline BOUZIANE</i> <i>Martine BRUNELLE</i> <i>Audrey BRUNET</i> <i>Annick CHARRON</i> <i>Corinne COUMAILLEAU</i> <i>Laudie DELGUEL</i> <i>James GILBERT</i> <i>Roberte GONZALEZ-CULEBRAS</i> <i>Fatima LAZRI</i> <i>Maryline MACQUIN</i> <i>Claudine MARCHESEAU</i> <i>Hayat MORCHID-EL BHALLA</i> <i>Magalie PELISSON</i> <i>Magalie RAYMOND</i> <i>Isabelle RIGOLET</i>
Renfort Personnel de la Direction Enfance <i>Morgane BACIGALUPO</i> <i>Cécilia GRABY</i>
Suivi des entreprises extérieures <i>Christine BARIL</i>

Bilan 2024

Evolution des effectifs du service mutualisé au cours de l'année 2024 :

- Modification de l'organisation interne du service : mise en place d'un nouvel agent sur le site du camping municipal,
- Retour de deux agents en temps partiel thérapeutique,

Développement des pratiques et des missions du service mutualisé au cours de l'année 2024 :

- Prise en charge du site du camping municipal « Le Rayonnement »,
- Mise en place du travail le weekend pour les agents sur certains sites touristiques dont le Camping municipal et le Pont Transbordeur,
- Harmonisation de la méthode de saisine du SCEL, avec celle des directions techniques : utilisation d'OPUS par les services demandeurs,
- Incitation des directions à passer par le SCEL pour toutes les prestations de nettoyage des locaux (régie ou externalisation) afin de centraliser les missions et les coûts,

Plan d'actions 2024 :

- Préparation du renouvellement du marché public d'entretien des locaux à compter du second semestre 2024,
- Optimisation des outils de suivi informatique,
- Réduction de l'utilisation des produits d'entretien,
- Optimisation du temps de travail des agents pour augmenter les surfaces à entretenir sans faire évoluer la masse salariale,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Difficultés rencontrées avec la société Aber, prestataire d'entretien des locaux, sur certains sites et particulièrement celui du Pont Transbordeur : résolution en reprenant en régie l'intégralité de ce site,

Prestations réalisées pour le compte d'une commune ou autre en 2024 :

- Accompagnement de la Ville d'Echillais pour la mise en place de l'entretien de la nouvelle médiathèque intercommunale (géré initialement par un agent de la Ville d'Echillais via une convention avec la CARO),

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 du service mutualisé :

- Départ en retraite de deux agents titulaires, engendrant un remplacement à venir et la création d'un ETP affecté principalement sur le site de la Maison Pierre Loti,
- Retour à 100% des agents en temps partiel thérapeutique,

Développement des pratiques et des missions du service mutualisé en 2025 :

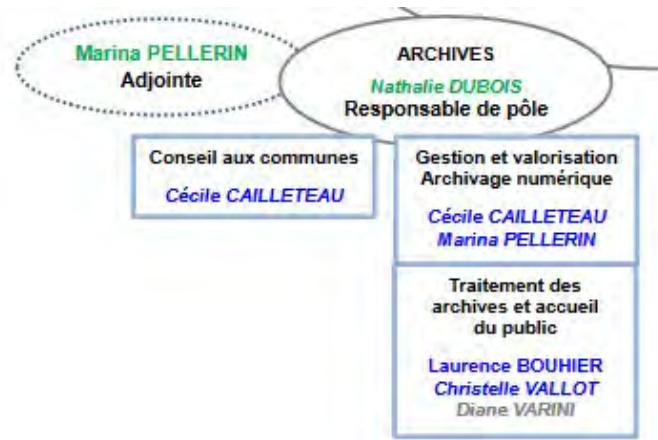
- Prise en charge en régie du site du Technopole (budget Activités Economiques CARO),

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Formation de l'équipe sur l'entretien des musées en prévision de l'ouverture du Musée Maison de Pierre Loti,
- Organisation des plannings du weekend pour prendre en compte les ouvertures des deux musées les samedis et dimanches, notamment lors de la forte affluence à l'ouverture du site de la Maison de Pierre Loti,
- Prise en charge de la gestion des locations de fontaines à eau et des tapis.

DGA DEVELOPPEMENT SERVICES A LA POPULATION

Service Commun des Archives Rochefort Océan :



Bilan 2024

Evolution des effectifs du service mutualisé au cours de l'année 2024 :

- Rattachement du service à la DGA Développement Services à la Population, Affaires Culturelles (Ville) à compter du 1er janvier 2024,

Développement des pratiques et des missions du service mutualisé au cours de l'année 2024 :

- Entrée en production fin 2024 du Système d'Archivage Electronique SAE, avec la reprise d'une partie de l'arriéré des actes des conseils municipaux et communautaires :
 - o 15 566 actes transférés via la plateforme TDT S2LOW, soit 49 099 fichiers et 38 Go,
 - o Actes Ville d'avril 2013 à octobre 2024 : 10 944 transferts, 37 618 fichiers, 32,48 Go,
 - o Actes CARO de Janvier 2019 à octobre 2024 : 4 622 transferts, 11 481 fichiers, 5,88 Go,
- Transfert d'une partie des inventaires des archives de la CARO dans le progiciel Mnesys Archives,
- Publication sur l'ENT de fiches d'actions pour faciliter la gestion des archives Ville de Rochefort et de la CARO : présentation du service, démarches, procédures de tri, éliminations, versement, communication...
- Développement d'un partenariat en complément des demandes de subventions pour l'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! » (Budget CARO). Ce travail a permis d'obtenir une somme de 2 490 € via les partenaires suivants : Aunis Fruits / ECBL / Reno 17 / Intermarché / Netto / Intersport,

Plan d'actions 2024 :

- Collecte archives publiques :
 - o Entrées Ville : 11,40 ml
 - o Entrées CARO : 37,51 ml

- Entrées par voies extraordinaires de dons et d'achats :
 - Ville : 8,73 ml / 265 unités
 - CARO : 2 unités

Exemple de don à la Ville : les archives du Jardin des Retours (1973-2004) de l'architecte-paysagiste Bernard Lassus - 320S. En juin 2024, l'équipe des Archives Rochefort Océan a réceptionné, dépoussiéré et reconditionné 57 boîtes (7 ml), 24 cartons à dessins et 24 plans roulés. Un premier inventaire permet la consultation de ces archives depuis le 12 septembre 2024.

- Eliminations de 87 ml :
 - Ville : 64 ml
 - CARO : 23 ml
- Fréquentation en salle de lecture :
 - 109 lecteurs,
 - 200 séances de travail,
 - 665 articles communiqués,
 - 125 recherches par correspondance,
- Exposition Le Sport ! Quelle Histoire ! au musée Hèbre, espace du CIAP, du 22 mars au 22 septembre 2024 :
 - 8 554 visiteurs
 - Démonstrations sportives dans l'enceinte du musée en partenariat avec la direction sport et jeunesse (BMX flat et Football freestyle, Aïkido, escrime et escrime fauteuil, tennis de table),
- Organisation collective de la semaine internationale des archives (initiée par le CODEV en 2023) 2ème session en juin 2024 :
 - Découverte des Archives Rochefort Océan, fonds patrimoniaux de la médiathèque, Société de Géographie, Musée de la Marine et ancienne école de médecine, Service Historique de la Défense...
- Diagnostic territorial : le patrimoine écrit, graphique et audiovisuel de Rochefort Océan :
 - Rochefort, ville-arsenal de la Marine, possède un important patrimoine écrit, graphique et audiovisuel. Véritable trésor caché, c'est un ensemble unique en France touchant l'histoire maritime et coloniale. Le diagnostic territorial a débuté au cours de l'été 2023 et s'est achevé à l'automne 2024. Il a été encadré par un comité de pilotage composé d'élus, des responsables des services patrimoniaux concernés, d'associations et de membres du conseil de développement de la CARO, la direction des archives départementales et le conseiller livre, lecture et archives de la DRAC. Cette étude tente de donner pour la 1ère fois une vision globale de ce patrimoine à l'échelle du territoire Rochefort Océan,
- Grand ménage des magasins de conservation : 238 heures du 15 au 26 juillet 2024 par 4 agents ville du service enfance (écoles) :
 - Duquesne : sols, rayonnages ; boîtes au rdc,
 - Clos Saint-Maurice : sols, rayonnages et boîtes,
 - Les sols des magasins : une fois par mois à l'hôtel de ville et une fois par an minimum sur les autres sites,
- Actions en matière de développement durable :
 - Exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! » : volonté de limiter l'impact écologique en réutilisant le mobilier existant dans l'espace d'exposition et en travaillant avec une recyclerie pour la location de matériel sportif. À l'issue de l'exposition, les panneaux sont réinstallés à différents endroits et sont toujours accessibles au public : service des sports, piscine municipale, mairie de Tonnay-Charente,

- Destruction de documents confiés à la société Cèdre à Périgny, certifiée ISO 14001, norme AFNOR environnementale. C'est une entreprise adaptée qui emploie des personnes en situation de handicap. Les archives sont broyées puis recyclées en pâte à papier,
- Préparation de l'accompagnement des services de la CARO à la gestion des archives (versements, élimination...) en vue du déménagement Porte Saint-Charles,

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2024 :

- Sinistre à l'Hôtel de Ville de Rochefort lié à des infiltrations d'eau : documents moisis et infestations de psoques au 1^{er} étage qui a engendré l'élimination de 30 ml de documents, isolation de 30 ml de documents et 2,70 ml envoyés en désinfection et dépoussiérage chez le restaurateur Quillet. Cet événement a bouleversé le calendrier de travail sur le restant de l'année à partir d'août 2024,
- Absences de personnel dont un agent en arrêt maladie,

Prestations réalisées pour le compte des Communes adhérentes en 2024 :

- Mission d'archivage réalisée pour la Commune de Port des Barques d'une durée approximative de 3 mois :
 - Archives éliminées : 45,45 ml,
 - Archives répertoriées : 111 ml,
 - 1817 références dans l'inventaire,
- Mission d'archivage réalisée pour la Commune de Saint-Jean d'Angle d'une durée de 2 semaines se poursuivant en 2025 :
 - Archives éliminées : 6,4 ml,
 - Archives répertoriées : 4,5 ml,
 - 173 références dans l'inventaire,
- Proposition aux Communes d'une visite de l'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! »,
- Organisation des 4^{ème} Rencontres des Archives autour du thème « les éliminations » qui a été animée en collaboration avec les Archives départementales, et avec la présence de 7 Communes membres : Beaugeay, Moëze, Moragne, Muron, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle et Soubise.
- Pour rappel, en 2024, il est constaté 14 adhésions des communes membres aux services communs des Archives dont deux nouvelles avec les Communes de Soubise et de Moëze,

Perspectives 2025

Evolution prévue des effectifs en 2025 du service mutualisé :

- Réorganisation en interne du service mutualisé : créations d'un poste d'adjointe au responsable de pôle et d'une coordinatrice de conseil aux communes,

Développement des pratiques et des missions du service mutualisé en 2025 :

- Actualisation des documents de délégation de signature de l'élu déléguée aux archives, tant pour la Ville de Rochefort que pour la CARO,
- Création de pages dédiées aux archives sur le site internet de la CARO,

- Poursuite de création de contenus dans l'ENT, espace archives,
- Utilisation du progiciel Mnesys Archives pour l'ensemble du traitement des archives de la CARO : poursuite du transfert de l'arriéré des inventaires et description des nouveaux versements,
- Poursuite de la reprise de l'arriéré des actes CARO et de la Ville à intégrer dans le SAE (archivage électronique) et mise en place des versements automatiques,
- Suivi du projet de dématérialisation des arrêtés RH et du dossier agent,

Plan d'actions à prévoir en 2025 :

- Gestion des archives en prévision du déménagement des services Porte Saint-Charles :
 - o Organisation de 6 ateliers « trucs et astuces » d'1h30 au premier semestre 2025 pour préparer ses archives en vue du déménagement (Élimination, classement, versement),
 - o Visite des 8 directions au premier trimestre 2025 (état des lieux précis des documents à conserver, estimation du volume à déménager, à verser aux archives ou à éliminer, évaluation de la capacité des magasins de conservation à intégrer de nouveaux versements),
- Poursuite de la gestion des versements et des éliminations,
- Organisation collective de la semaine internationale des archives, 3ème édition en juin 2025 : découverte des Archives Rochefort océan, fonds patrimoniaux de la médiathèque, Société de Géographie, Musée de la Marine et ancienne école de médecine, SHD...
- Poursuite de la gestion du traitement des fonds concernés par l'infestation de psoques et moisissures suite au sinistre à l'hôtel de Ville,
- Diagnostic territorial : poursuite de la réflexion sur le patrimoine écrit, graphique et audiovisuel de Rochefort Océan,

Prestations prévues en 2025 pour le compte des Communes adhérentes :

- Poursuite et fin de la mission d'archivage réalisée pour la Commune de Saint-Jean d'Angle qui a débutée en 2024,
- Nouvelle mission d'archivage pour la Commune de Moëze,
- Organisation des 5^{ème} rencontres des Archives en octobre 2025 sur le thème de la communicabilité.

III. Conditions financières :

Afin de définir le montant des remboursements des coûts de fonctionnement des directions et des services mutualisés, la Commission Paritaire de Gestion retient 5 types de dépenses énumérées ci-après.

Ces coûts reflètent les dépenses directes et indirectes liées à la gestion et au fonctionnement de ces services partagés. Selon le type de frais à refacturer, les remboursements peuvent prendre la forme d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO aux communes membres ou faire l'objet d'une refacturation.

1. Les charges directes de personnel 2024 :

L'objectif est de faire supporter à la collectivité d'origine des charges de personnel des agents transférés dans le cadre de la création des directions mutualisées.

Les charges directes de personnel sont calculées sur la base des dépenses RH arrêtées par la CLECT, uniquement des agents transférés.

Conformément au règlement interne de la CPG, l'évolution théorique des charges RH calculées par la CLECT est revalorisée chaque année de +1,50% (Glissement Vieillesse Technicité) par rapport à l'année N-1.

Ville de Rochefort

Collectivité concernée : La Ville de Rochefort a transféré du personnel à la CARO suite à la création des directions mutualisées et des services communs,

Dépenses prises en compte : Evolution théorique des charges RH des agents transférés revalorisée de +1,50% (GVT) par rapport à l'année N-1,

Direction/ Service	Date de création des directions mutualisées	Année de référence CLECT	Montants actés par la CLECT / AC	Evolution théorique des charges 2023	Evolution théorique des charges 2024	Evolution N/N-1
Finances	01/06/2016	2017	348 862,00 €	27 365,87 €	27 776,36 €	+1,5%
Communication	01/11/2016	2017	204 576,00 €	16 047,61 €	16 288,32 €	+1,5%
Systèmes d'Information et Numérique	01/11/2016	2017	459 327,00 €	36 031,11 €	36 571,58 €	+1,5%
Affaires Juridiques et Commande Publique	01/01/2017	2017	574 035,00 €	45 029,18 €	45 704,62 €	+1,5%
Ressources Humaines	01/11/2017	2018	558 282,00 €	34 772,04 €	35 293,62 €	+1,5%
Direction Générale des Services	01/10/2015					
Direction Générale des Services Techniques	01/09/2017	2018	102 603,22 €	6 390,54 €	6 486,40 €	+1,5%
Directions des Services Techniques	01/01/2020	2020	881 776,00 €	27 051,45 €	27 457,23 €	+1,5%
Service Commun des Archives	01/01/2020	2020	162 417,00 €	4 982,69 €	5 057,43 €	+1,5%
Total			3 291 878,22 €	197 670,49 €	200 635,55 €	

- En plus du prélèvement annuel sur les Attributions de Compensation de 3,292 M€, **la Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 200 635,55€ à la CARO** au titre des charges directes de personnel de l'année 2024.

CARO

Objet : Les frais du Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL) sont portés par la Ville de Rochefort depuis sa création le 1^{er} janvier 2021. La CARO doit rembourser le coût du personnel des agents transférés.

En l'absence de l'évaluation du coût du personnel transféré par la CLECT et de la modification des attributions de compensation de la Ville de Rochefort, le coût réel des agents transférés de l'année de référence 2021 sera dû chaque année par la CARO à la Ville sur la base du rapport de la CPG,

Conformément au règlement interne de la CPG, l'évolution théorique des charges de personnel est revalorisée chaque année de +1,50% (Glissement Vieillesse Technicité).

Collectivité concernée : la CARO ayant transféré du personnel à la Ville de Rochefort doit rembourser les charges de personnel du SCEL.

Dépenses prises en compte : Coût réel des agents ex-CARO de l'année 2021 + l'évolution théorique revalorisée de +1,50% (GVT) par rapport à l'année N-1.

Direction	Date de création des directions mutualisées	Année de la mutualisation	Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021)	Evolution théorique des charges 2023	Evolution théorique des charges 2024	Evolution N/N-1
Service Commun Entretien des Locaux	01/01/2021	2021	258 130,27 €	3 930,03 €	3 988,98 €	+1,5%
Total			258 130,27 €	3 930,03 €	3 988,98 €	

Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021) + évolution théorique des charges de l'année N-1	
Année 2024	262 119,25 €

- **La CARO doit rembourser la somme de 262 119,25€ à la Ville de Rochefort** au titre des charges directes de personnel de l'année 2024.

2. Les charges indirectes d'administration générale 2024 :

L'objectif est de faire supporter à la collectivité bénéficiaire du service une fraction des charges indirectes de fonctionnement des directions mutualisées.

Collectivités concernées : les collectivités hébergeant des agents des directions mutualisées ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : dépenses de fonctionnement des directions mutualisées (fournitures de bureau, photocopies, télécommunications, internet, affranchissement, charges d'entretien des bâtiments, matériels nécessaires au fonctionnement des directions communes) ;

Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, la valeur du coût agent considérée (coût 2017 de référence) est révisée par l'application du taux moyen de l'inflation pour l'année considérée sur le coût N-1.

Valeur 2024 : 1 061,58€ / agent - Taux moyen d'inflation pour l'année 2024 : 2% (source : INSEE, inflation de l'année 2024)

Années	Montant charges indirectes/an/agent	Charges indirectes : Remboursement de la Ville de Rochefort (Dép.) pour le compte de la CARO (Rec.)		Charges indirectes : Remboursement de la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)	
		Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant
2024	1 061,58 €	41	43 524,58 €	5	5 307,88 €

- **La CARO doit rembourser la somme de 5 307,88€ à la Ville de Rochefort** au titre des charges indirectes d'administration générale 2024.
- **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 43 524,58€ à la CARO** au titre des charges indirectes d'administration générale 2024.

3. Les dépenses directes des directions communes 2024 :

L'objectif est de refacturer les dépenses réalisées par une direction mutualisée directement liées à l'exercice d'une mission pour une commune ou pour la CARO.

Collectivités concernées : la CARO ainsi que toutes les communes adhérentes à une direction mutualisée ;

Dépenses prises en compte et modalité de calcul : dépenses réalisées en 2024 et proratisation de celles-ci entre la CARO et les communes sur déclaration des directeurs des directions mutualisées. La refacturation 2024 des dépenses directes concerne exclusivement la Ville de Rochefort et la CARO.

Directions mutualisées	Nature des dépenses engagés	Répartition des dépenses directes engagées sur l'année 2023	
		Remboursement des frais engagés par la CARO (Rec.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Dép.)	Remboursement des frais engagés par la Ville de Rochefort (Rec.) pour le compte de la CARO (Dép.)
Finances	Cabinet de conseil en gestion de la dette Finance Active (période du 01/01/2024 au 31/12/2024) / Achat guide M57 / Séminaire DCF / Formation CIRIL + marchés publics / déjeuner de travail RCF / cotisation Association des maires...	10 056,55 €	
Communication	Abonnements annuels papier et/ou numérique 2024 (Edition du Phare, Gazette des communes, Sud Ouest, Adobe Stock)	2 472,32 €	
Systèmes d'Information et du Numérique	Acquisitions de logiciels (dématérialisation bulletin de paie, licences internet, sécurité MFA, sécurité scan vulnérabilité, sécurité Netful, sécurité Fortinet) Acquisitions de matériels (clés MFA, équipements serveurs, réseau et sécurité...) Maintenance de logiciels et de matériels (dématérialisation, archives, marchés publics, presse numériques, messagerie, système (SCCM, Netwirx, Zimbra, VEEAM, VMWARE, ideal administration, teamviewer...)) Location matériel de presse numérique communication	226 844,30 €	66 982,99 €
Affaires Juridiques et Commande Publique	Conseils juridiques Weka, abonnement Weka, Actu prix / audit assurances honoraires	10 761,21 €	- €
Ressources Humaines	Formations diverses (RH, SST recyclage, PSC1, électricité, séminaire, logiciel OXAND, LINUX, manipulations des extincteurs, chariot élévateur, tracteur agricole travail en hauteur, gestes et postures...)	18 696,00 €	6 137,00 €
Service Commun des Archives	Destruction d'archives / adhésion AAF / Exposition Le Sport Quelle histoire ! / refacturation des fournitures 2024 achetées par le magasin Ville pour le compte du service commun	4 652,80 €	168,00 €
Service Garage	Locations de batteries de véhicules, coût forfaitaire entretien et carburants des véhicules / engins mutualisés / refacturations des fournitures 2024 achetées par le magasin Ville pour le compte du service commun	3 723,47 €	2 850,36 €
Service Commun Entretien des Locaux	Refacturations des fournitures achetées par le magasin Ville de Rochefort au temps de travail par bâtiment	- €	11 813,81 €
Service Exploitation CVC (Chauffage, Ventilation, Conditionnement d'air)	Refacturations des fournitures 2024 achetées par le magasin Ville pour le compte du service commun	- €	466,64 €
Direction Voirie Aménagement urbain	Refacturations des heures 2024 du bureau d'études et de la régie voirie pour le compte de la CARO	- €	31 832,50 €
TOTAL		277 206,65 €	120 251,30 €

► **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme 277 206,65 € à la CARO au titre des charges directes des directions communes 2024.**

► **La CARO doit rembourser la somme de 120 251,30 € à la Ville de Rochefort au titre des charges directes des directions communes 2024.**

4. Le coût des fonctions supports :

Il s'agit de tenir compte, dans le calcul des remboursements, de l'évolution des compétences de la CARO en intégrant les fonctions supports qui correspondent à la valorisation du travail effectué par les directions ressources (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, communication et informatique) dans les directions mutualisées.

Dans le cadre des attributions de compensation de 3,292 M€ des directions mutualisées, les coûts des fonctions supports sont intégrés. Au titre de l'évolution des compétences transférées, la CARO doit rembourser ces fonctions supports à la Ville de Rochefort ;

Collectivités concernées : communes ayant transférées du personnel dans les directions ressources mutualisées et des compétences à la CARO. Ces coûts concernent exclusivement la Ville de Rochefort ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : coût des fonctions supports évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Compétences transférées	Date du transfert	Date CLECT	Montant des charges transférées	Coût des fonctions supports pris en charge par la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)
Médiathéque	01/01/2017	26/09/2017	832 000,00 €	63 990,92 €
Conservatoire + musiques actuelles	01/01/2018	01/06/2018	1 032 899,29 €	68 312,99 €
Pluvial	01/01/2018	18/10/2018	704 297,00 €	42 257,82 €
Arsenal des Mers	01/01/2019	23/05/2019	820 219,00 €	49 213,14 €
TOTAL			3 389 415,29 €	223 774,87 €

► **La CARO doit rembourser la somme de 223 774,87 € à la Ville de Rochefort au titre des fonctions supports.**

5. Les prestations réalisées en 2024 pour le compte des Communes :

L'objectif est de refacturer le temps de travail des agents des directions mutualisées lorsqu'ils ont réalisé une mission pour le compte d'une commune.

Communes concernées : toutes communes adhérentes à une direction mutualisée ou à un service commun ;

Modalités de calcul : application d'un coût horaire / agent par catégorie d'emploi. Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, le coût horaire / agent est réévalué chaque année en fonction du livret tarifaire CARO.

Tarifs votés par le Conseil Communautaire		SLOW	
Interventions des services techniques		Tarifs en euros	
Agents communautaires		Unité	Tarif 2024
Agent catégorie A		HEURE	60,00
Agent catégorie B		HEURE	45,00
Agent catégorie C		HEURE	35,00
<i>Rajout d'un véhicule si nécessaire</i>		FORFAIT	51,00

Commune	Directions	Nb agents	Catégorie	Nombre d'heures passées	Nature des prestations	Montant des prestations	Montant à refacturer à la CARO
Île d'Aix	DCAJCP	1	A	4,5	Rédaction de plusieurs contrats (cabinet médical, local en habitation, type diag)	270,00 €	270,00 €
Breuil-Magné	DCAJCP	1	A	4	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises - dossier Tribune	240,00 €	262,50 €
		1	B	0,5		22,50 €	
Moragne	DCAJCP	1	A	0,5	Conseil et rédaction d'un courrier résiliation - dossier salle évolution	30,00 €	30,00 €
Port-des-Barques	DCAJCP	1	A	1,5	Rédaction d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la transformation du bâtiment Pointe Calvaire	90,00 €	17 642,92 €
	SCA	2	C	487	Mission de gestion des archives du 28 fév. au 31 juillet (y compris frais de déplacement)	17 552,92 €	
Saint-Agnant	DCAJCP	1	A	4	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme	240,00 €	240,00 €
Saint-Laurent de la Prée	DCF	2	A	20,5	Analyse de la consultation bancaire aménagement d'un groupe scolaire	1 230,00 €	1 230,00 €
Saint-Jean d'Angle	SCA	1	C	102	Mission de gestion des archives du 6 nov. au 29 nov. (y compris frais de déplacement)	3 694,80 €	3 694,80 €
Total prestations refacturées aux communes en 2024							23 370,22 €

- **La Commune de l'Île d'Aix doit rembourser la somme de 270 € à la CARO** au titre des différentes prestations 2024 réalisées par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- **La Commune de Breuil-Magné doit rembourser la somme totale de 262,50 € à la CARO** au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- **La Commune de Moragne doit rembourser la somme de 30 € à la CARO** au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- **La Commune de Port des Barques doit rembourser la somme totale de 17 642,92 € à la CARO** au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Affaires

Juridiques et de la Commande Publique et celle réalisée par le Service Commun des Archives.

- **La Commune de Saint-Agnant doit rembourser la somme de 240 € à la CARO** au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- **La Commune de Saint-Laurent de la Prée doit rembourser la somme de 1 230 € à la CARO** au titre de la prestation 2024 réalisée par la Direction Commune des Finances.
- **La Commune de Saint-Jean d'Angle doit rembourser la somme de 3 694,80 € à la CARO** au titre de la prestations 2024 réalisée par le Service Commun des Archives.

Synthèse des refacturations 2024 :

Collectivités	Remboursement des charges directes de personnel		Remboursement des charges indirectes d'administration générale		Remboursements des dépenses directes des directions communes		Remboursement des fonctions supports	Remboursement des prestations réalisées par les directions communes
	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Communes membres (dép.) CARO (rec.)
Rochefort	200 635,55 €	262 119,25 €	43 524,58 €	5 307,88 €	277 206,65 €	120 251,30 €	223 774,87 €	
Ile d'Aix								270,00 €
Breuil-Magné								262,50 €
Moragne								30,00 €
Port des Barques								17 642,92 €
Saint-Agnant								240,00 €
Saint-Laurent de la Prée								1 230,00 €
Saint-Jean d'Angle								3 694,80 €
TOTAL	200 635,55 €	262 119,25 €	43 524,58 €	5 307,88 €	277 206,65 €	120 251,30 €	223 774,87 €	23 370,22 €

IV. Etat d'avancement du schéma de mutualisation :

Le Schéma de mutualisation de la CARO qui a été approuvé le 30 juin 2016 et qui prévoyait la mise en œuvre de 8 actions à décliner :

Actions	Modalités	Etat d'avancement
1. Création d'une Direction commune « Finances »	<p>Fusion des services Finances de la Ville de Rochefort et de la CARO pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de l'ensemble des prestations financières pour Rochefort et la CARO, - La recherche de subventions, la veille juridique, la négociation d'emprunts et la gestion des impayés et des contentieux pour les autres communes adhérentes, 	<p>Création de la DCF le 1er juin 2016,</p> <p>19 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction commune</p> <p>Création en 2024 d'un club financier de la Charente-Maritime (EPCI +Communes) abordant des thématiques financières variées,</p>
2. Création d'une Direction commune « Systèmes d'information »	<p>Création d'une Direction commune DCSIN CARO / Ville de Rochefort,</p> <p>Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon leurs besoins,</p>	<p>Création de la DCSIN le 1er novembre 2016</p> <p>7 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction</p> <p>A compter de 2020, adhésion du CCAS aux services communs de la Direction</p>
3. Création d'une Direction commune « Communication »	<p>Regroupement des services communication Ville de Rochefort et CARO,</p> <p>Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon les besoins,</p>	<p>Création de la DCC le 1^{er} novembre 2016</p> <p>6 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction</p>
4. Création d'une Direction commune « Affaires Juridiques et Commande Publique »	<p>Mutualisation et rationalisation des procédures Ville et CARO,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des groupements d'achats, - Conseils juridiques et assistance aux communes, veille juridique, 	<p>Création de la DCAJCP le 1^{er} janvier 2017</p> <p>17 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction</p>
5. Mise en réseau des acteurs	<p>Pérenniser les rencontres des DGS,</p> <p>Création d'un réseau technique animé,</p>	<p>Réseau administratif rassemblant les DGS pour les sujets relatifs aux RH, finances et marchés publics créé depuis 2016</p> <p>Réseau annuel « GT ruralité » rassemblant les services techniques des communes membres et animé par la DGCST abordant des rencontres thématiques créé depuis 2021</p>
6. Mise en place d'un collaboratif outil / Intranet	Mise en œuvre d'un outil de partage d'informations entre la CARO et les communes	Déploiement du portail Extranet – ENT aux services techniques des communes de la CARO

7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques	<p>Centralisation des demandes de formation,</p> <p>Organisation de formations collectives sur le territoire,</p> <p>Suivi des habilitations obligatoires,</p> <p>Faciliter les remplacements ponctuels,</p>	<p>Création de la DCRH le 1^{er} novembre 2017</p> <p>Organisation de formations collectives pour les agents de la Ville de Rochefort et la CARO</p> <p>Création en 2019 d'un poste de préveneur mutualisé en partenariat avec le CdG17 et le Fonds Nationale de Prévention</p>
8. Développer les coopérations techniques,	<p>Optimisation du dispositif de mise à disposition de matériels par la CARO,</p> <p>Développement des prêts de matériels entre communes,</p> <p>Mutualisation d'expertises spécifiques et mise en commun de certaines problématiques,</p> <p>Mutualisation du personnel technique,</p>	<p>Mise en place de journées techniques thématiques et d'actions de sensibilisation pour les agents techniques des communes</p> <p>Création en 2020 de 3 directions et services mutualisés Rochefort/ CARO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction « Projet Bâtiments - Energie » - Direction « Patrimoine Bâti » - Direction « Aménagement Urbain » - Service commun « Travaux Généraux » - Service commun « Garage » - Service commun « Exploitation - CVC » <p>En 2020, propositions d'adhésion au service commun Garage, de convention de services et de mutualisation de démarche d'achat aux communes membres</p> <p>En 2021, coopération des services techniques autour du logiciel Système d'Information Patrimonial (SIP) qui a été déployé pour la Ville de Rochefort, la CARO, la Commune de Saint-Agnant et déploiement en cours pour le CCAS.</p>

Chaque année, un état d'avancement de ce schéma de mutualisation est présenté aux communes de la CARO lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Les 8 actions qui le composent et les différentes démarches de coopération engagées sont en grande partie réalisées.

La poursuite de ce schéma de mutualisation se définit en cohérence avec le projet de territoire qui a été approuvé par délibération n° 2023-040 du 11 mai 2023 et identifie comme axe d'amélioration les coopérations entre les communes elles-mêmes et entre la Communauté d'agglomération et les syndicats satellites.